



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **WATTRELOS**

SEANCE DU 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin 2024 à 18h, le Conseil Municipal convoqué le 21 juin 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Etaients présents :

M. BAERT Dominique, Maire,
Mme DE SMEDT Myriam, M. FITAMANT Sébastien, Mme COUELLE Michèle, M. GADAUT Henri, M. MEKKI Tarik, Mme REIFFERS Zohra, M. MONRABAL Karl, Mme LEBLANC Martine, M. CHARLES Gilbert, Mme LESTIENNE Myriam, M. TALEB-AHMED Azedine, Mme ZAIDI Sylvie, Adjoints,
M. DELFOSSE Jacques, M. DE MATOS Steeve, M. CAILLIERET Benjamin, Mme CHANTRIE Annie, , M. LUCAS Pascal, Mme HAMMAMI-BELAID Basma, Mme DUJARDIN Béatrice, Mme LEMOINE Laureen, M. DAHMANI Rabah, Mme GUILBERT Pamela, M. MARROUKI Steven, Conseillers Municipaux Délégués,
M. KIRAZ Veysal, M. DEBAETS Michel, M. RICCI Christophe, Mme DELRUE Marjorie, M. CROIGNY Denis, M. CHAYANI Messaoud, M. SOYEZ J.François, Mme FARACI Marjory, M. GOEDEHAUD Eddy, M. CREDIS Andy, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. DUMOULIN Jean-Philippe procuration M. DELFOSSE Jacques
Mme OSSON Catherine procuration Mme LEMOINE Laureen
M. LEMAY Guy-Noël procuration M. GADAUT Henri
Mme DEBAERE-BOITTE Emeline procuration Mme REIFFERS Zohra
Mme LEVEQUE Océane procuration M. KIRAZ Veysal
Mme DJAFER-CHERIF Lina procuration M. CAILLIERET Benjamin
Mme DELPLANQUE Laura procuration Mme CHANTRIE Annie
M. WETE MATOUBA Brice procuration M. MEKKI Tarik
Mme FELIX Sophie procuration M. RICCI Christophe

Secrétaire de séance :

M. CAILLIERET Benjamin

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

RAPPORT N° : 39

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Madame la Comptable du Trésor Public de la ville de Wattrelos a communiqué le Compte de Gestion 2023 (Annexe 1), afin que le Conseil Municipal puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations utiles.

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le résultat du Compte de Gestion (CG) de l'exercice 2023 ne présente aucun écart avec celui du Compte administratif (CA).

Après examen en Commission Finances du 18 juin 2024,

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le Compte de Gestion de l'exercice 2023 (annexe),

- de constater que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2023 sont conformes à ceux du Compte Administratif dudit exercice,
- de déclarer que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable du Trésor Public, n'appelle aucune observation de sa part.

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **2.8. JUIN. 2024**...

Publié le : **2.8. JUIN. 2024**.....



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS



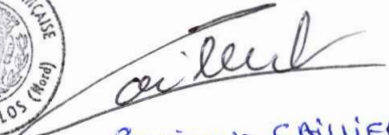
Le Maire,
Pour le Maire,



Zohra REIFFERS
L'Elu Délégué,



Secrétaire de séance


Benjamin CAILLIERET

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORT N° : **40**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,

Vu la délibération n°61 du 9 novembre 2022 autorisant l'apurement du compte 1069 par la diminution des résultats d'investissement sur les exercices 2022 et 2023.

L'Administration Municipale propose d'approuver le Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante (hors reports) :

1. Section de Fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 6 317 734,77 €
- Résultat de l'exercice 2023 : 2 565 295,69 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de clôture 2023 : (1) 8 883 030,46 €

Section d'Investissement :

- Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 : 463 206,45 €
- Résultat de l'exercice 2023 : - 1 153 180,72 €
- Apurement de 50% du compte 1069 - 88 805,79 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de clôture 2023: (2) - 778 780,06 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 (1+2) 8 104 250,40 €

(Résultat net avec reports) 6 788 149,03 €)

POUR : 42 / 42 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **2.8. JUIN 2024..**

Publié le : **2.8. JUIN 2024.....**



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

ZOHRA REIFFERS



Le Maire,

Pour le Maire,

ZOHRA REIFFERS

L'Elu Délégué,



Secrétaire de séance

B. CAILLIERET

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023RAPPORT N° : **41**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Compte Administratif de l'exercice 2023 se solde par un résultat net global qui se décompose en :

1) <u>Section de Fonctionnement</u> :		
- Excédent de fonctionnement reporté 2022 :		6 317 734,77
- Résultat de l'exercice 2023 :		2 565 295,69
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de clôture 2022 :	(1)	8 883 030,46
2) <u>Section d'Investissement</u> :		
- Résultat d'investissement reporté 2022 :		463 206,45
- Déficit d'investissement de l'exercice 2023 :		- 1 153 180,72
- Apurement 50 % du compte 1069 :		- 88 805,79
Soit un déficit d'investissement cumulé de clôture 2023 :	(2)	- 778 780,06
Résultat de clôture de l'exercice 2023	(1+2)	+ 8 104 250,40
Les restes à réaliser 2023 se décomposent en :		
- Restes à réaliser en recettes :		951 147,00
- Restes à réaliser en dépenses :		2 267 248,37
- Solde des restes à réaliser :	(3)	- 1 316 101,37
Soit un besoin de financement :	(3+2)	- 2 094 881,43

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante au Budget Supplémentaire 2024 :

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :		2 094 881,43
- Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté :		6 788 149,03
- Ligne 001 - Déficit d'investissement reporté :		- 778 780,06

POUR : 43 /43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **2.8 JUIN 2024**...

Publié le : **2.8 JUIN 2024**.....



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS

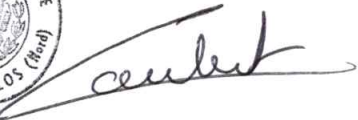


Le Maire,
Pour le Maire,


L'Elu Délégué,
Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance



Benjamin CAILLIERET

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

RAPPORT N° : **42**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget principal de la Ville de Wattrelos, pour l'exercice 2024.

Le budget supplémentaire intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023.

Le budget supplémentaire est en suréquilibre en recettes comme suit :

DEPENSES		INVESTISSEMENT	RECETTES	
Solde d'exécution déficitaire	778 780,06 €	Excédent reporté (001)		
Restes à réaliser	2 267 248,37 €	Restes à réaliser		951 147,00 €
		1068 Excédent de fonctionnement. capitalisé		2 094 881,43 €
Sous-total	3 046 028,43 €	Sous-total		3 046 028,43 €
Dépenses réelles				
Chapitre 20	58 000,00 €	(Prélèvement) Chap 021		239 792,00 €
Chapitre 21	61 792,00 €			
Chapitre 23	120 000,00 €			
Sous-total	239 792,00 €			
Total	3 285 820,43 €	Total		3 285 820,43 €

DEPENSES		FONCTIONNEMENT	RECETTES	
(Prélèvement) Chapitre 023	239 792,00 €	Résultat de fonctionnement reporté (002)		6 788 149,03 €
Dépenses réelles				
Chapitre 011	370 157,00 €			
Chapitre 011	-270 157,00 €			
Chapitre 012	2 000 000,00 €			
Chapitre 65	270 157,00 €			
Chapitre 68	21 000,00 €			
Sous-total	2 391 157,00 €			
Total	2 630 949,00 €	Total		6 788 149,03 €

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **2.8. JUIN 2024.**

Publié le : **2.8. JUIN 2024**.....



Le Maire,
Pour le Maire,

L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIET

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE ZFE SUR LA MEL

RAPPORT N° : 43

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

S'agissant de l'éventuelle mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE-m) sur le territoire de la MEL au 1^{er} janvier 2025, après une consultation citoyenne qui s'est déroulée du 15 janvier au 19 février 2024, le Conseil Métropolitain du 19 avril, tout en tirant un premier bilan, a décidé de poursuivre la procédure.

L'objectif d'une ZFE-m est d'améliorer la qualité de l'air en limitant les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, et pour cela de limiter la circulation des véhicules susceptibles de polluer le plus.

Si la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a imposé de mettre en place une ZFE-m au plus tard au 31 décembre 2024, celle-ci devant au moins couvrir « la majeure partie de la population de l'EPCI » (soit au minimum 50 %), lors de son Conseil du 29 avril 2022, la MEL s'est fixée pour objectif d'appliquer la ZFE-m, sur la totalité du périmètre de la métropole, aux véhicules arborant les vignettes Crit'air 4,5, et Non Classés.

Toutefois, le Comité ministériel « qualité de l'air en ville » du 10 juillet 2023, compte tenu d'indicateurs de pollution de l'air en-deçà des seuils dangereux pour la santé sur le territoire de la MEL, n'a limité l'obligation de mise en place d'une ZFE-m stricte qu'à Paris et Lyon ; la MEL n'est plus identifiée que comme « territoire de vigilance », susceptible de limiter la ZFE-m aux seuls véhicules Non Classés (voitures immatriculées jusqu'au 31 décembre 1996).

De fait, considérant la demande d'avis par le Président de la MEL sur la mise en œuvre d'une ZFE-m sur le territoire métropolitain demandant aux communes de préciser leur choix entre les deux scénarii suivants :

- Scénario 1 : interdiction de circulation des seuls véhicules Non Classés (tous les véhicules immatriculés avant 1996) ;
- Scénario 2 : interdiction de circulation (avec dérogations) des véhicules Crit'Air 4,5 et Non Classés (véhicules du scénario 1 plus les véhicules diesel immatriculés avant 2006).

Considérant que le scénario 2 n'est pas une obligation légale, et que cette obligation légale a été levée par les autorités ministérielles parce que les mesures de pollution s'avéraient dans notre Métropole en-deçà des seuils critiques ;

Considérant que, même s'il est assorti de dérogations importantes, le scénario 2 aurait pour conséquences l'interdiction de circuler de 10 % (soit plus de 2000 véhicules) des véhicules légers du parc automobile des watrelosiens, et 15 % des véhicules utilitaires (soit 300 véhicules) ;

Considérant de surcroît la plus que grande difficulté des contrôles effectifs pour le scénario 2, d'autant plus que l'autorité gestionnaire et responsable des contrôles n'est pas argumentée, et qu'il ne serait pas acceptable que ce puisse relever du pouvoir de la police du Maire ;

Considérant les indicateurs sociaux et de revenus de Watrelos qui rendent irréalistes que nombre de familles soient en situation d'acquiescer un nouveau véhicule sous cette contrainte de calendrier, et plus généralement d'ailleurs qu'il n'est pas souhaitable d'imposer une contrainte sur les ressources, le pouvoir d'achat et les conditions de vie de citoyens s'il n'y a pas un impératif de santé publique qui rende indispensable une telle obligation ;

Considérant donc que si ce n'est pas indispensable, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin que l'obligation légale ;

Le Conseil municipal de WATTRELOS, confronté au choix entre les 2 scénarii proposés par la MEL :

- refuse le scénario 2, qui intègre les véhicules Crit'Air 4,5, et Non Classés ;
- et si une ZFE-m devait être instituée sur le territoire communal comme métropolitain, préconise le scénario 1 dit minimal que la loi prescrit : interdiction de circuler aux seuls véhicules Non Classés.

POUR	: 42 /42	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : 03 JUIL. 2024

Publié le : 03 JUIL. 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

ZOHRA REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,


ZOHRA REIFFERS

L'Elu Délégué,



Secrétaire de séance



Benjamin CAILLIERET

POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES METROPOLITAIN 2024-2030
CONVENTION COMMUNALE VILLE DE WATTRELOS

RAPPORT N° : **44**

RAPPORTEURE : Madame Myriam DE SMEDT
Adjointe au Maire

La Ville de Wattrelos, soucieuse de lutter contre les inégalités et toutes les formes d'exclusions sociales et urbaines, s'est historiquement inscrite dans les différents dispositifs de la Politique de la Ville (Dispositif de Réussite Educative, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Grand Projet Urbain, Grand projet de Ville, ANRU ...) et a toujours eu la volonté de partager une véritable ambition de développement de son territoire avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs afin de réduire les écarts entre les quartiers et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Depuis l'application de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et de la loi dite « Lamy » de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la compétence de la politique de la ville a été confiée à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

La MEL est chargée de l'élaboration, du pilotage et de la coordination du contrat de ville d'agglomération. Elle porte donc, à l'échelle de la métropole, la stratégie globale partagée avec l'Etat, la Région, le Département, les Communes membres et de nombreux partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, ARS, Bailleurs sociaux ...).

Le Contrat de Ville métropolitain est arrivé à échéance le 31 décembre 2023 et il est renouvelé pour la période 2024-2030. En parallèle, le pacte local des solidarités 2024-2027 prend la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée par le gouvernement en 2018 et prévoit la contractualisation de l'Etat avec les métropoles du contrat local des solidarités.

Le comité de pilotage du contrat de ville du 30 mai 2023 a validé que, sur le territoire de la Métropole européenne de Lille, le contrat de ville et le pacte local des solidarités donnent lieu à un document unique : le "contrat de ville et des solidarités", véritable projet de territoire au bénéfice des habitants les plus vulnérables.

A ce titre et par sa délibération n°24-C-0073 du 19 Avril 2024, la MEL a signé avec l'Etat et l'ensemble des communes et partenaires le 7 mai dernier le contrat de ville et des solidarités 2024-2030.

Le contrat de ville métropolitain :

Le contrat de ville et des solidarités métropolitain a été signé le 7 mai 2024. Il est l'aboutissement d'un travail collectif participatif auquel plus de 50 acteurs ont contribué. Il s'est appuyé sur la force des partenaires historiques, mais aussi de l'expertise d'usage grâce à des « ateliers vécus » organisés par l'ADULM à l'automne 2022, dont les partenaires wattrelosiens ont participé.

Ainsi, les travaux d'évaluation et de diagnostic ont permis de poser les 6 enjeux suivants :

- Enjeu n°1 : lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;
- Enjeu n°2 : amplifier la politique d'accès à l'emploi ;

- Enjeu n°3 : promouvoir l'accès aux soins et à la prévention ;
- Enjeu n°4 : œuvrer pour le vivre ensemble (gestion urbaine et sociale de proximité, engagement citoyen, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, cadre de vie, espaces publics) ;
- Enjeu n°5 : Construire une transition écologique et solidaire (mobilité, précarité énergétique, renaturation en ville, agriculture urbaine) ;
- Enjeu n°6 : lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.

Ces enjeux ont vocation à être déclinés par les partenaires du contrat en fonction de leurs propres priorités et compétences.

La mobilisation prioritaire des crédits de droit commun étant un enjeu majeur de ce nouveau contrat de ville et des solidarités, tous les partenaires signataires devront fournir leurs engagements d'ici la fin de l'année 2024.

La convention communale du contrat de ville et des solidarités :

A l'échelle de la commune, le Maire est pilote du projet local. Ce projet respecte les orientations du contrat cadre et s'articule avec le projet municipal. Il se traduit sous la forme d'une convention communale annexée au contrat de ville métropolitain.

La convention communale a pour objet de décliner à l'échelle du territoire watrelosien la stratégie de développement de la ville en faveur de ses quartiers prioritaires, afin de lutter contre les processus de relégation et de ne laisser aucun territoire à l'écart des dynamiques de développement social et urbain.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) acte l'extension de la géographie prioritaire sur Watrelos. (Fruit d'une étroite collaboration entre l'Etat et les élus locaux).

De cette manière, la liste des quartiers prioritaires pour 2024-2030 reprend :

- La Centralité de Beaulieu incluant les établissements scolaires du premier degré et la Cité scolaire Zola
- Le quartier intercommunal « Epidème-Villas-Couteaux » bénéficie d'une extension sur une partie du Tilleul et du Sapin vert
- Le quartier intercommunal « Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix Bas Saint Pierre-Watrelos Nord » bénéficie d'une extension sur une partie du Crétinier et de la Mousserie.

En complément de cette géographie prioritaire et conformément à la circulaire du 31 août 2023 (relative aux modalités de renouvellement du contrat de ville), des périmètres d'attention complémentaires ont été définis sur la base des critères suivants : faibles revenus de la population, manque de mixité sociale au sein des établissements scolaires (IPS), fragilité du parc de logement social. De cette manière, Watrelos a identifié 3 quartiers en périmètre d'attention complémentaire : celui du Laboureur, du Beck Sartel et du Crétinier dans son ensemble.

Cette convention s'organise autour de trois grandes parties : la présentation du diagnostic des quartiers prioritaires, des enjeux et ambitions du contrat de ville et des solidarités à l'échelle locale, puis des modalités de gouvernance et de mobilisation des habitants.

C'est à partir du diagnostic renouvelé que la ville a posé ses enjeux et objectifs pour les six prochaines années. Après avoir mesuré l'impact de la crise Covid et de l'inflation sur les ménages les plus modestes mais aussi l'impact des émeutes sur le territoire de Watrelos, ce nouveau contrat

de ville s'oriente vers une reconquête du travail de proximité, un renforcement des interventions en Hors les murs et en horaires atypiques mais aussi une meilleure coordination des acteurs.

La Ville de Wattrelos a défini 4 enjeux prioritaires parmi les 6 retenus au niveau métropolitain, à savoir :

- La réussite éducative et scolaire de tous les jeunes
- L'accès à l'emploi, la formation et l'insertion socio-professionnelle
- La lutte contre l'isolement et la pauvreté
- Le Vivre ensemble, l'engagement associatif et citoyen ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie des habitants en QPV.

La thématique santé sera travaillée de manière transversale en tant que frein à l'emploi, frein à la réussite scolaire et comme conséquence de l'isolement et de la pauvreté.

L'enjeu de transition écologique viendra également apporter des réponses aux 4 enjeux retenus. Nous le projetons comme une opportunité d'emplois nouveaux, comme une occasion de vivre dans un environnement sain, comme des actes du quotidien répondant aux difficultés économiques des habitants, comme un vecteur d'éducation pour la société de demain...

Sur le volet urbain, il s'agira de poursuivre le projet de rénovation urbaine en cours sur le quartier des Villas en lien avec les services de la MEL, Vilogia et l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain).

Enfin, des avenants seront annexés courant 2024 à la convention communale ci-jointe afin de préciser le plan d'action et les indicateurs de suivi et d'évaluation de ce contrat de ville et des solidarités.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre acte du contrat cadre de la Métropole Européenne de Lille, de valider la convention communale (déclinaison du volet local du contrat de ville) annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjointe aux Politiques contractuelles, à signer le contrat de ville, ses synthèses, ses avenants éventuels et tout document permettant la mobilisation des fonds.

POUR : 43 /43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : .. 2.8. JUIN. 2024

Publié le : .. 2.8. JUIN. 2024.....



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,

L'Elu Délégué,
Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIERET



Contrat de Ville et des Solidarités 2024-2030 quartiers2030

Convention Communale 4 PRIORITES POUR MIEUX VIVRE LE PRESENT ET PREPARER LE FUTUR

Ville de Wattrelos



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
I. WATTELOS, UNE VILLE QUI SE RECONSTRUIT UN AVENIR APRES L'EFFONDREMENT DE SA MONO INDUSTRIE TEXTILE AU TOURNANT DES ANNEES 2000.....	5
II. LE DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES.....	6
1) D'incontestables quartiers prioritaires	7
2) Profil des habitants en QPV.....	8
3) Niveau de revenu et pauvreté.....	9
4) Emploi, formation et insertion.....	11
5) Enfance et réussite éducative.....	12
6) Santé.....	13
III. LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE ET LES PERIMETRES D'ATTENTION COMPLEMENTAIRE	15
1) Le quartier « Centralité de Beaulieu ».....	15
2) Le quartier « intercommunal « Epidème - Villas - Couteaux ».....	16
3) Le quartier « intercommunal « Roubaix – Tourcoing – Blanc Seau – Croix Bas Saint Pierre – Wattrelos Nord ».....	17
4) Les périmètres d'attention complémentaire.....	17
IV. A WATTELOS, DES ENJEUX ET DES AMBITIONS CLAIRS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES	18
1) Priorité n°1 : Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes	19
a) <i>Mieux repérer les élèves en difficultés et les accompagner dans leur réussite scolaire</i>	19
b) <i>Soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur</i>	21
c) <i>Favoriser la diversification de l'orientation scolaire, notamment en fin de collège pour favoriser l'ambition et la réussite</i>	22
d) <i>Favoriser les activités de loisirs, sportives et culturelles variées en différents lieux</i> ...	23
2) Priorité n°2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi	24
a) <i>Repérer et remobiliser les plus éloignés de l'emploi</i>	25
b) <i>Lever les freins périphériques à l'emploi</i>	26
c) <i>Lutter contre les déterminismes sociaux et les représentations du travail</i>	26
d) <i>Rapprocher l'offre et la demande</i>	27
e) <i>Développer les partenariats pour agir plus tôt et en proximité des habitants</i>	27
3) Priorité n°3 : Lutter contre l'isolement et la grande précarité.....	28
a) <i>Favoriser l'accès et le maintien des droits pour tous</i>	29
b) <i>Agir en proximité pour lutter contre l'isolement</i>	29

c) <i>Développer des modes de vie et modes de consommation éco responsables pour lutter contre la grande précarité</i>	29
4) Priorité n° 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble et un cadre de vie agréable et attractif ...	30
a) <i>Renforcer le processus d'insertion sociale par le biais du logement et de l'habitat</i> ...	30
b) <i>Améliorer le cadre de vie des habitants</i>	31
c) <i>Favoriser le bien vivre ensemble et renforcer les solidarités entre générations</i>	32
d) <i>Observer et prévenir les comportements déviants ou à risques</i>	33
e) <i>Valoriser et accompagner l'engagement associatif et citoyen</i>	34
V. LA GOUVERNANCE	35
1) Le pilotage local	35
2) La participation citoyenne.....	37
3) L'évaluation	38

Introduction

La Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de ville et des solidarités, outil structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du Contrat de ville et du Pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemblier au profit des habitants les plus fragiles de la métropole. Les modalités d'élaboration de cette nouvelle génération des contrats de ville ont été fixées par la Circulaire ministérielle du 31 Août 2023.

Cette circulaire réaffirme la place des habitants et de la consultation citoyenne au cœur de ce nouveau contrat de ville, la nécessité de définir des enjeux ciblés en lien avec les besoins du territoire, la possibilité d'ajouter des poches de pauvreté en fonction des caractéristiques locales et de développer la pluri annualité dans les financements proposés.

La MEL a défini 6 enjeux dans le contrat de ville et des solidarités 2024-2030 :

1. Enjeu 1 : Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes
2. Enjeu 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi
3. Enjeu 3 : Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention
4. Enjeu 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble
5. Enjeu 5 : Construire une transition écologique solidaire
6. Enjeu 6 : Lutter contre l'isolement et la grande précarité

La convention communale du contrat de ville s'inscrit dans la déclinaison du Contrat de ville et des solidarités métropolitain. Elle vise à définir pour les 6 prochaines années (2024-2030) les défis à relever sur les quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités sociales, à l'échelle locale.

La nouvelle géographie prioritaire (QPV) a été déterminée par décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023. La délimitation des périmètres des quartiers prioritaires a été définie de façon concertée entre les services de l'Etat et les élus locaux. A Wattrelos, la géographie prioritaire évolue significativement avec l'élargissement à certaines parcelles des quartiers Sapin vert, Mousserie et Créтинier. Avec cette extension, la ville complètera ainsi sa géographie prioritaire avec l'identification de périmètres d'attention complémentaire, en périphérie des QPV, présentant des indicateurs de potentiel décrochage et proches des indicateurs des QPV.

Wattrelos a fait le choix de prioriser les enjeux et les objectifs afin de concentrer les moyens sur les thématiques prioritaires suivantes : la réussite éducative et scolaire, l'emploi, la lutte contre l'isolement et la pauvreté, ainsi que sur le vivre ensemble. Les priorités communales sont issues de divers travaux participatifs menés en 2023 avec les partenaires locaux (dans le cadre de la CTG) mais aussi en 2024 dans le cadre d'ateliers thématiques du contrat de ville, puis complétés par des réunions interservices avec les élus concernés et des réunions avec le Conseil citoyen.

Pour chaque thématique prioritaire, la ville veillera à renforcer la mobilisation du droit commun des différentes institutions partenaires telles que l'Etat, la MEL, la Région, le Département, la CAF...

Les indicateurs d'évaluation précis et chiffrés seront déclinés d'ici la fin de l'année 2024 afin de pouvoir mesurer les effets de la politique de la ville sur l'évolution des problématiques sociales, économiques, éducatives et urbaines des quartiers prioritaires.

Ce nouveau contrat de ville offre également un cadre flexible et évolutif. En effet, une évaluation à mi-parcours permettra de faire évoluer les objectifs de la présente convention communale en fonction de l'évolution des besoins des habitants des quartiers. Aussi, la ville affiche une volonté forte de soutenir les acteurs du contrat de ville en pluri annualité par la mise en place de CPO (Conventions Pluri annuelles d'Objectifs). Cela permettra de donner une lisibilité financière aux acteurs, de construire des indicateurs de suivi et d'impact des actions structurantes et d'offrir aux habitants des QPV un accompagnement dans la durée, dans une logique de parcours.

La coordination et le pilotage de la Convention Communale seront partagés et mis en commun avec les instances de gouvernance de la Convention Territoriale Globale (CTG), tels que les groupes de travail thématiques. Les orientations de la CTG viendront alimenter le contrat de ville.

I. WATTRELOS, UNE VILLE QUI SE RECONSTRUIT UN AVENIR APRES L'EFFONDREMENT DE SA MONO INDUSTRIE TEXTILE AU TOURNANT DES ANNEES 2000

Située à 17 kms de Lille, Wattrelos est une ville de la Métropole Européenne de Lille, frontalière avec la Belgique (13kms de frontière) et des villes de Roubaix, Tourcoing et Leers.

Avec ses 41024 habitants en 2021, Wattrelos est la 5^{ème} ville de la MEL et la 7^{ème} du Département du Nord. Wattrelos est une **ville « aérée » et pavillonnaire** composée de nombreux espaces verts, peu de logements verticaux et une faible densité de population.

Le parc de logements est dense mais relativement ancien, et non dénué parfois de vétusté. La part de logements sociaux sur la ville est de 35%. Cependant, d'importantes transformations urbaines ont eu lieu et sont en cours :

- Une transformation profonde, et saluée, du quartier de Beaulieu dans le cadre du Projet ANRU 1 de Rénovation Urbaine 2004-2015.
- Une redynamisation fortement attendue du quartier des Villas dans le cadre du NPNRU 2015-2026, notamment en matière de diversification fonctionnelle, d'harmonisation paysagère et de création d'espace nature.
- Des travaux longs au Crétinier pour une redynamisation du quartier en lien avec la Fabrique des quartiers, à travers la procédure du Projet Métropolitain de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés.
- Une ouverture de 70 hectares de parcs d'activités (Avelin, Beck, Winhoute, Martinoire) pour accueillir nouvelles entreprises et emplois.
- Une reconversion longue et couteuse des friches d'industries fermées au début des années 2000 (Peignage Amédée, Lainière, Filature St Liévin) ou en 2015 (Le Redoute), qui allie projets économiques et d'habitat.
- Une participation au projet d'excellence métropolitain de l'Union (avec Roubaix et Tourcoing).
- Un traitement en profondeur de la friche hyper-polluée PCUK, devenue espace naturel.
- Un programme intense de rénovation des écoles primaires, et un accent fort mis sur les équipements sportifs et culturels.
- Une modernisation de la mobilité avec de nouvelles infrastructures routières (Boulevards de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité d'Ouest en Est, ou du Nord au Sud l'axe Tourcoing-Beaulieu avec le Boulevard Pierre Mauroy, raccordé au Centre-Ville avec le Boulevard André Cambray).
- Un projet de tramway impliquant de fortes attentes locales.
- La reconstruction d'une piscine métropolitaine à l'horizon 2026.

Le territoire est à dominante résidentielle avec cependant :

- Une présence d'entreprises, de commerces et de services sur le territoire communal. (indice de concentration de l'emploi est à 51%)
- Un bon niveau d'équipements sportifs et culturels par rapport au nombre d'habitants.

Les habitants ont une identité locale forte ; très attachés à leur ville, ils sont peu mobiles : 56% des habitants résident à Wattrelos depuis plus de 10 ans. Il y a une volonté forte de rester vivre à Wattrelos.

La population wattrelosienne est familiale et relativement jeune (40% de la population est âgée de moins de 30 ans) ; toutefois deux tendances s'observent parallèlement :

- Un vieillissement de la population et une augmentation régulière du nombre d'habitants de plus de 60 ans lesquels portent des besoins spécifiques (santé, isolement, précarité...) dont il faut tenir compte.
- Une augmentation du nombre de personnes vivant seules. (vieillesse, séparations, décohabitations familiales...)

La population est en grande majorité **de « culture ouvrière »**. En effet, l'industrie textile était très présente sur le territoire et le travail à l'usine a rythmé la vie de plusieurs générations de wattrelosiens. Aujourd'hui, la proportion d'ouvriers et d'employés reste très forte, avec à l'inverse, encore une faible proportion de cadres et de catégories socio-professionnelles supérieures. La mixité sociale au sens économique reste limitée.

Néanmoins, Wattrelos porte une forte **mixité culturelle et intergénérationnelle ainsi qu'une culture de la solidarité**. La population est cosmopolite du point de vue de l'origine familiale et culturelle. Il n'y a pas de ségrégation au sein des différents quartiers et les acteurs locaux mentionnent peu de dynamiques communautaires.

Wattrelos peut également compter sur **un tissu associatif exceptionnellement dense** (avec plus de 350 associations de proximité). Loisirs, sport, culture mais surtout solidarité et convivialité font partie de l'art de vivre wattrelosien. C'est grâce à ce réseau que des dynamiques interculturelles et de solidarité se mettent en place. La vie est relativement calme et la sociabilité plutôt positive grâce aux nombreux événements festifs et culturels mais aussi aux divers temps de rencontres possibles : marchés, fêtes, événements culturels ou sportifs, associations... Les wattrelosiens sont très attachés à leur ville. Leur vie sociale se fait essentiellement à l'intérieur du territoire communal. Cependant, cette forte identité locale peut avoir des conséquences négatives telles qu'une ouverture culturelle limitée, un « entre-soi », une limitation des parcours de vie aux seules ressources locales, une faible mobilité...

II. LE DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

La présentation du diagnostic des quartiers prioritaires s'appuie sur les données statistiques collectées par le COMPAS à la demande de la Préfecture du Nord et les données de l'INSEE sur la base de l'ancienne géographie prioritaire. Les nouveaux quartiers entrants n'ont pas encore été intégrés dans ces études. Afin de pouvoir obtenir une photographie de chaque territoire, certaines données ont été collectées à l'échelle des IRIS par l'ADULM¹. Ces données resteront à confirmer lorsque l'INSEE sortira ses données mises à jour sur l'ensemble des nouveaux QPV en Juillet 2024 puisque les contours IRIS sont plus larges que les contours du QPV. Cependant, cette présentation permet de définir les caractéristiques de chaque quartier et de dégager des tendances sur les nouveaux quartiers entrants.

¹ Agence du Développement et de l'Urbanisme de la Lille Métropole

1) D'incontestables quartiers prioritaires (QPV)

En 2021, Wattrelos comprend 41 024 habitants.

Sur la base d'une estimation sur les nouveaux quartiers entrants, la part d'habitants vivant en QPV s'élève approximativement à 19.7% à l'échelle de la commune alors qu'elle était de 12.7% en 2018. De cette manière, environ 8083 wattrelosiens habitent désormais en quartier prioritaire et sont répartis de la manière suivante :

- Centralité de Beaulieu : 3247 habitants ;
- IRIS Crétinier : 1229 habitants sur la base d'une estimation de 40% du territoire en QPV ;
- IRIS Mousserie 2 : 1000 habitants sur la base d'une estimation de 60% du territoire en QPV ;
- IRIS Mousserie 1 (extension Sapin Vert) : 754 habitants sur la base d'une estimation de 50% du territoire en QPV ;
- Iris Union (Villas/Couteaux) : 1853 habitants. L'IRIS couvre 100% du QPV

2) Le profil des habitants en QPV :

	Wattrelos En 2020	QPV Centralité de Beaulieu En 2020	QPV Villas Couteaux En 2020 Iris Union	Extension QPV Sapin vert En 2020 IRIS Mousserie 1	Extension QPV Mousserie En 2020 Iris Mousserie 2	Extension QPV Crétinier En 2020 IRIS Crétinier
Part des 0-14 ans dans la population Insee 2020	20.9%	25.6%	24.7%	17.3%	22.4%	24.5%
Part des 15-24 ans dans la population Insee 2020	12.4%	14.7%	19.1%	21.1%	19.1%	18.3%
Part des 25-59 ans dans la population Insee 2020	44.9%	46.1%	38.3%	39.6%	36%	39.6%
Part des 60-74 ans dans la population Insee 2020	14.6%	10.6%	12%	13.9%	14.9%	11.2%
Part des 75 ans et plus dans la population Insee 2020	7.3%	3.0%	5.9%	8.1%	7.6%	6.4%
Indice de jeunesse Insee 2017	1.3	2.5	1.8	NC	NC	NC
Part des étrangers dans la population Insee 2020	7%	6.8%	13.4%	12.2%	10.8%	5.9%
Part des familles monoparentales CNAF 31 Déc 2021	13%	23%	23.4%	19.1%	19.6%	22.6%

La population des quartiers prioritaires est plus jeune que sur l'ensemble de la commune. L'indice de jeunesse (entre 1.8 et 2.5 selon les quartiers) est nettement supérieur à celui de la ville mais aussi à celui de la MEL (1.4). La part des 0-14 ans et des 15-24 ans est également plus importante (de façon plus marquée encore sur le quartier du Crétinier). Cependant, les habitants de 25-59 ans (tranche d'âge des parents) sont moins nombreux qu'à l'échelle de la commune. Cette donnée peut être complétée par une part de familles monoparentales nettement plus élevée en QPV qui fait qu'un seul adulte compose le foyer familial. Ce taux de foyers monoparentaux s'élève à plus de 23% pour la

Centralité de Beaulieu et Villas Couteaux et à 22.6% sur le quartier du Crétinier alors qu'à l'échelle de la ville, le taux s'élève à 13%.

La population des quartiers prioritaires est donc très familiale.

En 2020, la taille moyenne des ménages à Wattrelos est de 2.42 alors qu'elle est à 2.3 dans les deux quartiers prioritaires de la Ville.

La part des ménages d'une seule personne est supérieure à l'échelle des quartiers :

- 38.1% sur le quartier de Beaulieu
- 37.7% sur le quartier Epidème Villas Couteaux
- 32.2 % à l'échelle de la ville

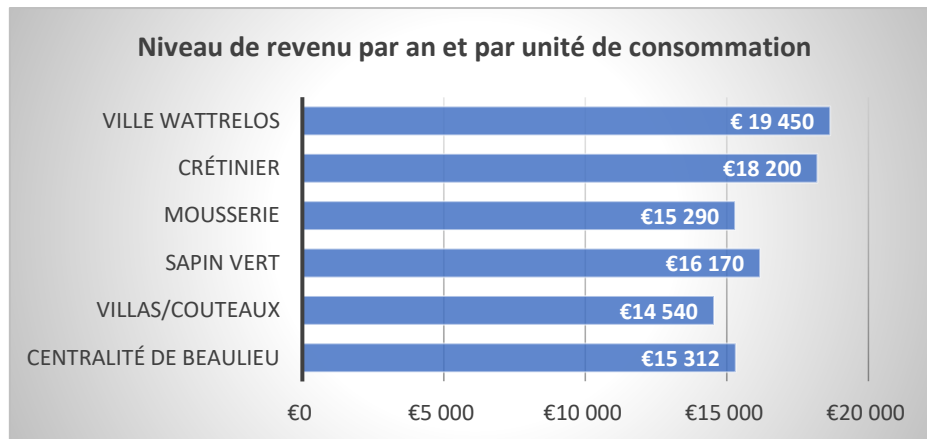
La part des seniors de plus de 60 ans étant moins élevée dans ces quartiers qu'à l'échelle de la ville, nous ne pouvons pas rattacher cette augmentation de personnes seules au seul vieillissement de la population. L'augmentation des séparations et des décohabitations familiales sont à prendre en compte dans ces territoires prioritaires. Cependant, nous pouvons constater un vieillissement plus important de la population sur les quartiers du Sapin Vert et de la Mousserie.

Enfin, la proportion des personnes d'origine étrangère est nettement plus élevée sur le quartier Villas Couteaux, Sapin vert et Mousserie. Cet indicateur est à prendre en compte comme indice de fragilité pour l'accès aux droits, la maîtrise de la langue française et des conditions d'insertion.

3) Niveau de revenu et pauvreté

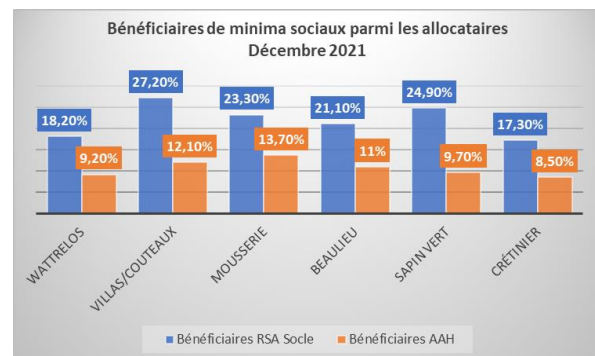
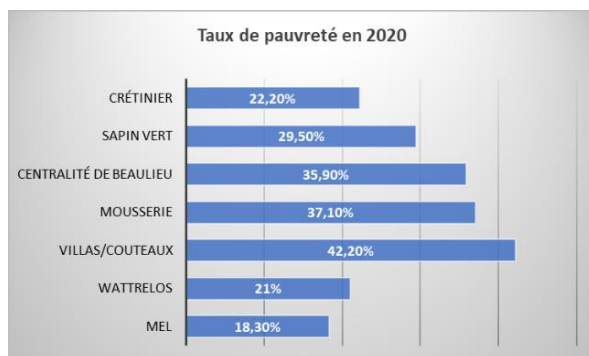
Le niveau moyen de revenu des Wattrelosiens² (19 450 €/ an) est inférieur à celui des habitants de la MEL (20980€/an), du Département du Nord (20290€/an) et de la Région (20360€/an). La médiane des revenus est encore plus faible pour les habitants en quartiers prioritaires, allant de 14 540€ par an et par habitant aux Villas/Couteaux à 15 312€ pour les habitants de la centralité de Beaulieu soit une différence de 18 à 22% de revenus en moins en QPV. Avec un rapport interdécile de 2.7, l'écart entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres de la commune est incontestablement plus faible que sur d'autres territoires (3.7 MEL), signe d'une moindre inégalité des niveaux de vie sur la commune (cet écart est nettement plus marqué dans les communes voisines de Roubaix et de Tourcoing).

² 14 580 € pour Roubaix, et 18 300 € pour Tourcoing, 20 520 € pour Lille, et 23 080 € pour la France métropolitaine



Un taux de pauvreté élevé en quartier prioritaire :

21 % des Wattrelosiens vivent sous le seuil de pauvreté (43 % à Roubaix, et 33 % à Tourcoing). Ce taux augmente évidemment de manière très significative dans les quartiers prioritaires. Le quartier des Villas/Couteaux est le quartier le plus pauvre de la ville avec un taux de 42.2%, suivi de près par le quartier de la Mousserie (37.1%) et de la Centralité de Beaulieu (35.9%).



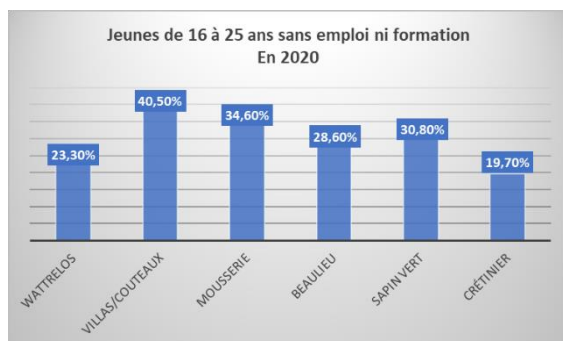
Une part notable de bénéficiaires de minima sociaux en QPV :

En effet, presque 1 allocataire sur 4 en QPV bénéficie du RSA socle contre 18.2% à l'échelle de la commune. Seul le quartier du Crétinier a un taux inférieur à celui de la ville. En ce qui concerne les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), les quartiers Villas/Couteaux, Mousserie, Beaulieu et Sapin vert comptabilisent un nombre supérieur (de 9.7% à 13.7%) à la moyenne communale (9.2%).

Cette précarité marquée au sein des quartiers prioritaires est la caractéristique des difficultés sociales et économiques des habitants. Elle impacte les modes de consommation, parfois le maintien dans le logement, l'accès à la culture, nuit aux relations sociales et renforce l'isolement, impacte les relations intra familiales... C'est un indicateur de grande fragilité et qu'il sera nécessaire d'accompagner tout au long de ce contrat de ville.

4) L'emploi, la formation et l'insertion

→ **Un nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation élevé en QPV.**



Alors que la ville comptabilise 23.3% de jeunes sans emploi ni formation, plusieurs quartiers relèvent un nombre nettement supérieur :

- Villas/Couteaux : 40.5%
- Mousserie : 34.6%
- Sapin Vert : 30.8%
- Beaulieu : 28.6%
- Crétinier : 19.7%

Ce nouveau contrat de ville attachera une importance accrue au repérage des jeunes invisibles, au développement d'actions de mobilisation et d'accompagnement dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

→ **Un taux de chômage qui a baissé fortement depuis 2017 mais qui reste lourd, et avec des points durs**

Avec la réanimation de la croissance économique, la mutation des politiques économiques nationales, et le développement des investissements et des capacités de production des entreprises locales, le nombre de demandeurs d'emploi a fortement baissé à Wattrelos depuis 2017 : - 573 demandeurs d'emploi en catégorie A (soit - 18 %), et - 798 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (soit - 16 %) entre fin 2017 et fin 2023. De fait, le nombre de demandeurs d'emploi en cat. A est de 2 551 à fin 2023, ce qui représente quand même 13,4 % de la population active wattrelosienne (ce qui est nettement moindre qu'à Roubaix ou Tourcoing, mais très supérieur à la moyenne de la MEL et de la France entière).

La baisse du chômage a également été forte pour les moins de 25 ans : - 159 (soit - 20,5 %) ; mais, si une telle évolution est positive, en valeur absolue subsistent cependant 615 jeunes en situation de demande d'emploi à fin 2023, et surtout, fait préoccupant, le « point bas » a été atteint en 2021 (à 539 de - 25 ans) car depuis il y a eu une remontée de + 14 %.

C'est que, en dépit de l'incontestable amélioration de l'emploi sur Wattrelos, des points de préoccupation (qui sont autant de vigilances à maintenir) subsistent :

- > la difficulté à faire descendre durablement le nombre de Demandeurs d'Emploi -25 ans en dessous de 600 ;
- > l'importance du nombre de chômeurs de + de 50 ans (1020) dont le nombre a diminué moins vite (- 14,8 %) que l'ensemble ;
- > le poids (1857, soit 45 % du total des cat. A, B et C) lourd des demandeurs d'emploi depuis plus d'un an.

Jeunes, moins de 50 ans, et Demandeurs d'Emploi de plus d'un an en nombre encore conséquents, justifient que soient spécifiquement maintenus et si possible développés, localement des instruments favorisant la formation, l'insertion et l'employabilité de ces demandeurs d'emploi, a fortiori dans les QPV où les taux sont élevés.

La part des chômeurs parmi la population active s'élève à :

- 32.1% sur le quartier Villas/Couteaux
- 29% à la Mousserie
- 28.7% au Sapin Vert
- 25.2% à Beaulieu
- 13.7% au Crétinier

En moyenne 1 habitant sur 4 est en demande d'emploi dans les quartiers prioritaires.

- **Part des femmes en demande d'emploi importante sur le quartier de Beaulieu (54.5%)**
- **Un faible niveau de qualification au sein des quartiers prioritaires**

En effet, 45% des demandeurs d'emploi de Beaulieu et des Villas/Couteaux n'ont aucun diplôme et 25.6% (Villas Couteaux) et 28.3% (Beaulieu) ont un niveau infra BAC.

L'accompagnement à la définition de projet professionnel, à la formation et la promotion de l'apprentissage sont des actions à intensifier au sein des habitants de ces quartiers.

Seuls 10%(Beaulieu) et 13.1% (Villas/Couteaux) des demandeurs d'emploi ont un niveau BAC +2 et plus contre 17.7% à l'échelle de la Ville.

- **Une précarité dans l'emploi plus grande**

L'emploi précaire représente 25 % des emplois des habitants en QPV. Un habitant sur 4 qui travaille a un emploi en CDD, en intérim, en contrat aidé ou en apprentissage. Cette précarité touche davantage les jeunes et les empêche de s'insérer durablement dans la société, et les expose à la pauvreté.

On retrouve les mêmes tendances sur l'emploi à temps partiel qui touche entre 21.1%(Beaulieu) et 24.7% (Villas/Couteaux) des habitants en QPV occupant un emploi.

5) L'enfance et la réussite éducative

- **Wattrelos, un territoire familial**

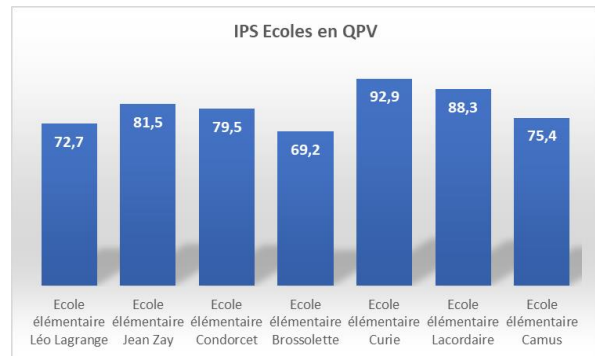
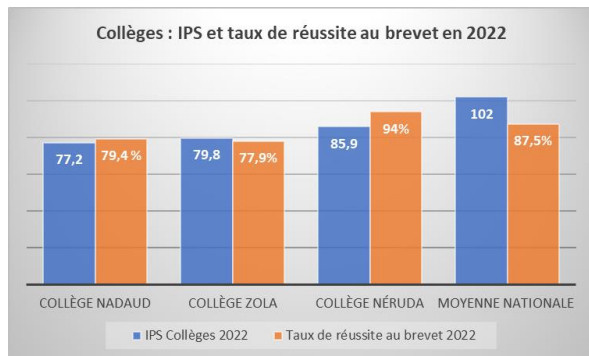
En 2019, Wattrelos comptabilisait 14 154 enfants. Les 0-25 ans représentent ainsi 1/3 de la population.

Au sein des quartiers prioritaires, la part des enfants de moins de 25 ans augmente, dépassant ainsi 40% de la population.

- **Des besoins éducatifs importants liés au milieu socio-économique des familles**

L'indice de position sociale (IPS) des établissements scolaires résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement.

A l'échelle nationale, un collège sur deux a un IPS moyen supérieur à 102. L'IPS est inférieur à 81 dans 10% des collèges les plus défavorisés et supérieur à 124 dans les 10% des collèges les plus favorisés.



A Wattrelos, les IPS des collèges et écoles élémentaires se situent nettement en dessous de la moyenne nationale et même en dessous du seuil des 10% des établissements les plus défavorisés. A noter que les collèges Nadaud (quartier Villas/Couteaux, Mousserie, Sapin Vert et Créтинier) et Zola (quartier Beaulieu) ont les IPS les plus faibles tout comme les écoles Brossolette et Camus (quartier Beaulieu) et Léo Lagrange (quartier Mousserie, Villas/Couteaux).

Nous pouvons observer en parallèle de ces indicateurs, des difficultés éducatives récurrentes impliquant :

- Une acquisition lente des compétences psycho sociales
- Une ouverture culturelle limitée
- Un décrochage scolaire
- Des relations écoles/familles parfois difficiles...

→ **Une poursuite d'études limitée chez les jeunes**

A Wattrelos, 62% des 18-24 ans sont non scolarisés et 34% sont scolarisés en dehors de la commune. La mobilité reste un enjeu majeur à travailler car les jeunes en QPV choisissent encore trop souvent leur orientation scolaire en fonction de l'hyper proximité des établissements scolaires.

→ **Une entrée précoce mais précaire des jeunes sur le marché du travail**

Le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans est de 42 % à l'échelle de la commune. Il passe à 46.5% à Beaulieu et à 45.4% sur le quartier Epidème Villas Couteaux. On retrouve les jeunes dans des emplois majoritairement peu qualifiés et précaires (CDD, intérim, temps partiel) impliquant une fragilité face à l'emploi pérenne.

→ **Des difficultés parentales qui se caractérisent par :**

- Des situations de précarité des familles
- Une hausse des problématiques de santé physique et mentale chez les enfants et les jeunes suite à la crise Covid
- Une hausse des familles monoparentales
- Un nombre important de maternités précoces constatées sur la commune
- Des écarts d'apprentissage très importants entre les enfants issus des classes favorisées et défavorisées. Par exemple, les enfants de CSP + connaissent deux fois plus de mots à l'entrée au CP.
- Une surreprésentation d'enfants ayant des troubles de l'apprentissage de type DYS et de troubles du comportement pas toujours pris en charge (prise de conscience difficile des parents)
- Entre 130 et 150 enfants suivis chaque année par l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire

- Une hausse des ruptures familiales en lien avec les décohabitations difficiles, notamment au sortir de la crise Covid

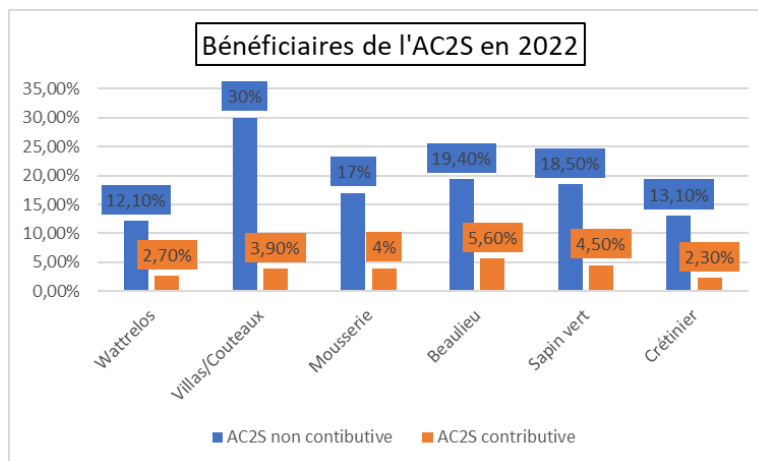
→ **Une socialisation des jeunes limitée et dans l'hyper proximité**

- Une faible mobilité des jeunes et des familles
- Une ouverture culturelle limitée : une faible proportion des enfants et des jeunes ont des activités de loisirs. Selon une enquête récente menée auprès des habitants de Wattrelos dans le cadre de la CTG en 2023, 40% des enfants à partir de 9 ans ne pratiquent aucune activité (ni sportive, culturelle ou de loisirs) tout comme 60% des jeunes à partir de 15 ans et ce, malgré la quasi gratuité de toutes les activités culturelles et sportives portées par la ville.
- Une augmentation des situations de replis dans la sphère privée pendant et depuis les confinements : agoraphobie, phobie scolaire, addictions aux écrans, perte de confiance en soi, dépression, aggravations des troubles en santé mentale....

6) La santé

→ **Des bénéficiaires de la Complémentaire Santé et Solidaire (AC2S) plus nombreux en quartiers prioritaires**

En effet, au 1^{er} Janvier 2022, la part de wattrelosiens bénéficiant de l'AC2S gratuite s'élevait à 12.1% et 2.7% pour l'AC2S avec participation financière.



Le quartier Villas Couteaux concentre le taux le plus élevé de la ville avec 30% de bénéficiaires de l'AC2S gratuite et 3.9% de l'AC2S avec participation financière.

Le nombre de bénéficiaires de l'AC2S avec une participation est beaucoup plus élevé sur le quartier de Beaulieu. Il s'agit principalement de personnes seules, ou bénéficiaires de l'AAH ou de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes âgées)

La majorité des bénéficiaires de l'AC2S gratuite sont plutôt des familles et familles nombreuses.

→ **Des cas persistants de renoncement aux soins avec :**

- Une hausse des cas graves car tardivement détectés par les professionnels de santé
- Un éloignement géographique de l'offre de soins (spécialistes) et des freins à la mobilité qui renforcent le non-recours aux soins
- Des habitants sans couverture minimale (non-recours aux droits de santé)

→ Une augmentation des conduites addictives

Les situations d'addictions récurrentes chez l'adulte persistent : alcoolisme, toxicomanie... La précarité et l'isolement accentuent les conduites addictives.

Cependant, de nouveaux comportements addictifs sont détectés chez les enfants et les jeunes : addiction aux écrans, aux jeux vidéos...

→ Une aggravation des fragilités psychologiques et une hausse des troubles en santé mentale

La souffrance psychologique est la première problématique de santé rencontrée par les publics précaires. Les troubles touchent davantage les personnes isolées (séniors et jeunes) et ne sont pas toujours repérés ou accompagnés. Ce sujet reste « tabou », ce qui est un obstacle à la prise en charge médico-psychologique. Les acteurs sociaux ne sont pas toujours formés à la prise en charge de ces situations.

On constate également un manque de professionnels en santé mentale sur le territoire avec des délais de prise en charge longs (CMP surchargé).

III. LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE ET LES PERIMETRES D'ATTENTION COMPLEMENTAIRE

En 2024, Wattlelos bénéficie d'une extension de sa géographie prioritaire. En effet, les travaux entre l'Etat et la Ville ont permis de définir au plus juste les contours de ces nouveaux quartiers en tenant compte des indicateurs de précarité et des difficultés vécues par leurs habitants.

De cette manière, Wattlelos conserve ses 3 quartiers prioritaires avec quelques extensions notables.

1) [Le quartier « Centralité de Beaulieu »](#) s'étend aux seuls établissements scolaires du territoire à savoir les écoles maternelles et élémentaires Brossolette, Camus, Curie, Lacordaire et la Cité scolaire Zola. Il n'y a pas d'habitations supplémentaires à la géographie de 2014.



C'est un quartier qui a bénéficié d'un projet de rénovation urbaine entre 2004 et 2015 et qui a subi de nombreuses transformations positives. Il se caractérise par :

- Un habitat collectif beaucoup moins dense et une aération du quartier ;
- Une offre de service locale : petits commerçants, pharmacie, offre de soins, bureau de Poste, Mairie Annexe, Bibliothèque... ;
- Une montée en qualification de l'offre de transport avec la mise en place de la Liane qui facilite les déplacements vers la centralité de Wattrelos et Roubaix ;
- Une présence d'acteurs éducatifs et sociaux de proximité et d'associations qui contribuent à la qualité de vie des habitants de Beaulieu ;
- Une stratégie de peuplement qui a permis plus de mixité sociale même si l'on constate encore une précarité importante.

2) Le quartier intercommunal « Epidème Villas Couteaux » bénéficie quant à lui d'une extension sur une partie du Tilleul et du Sapin Vert. Le quartier Epidème est situé sur la Ville de Tourcoing.



Le quartier des Villas est en cours de projet de renouvellement urbain (NPRU 2015-2026). C'est un quartier qui va voir s'accélérer ses travaux avec la démolition des barres (80 logements) GYPSE et ARDOISE prévue cet été 2024.

Ces barres de logements collectifs ont été vidées de leurs occupants et ce qui a donc entraîné un départ de nombreux habitants (ce qui a impacté les établissements scolaires à proximité). Les enjeux de gestion transitoire, d'accueil des nouveaux habitants et d'appropriation du nouveau quartier seront essentiels pour les années à venir.

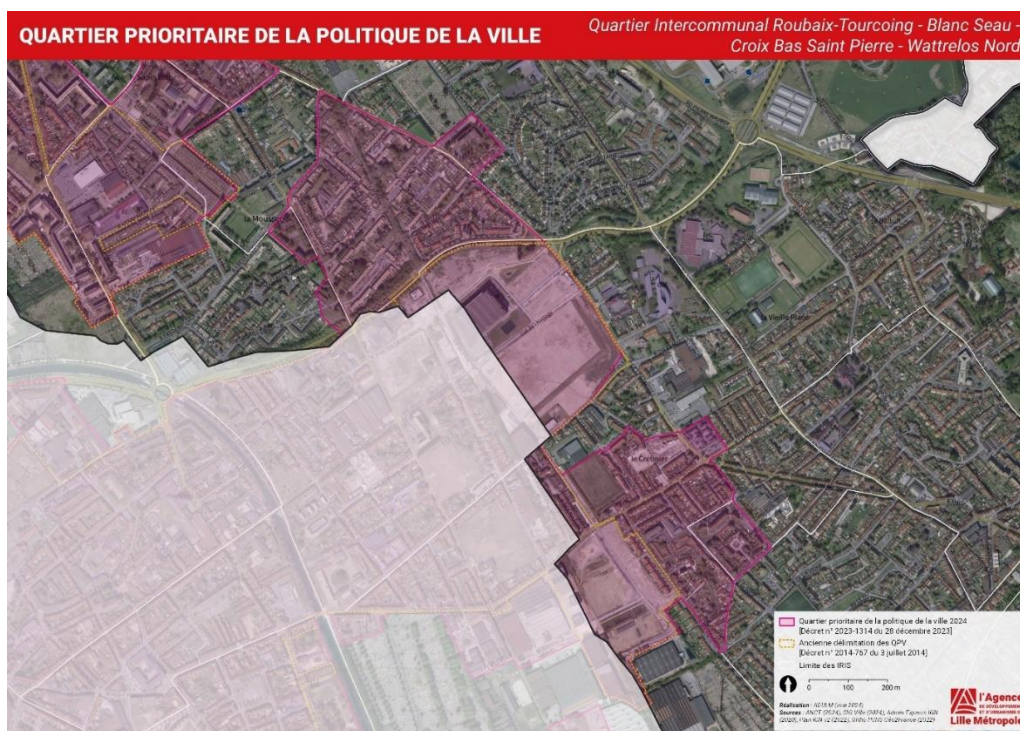
Ce quartier est composé d'un habitat diversifié (ancien et rénové, individuels et collectifs). C'est également le quartier le plus pauvre de la ville.

Enfin, l'incendie du Centre social de la Mousserie et du supermarché LIDL durant les émeutes de Juin 2023, ont fortement bouleversé le quotidien des habitants.

3) Le quartier intercommunal « Roubaix - Tourcoing - Blanc Seau – Croix Bas Saint Pierre –Wattrelos Nord » est le quartier qui évolue le plus significativement tant sur son périmètre que sur le nombre d'habitants puisqu'en 2014 il était composé uniquement sur son versant watrelosien de friches industrielles. Ce QPV intègre dorénavant une partie des quartiers de la Mousserie et du Crétinier. Ces deux quartiers sont séparés par un axe routier qui relie la Belgique à Roubaix/Tourcoing et Lille.

Le quartier de la Mousserie est composé de nombreux petits squares d'habitats individuels et petits collectifs plutôt anciens.

Le quartier du Crétinier est en cours de transformation avec le programme PMRQAD de La Fabrique des quartiers. C'est un quartier d'habitat ancien intégrant de nouvelles constructions, des espaces verts et des espaces publics aérés. Le quartier bénéficie d'une rue commerçante, d'équipements de santé et d'équipements culturels (Boite à musiques, Cité des sports, future piscine métropolitaine...). L'arrivée de la future piscine nécessitera une adaptation des circuits de transport en commun.



4) Les périmètres d'attention complémentaire

En 2024, les anciens quartiers de veille active ont disparu définitivement de la géographie prioritaire. Néanmoins, nous souhaitons maintenir une vigilance particulière sur 2 quartiers : le Laboureur et le Beck Sartel, qui ont également été identifiés par la MEL.

→ le quartier du Laboureur

Le Laboureur présente un taux de pauvreté de 18%. C'est également un quartier familial et jeune puisque 32.8% de la population a moins de 25 ans.

D'ailleurs, la part des jeunes de 16 à 24 ans sans emploi ni formation s'élève à 26.2%.

Le taux de chômage est quant à lui à 18.7%.

Il se situe en périphérie du quartier du Crétinier qui entre en géographie prioritaire et présente donc des indicateurs de fragilité.

→ **le quartier Beck Sartel**

Le taux de pauvreté s'élève à 17.8%. On retrouve également des enjeux autour de la jeunesse et de l'accompagnement des familles puisque :

- 37.2% de la population a moins de 25 ans
- 20.7% des jeunes de 16 à 24 ans sont sans emploi ni formation
- Le taux d'allocataires monoparentaux s'élève à 20%
- 21.1% des allocataires perçoivent le RSA socle

Les situations d'isolement sont davantage recensées sur ce territoire. Les écoles jouent un rôle essentiel dans ce quartier car il y a peu de structures associatives de proximité.

→ **Le quartier du Crétinier dans son ensemble**

Au-delà des données statistiques déjà évoquées dans le diagnostic des QPV ci-dessus, l'extension du périmètre d'attention complémentaire à l'ensemble du quartier est justifiée par le fait que :

- Le collège Nadaud bénéficie de l'IPS le plus bas de la commune (parmi les 4 collèges existants) soit un indice de 77.2 ;
- L'école Condorcet est la seule école maternelle et élémentaire publique du quartier et connaît un IPS de 79.5. Cela positionne cette école au 5^{ème} rang des écoles de Wattrelos ayant l'IPS le plus bas (parmi 15 écoles existantes sur le territoire)
- L'indicateur pauvreté et précarité a également été mis en avant avec un pourcentage important de bénéficiaires de minima sociaux ou de bas revenus.
- Ce quartier a la particularité d'avoir un plus grand nombre de familles nombreuses que sur l'ensemble du territoire (32.9% des allocataires ont au moins 3 enfants à charge contre 27.5% à l'échelle de la ville) ainsi qu'un plus grand nombre de familles monoparentales. Elles représentent plus d'1/3 des allocataires avec enfants
- Parallèlement, nous pouvons constater un facteur isolement important concernant les allocataires sans enfants qui vivent seuls. (Parmi les 37.9% d'allocataires sans enfants, 90.2% vivent seuls)

IV. A WATTRELOS, DES ENJEUX ET DES AMBITIONS CLAIRS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES

La Ville de Wattrelos a choisi de définir **4 enjeux prioritaires** parmi les 6 retenus au niveau métropolitain. En effet, au regard des caractéristiques des quartiers prioritaires wattrelosiens présentées dans le diagnostic ci-dessus, nous souhaitons prioriser l'action à destination des habitants en fonction des besoins les plus prégnants.

De cette manière, le volet local mettra l'accent sur :

- La réussite éducative et scolaire de tous les jeunes
- L'accès à l'emploi, la formation et l'insertion socio-professionnelle
- La lutte contre l'isolement et la pauvreté
- Le Vivre ensemble, l'engagement associatif et citoyen ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie des habitants en QPV.

La thématique santé sera travaillée de manière transversale en tant que frein à l'emploi, frein à la réussite scolaire et comme conséquence de l'isolement et de la pauvreté.

L'enjeu de transition écologique viendra également apporter des réponses aux 4 priorités retenues. Nous le projetons comme une opportunité d'emplois nouveaux, comme une occasion de vivre dans un environnement sain, comme des actes du quotidien répondant aux difficultés économiques des habitants, comme un vecteur d'éducation pour la société de demain...

Les objectifs du Contrat de ville et des solidarités à l'échelle locale ont été construits en cohérence avec le projet social de territoire de la CTG (Convention Territoriale Globale 2024-2028) et le projet éducatif de territoire (PEDT 2021-2024)

1) Priorité n° 1 : lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes

Les caractéristiques des quartiers prioritaires démontrent que la population est très jeune et familiale, que les situations de décrochage et de rupture sont davantage présentes au sein de ces territoires et que les difficultés socio-économiques et culturelles des familles impactent l'éducation et la scolarité des enfants et des jeunes.

Tous les établissements scolaires en quartiers prioritaires sont situés en Réseau d'Education Prioritaire (REP). Cela concerne 6 écoles maternelles et élémentaires publiques, 1 école maternelle et élémentaire privée et les 3 collèges. Ces écoles bénéficient d'un allègement en effectifs de classe (25 élèves maximum), de dédoublement des classes de CP, CE1 et depuis peu des classes maternelles de Grande section. Par son droit commun, la Ville renforce les actions éducatives en milieu scolaire en complémentarité de l'Education Nationale. De cette manière, la Ville développe et renforce la contribution éducative des ATSEM dans les écoles maternelles. Aussi, les écoles maternelles et élémentaires, se voient proposer des accompagnements pour des cycles d'éducation physique et sportive (EPS) et d'enseignement artistique et culturel animés par les animateurs et éducateurs municipaux. Enfin, depuis 2022, la ville développe des actions éco citoyennes dans les écoles grâce au recrutement de 4 éco animateurs.

La crise sanitaire a renforcé les inégalités et les situations de décrochage scolaire. La scolarité des enfants et des jeunes a été fortement impactée avec la mise en place de nouveaux fonctionnements, de cours en distanciel, nécessitant des compétences et outils numériques adaptés. La fracture numérique a amené de nombreux jeunes à des situations de décrochage scolaire.

Aussi, les différents confinements successifs ont coupé les jeunes et leurs familles de leurs relations sociales, ce qui a renforcé les situations d'isolement et de mal être chez les enfants, les jeunes et leurs parents.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les ambitions et objectifs suivants :

a) Mieux repérer les élèves en difficultés et les accompagner dans leur réussite scolaire

→ Aller à la rencontre des jeunes en rupture et renforcer le lien de confiance envers les institutions

Il s'agit de renforcer le « aller vers » les jeunes au sein des établissements scolaires, sur l'espace public, au sein des activités de loisirs et de diversifier les lieux et méthodes de repérage (repérage par les pairs,

visites à domicile, présence sur les réseaux sociaux, actions hors les murs en horaires décalés...) afin de cibler les publics les plus isolés, les « invisibles ».

La coordination des acteurs de la jeunesse (Education Nationale, Club de prévention, Centres sociaux, Acti jeunes, Mission Locale...) sera essentielle afin de développer des actions multi partenariales de type permanences mobiles partagées, travail de rue en binôme, développement d'événements culturels et sportifs... mais aussi de repérer le plus tôt possible les situations à risque de décrochage en lien avec les établissements scolaires. (Absentéisme, accompagnement des sanctions disciplinaires...)

→ **Renforcer la relation entre parents et école, en lien avec les acteurs socio-éducatifs intervenant auprès des familles**

Les parents des enfants en quartiers prioritaires sont souvent peu qualifiés et ont souvent quitté rapidement les bancs de l'école, avec une expérience pas toujours positive. La relation de confiance entre les parents et les enseignants est une clé de réussite pour la scolarité des élèves. Nous souhaitons donc renforcer toutes les actions qui vont permettre d'investir les parents dans la scolarité de leurs enfants et de les outiller pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Par ce biais, nous attacherons une attention particulière aux actions passerelles entre les structures petite enfance/école maternelle, CM2/6^{ème}, 3^{ème}/ Seconde qui vont permettre d'accompagner chaque transition dans la vie scolaire des enfants et de rassurer les familles.

Nous encouragerons toutes les initiatives en matière de développement de la participation des parents au sein des écoles (entretiens inversés menés par l'Education Nationale, projets école-famille...)

Tous les dispositifs de soutien et d'accompagnement scolaire seront encouragés et renforcés afin de mieux outiller les familles dans les apprentissages de leurs enfants et de limiter les décrochages précoces (CLAS, aides aux devoirs, Coup de pouce Clé...)

Les actions du Programme de Réussite Educative devront répondre aux besoins des enfants et des adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite et proposer des accompagnements individualisés. Les actions santé et parentalité du PRE gardent encore aujourd'hui tout leur sens. Ce dispositif est aujourd'hui fortement mobilisé pour les enfants du premier degré. Les besoins des jeunes collégiens étant de plus en plus forts suite à la crise Covid, il convient de travailler à l'amplification du dispositif à destination des collégiens.

Le Club de prévention Horizon 9 bénéficie de 2 postes ALSES (Acteur de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire) au sein des collèges Zola et Néruda. Le travail mené par l'éducatrice avec le collège Zola permet d'assurer une continuité d'accompagnement entre les difficultés perçues au sein du collège et l'environnement familial et social du jeune. Il permet d'agir le plus tôt possible pour limiter les situations de décrochage scolaire. Il convient de développer de la même manière le partenariat entre le Collège Neruda et le poste ALSES du club de prévention. A ce jour, les modalités d'intervention au sein du collège sont encore trop ponctuelles. Nous souhaitons accompagner l'intégration du poste ALSES au sein de l'établissement scolaire et amplifier les interactions partenariales.

→ **Renforcer la prévention en santé dès le plus jeune âge ainsi que la prévention en santé mentale pour les jeunes**

La dégradation des situations de santé des enfants et des jeunes fait partie d'un constat partagé sur le territoire. La malnutrition liée à une précarité galopante, l'augmentation de l'isolement et de la sédentarité, les addictions aux écrans, l'augmentation des situations de mal être, de manque de

confiance en soi et d'estime de soi, de phobies scolaires... sont autant de problématiques qui peuvent impacter la santé et la scolarité des enfants et des adolescents. C'est pourquoi, il sera nécessaire de prévenir et d'accompagner ces situations le plus précocement possible. Il convient donc de :

- Sensibiliser les familles, développer le diagnostic précoce et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques dans et en dehors de l'école ;
- Développer l'accès aux soins et l'accompagnement aux soins des enfants et des jeunes en milieu scolaire ;
- Développer des actions de prévention santé auprès des enfants et leurs parents (sommeil, alimentation, activité physique...);
- Développer la prévention et la communication déstigmatisante sur la santé mentale et les addictions (y compris sur les addictions aux écrans) auprès des jeunes et leurs parents ;
- Développer la présence de psychologues scolaires et de terrain. En effet, la suppression du CMP Ado sur le territoire, la diminution des prises en charge du CMP enfant et les délais d'attente de prise en charge particulièrement longs, nécessitent de développer des alternatives d'urgence et de proximité dans l'attente de la prise en charge du droit commun.

b) Soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur

La politique de soutien à la parentalité vise à aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, pour les accompagner au quotidien dans l'éducation de leurs enfants ou les aider à faire face à des difficultés. En quartiers prioritaires, les familles cumulent divers indicateurs de fragilité : monoparentalité, précarité financière, isolement, réseau social et familial restreint... La dégradation des conditions de vie des familles augmente le risque de rupture du lien familial, d'augmentation de situations de maltraitance, de surmenage, de pertes de repères... Le contexte des émeutes urbaines de Juin 2023, nous ont également amené à nous questionner sur les besoins des parents démunis face aux situations de décrochage de leurs adolescents.

→ Soutenir les parents dans leur fonction éducative, y compris pour les parents d'adolescents

L'un des enjeux est de valoriser les actions parentalité pour que toutes les familles qui le souhaitent puissent y accéder, s'entraider et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées. Les actions favorisant la qualité du lien parents-enfants, l'appui aux parents par la création et le renforcement des liens sociaux, le renforcement du lien entre les familles et l'école et le développement des ressources parentales pour mieux répondre aux besoins éducatifs de chaque enfant seront privilégiées. La mobilisation des dispositifs REAAP, AAI parentalité du Département, LAEP, projets vacances familiales permettra de développer ces actions.

Un projet de création de maison des 1000 premiers jours est en cours sur le quartier de Beaulieu. Ce projet vise à créer un lien fort avec les futurs parents et les parents dès la naissance de leur enfant jusqu'à l'âge de 3 ans. Il s'agira de proposer un ensemble de services en un même endroit avec la mise en place d'actions répondant aux besoins de l'enfant et de ses parents. Ce sera une belle opportunité pour développer la coordination des acteurs de la petite enfance afin d'accompagner au mieux les familles dans leurs besoins dans une logique de complémentarité.

Outre ce projet, il conviendra d'innover pour développer de nouvelles actions à destination des parents d'adolescents en lien avec les acteurs socio-éducatifs et les collèges. (territoire dépourvu d'actions sur les problématiques ados).

Enfin, la mobilisation des modes de garde pour les familles en quartier prioritaire peut apporter certaines réponses aux familles :

- besoin de moments de répit pour soi ou pour réaliser ses démarches administratives ou de recherche d'emploi ;
- besoin de socialisation de l'enfant et d'éveil socio culturel ;
- besoin dans le cadre d'une reprise d'activité professionnelle ;

Il s'agit ici de mieux coordonner et optimiser les places en crèches à l'échelle de la ville et de réserver des places pour les familles en démarche d'insertion ou de reprise d'activité professionnelle.

Concernant l'enfance, nous souhaitons coordonner davantage les accueils de loisirs municipaux et associatifs afin de couvrir toutes les périodes de vacances scolaires, mieux coordonner les périodes d'inscription afin de simplifier l'information aux familles.

→ **Renforcer la communication avec les parents pour les mobiliser plus facilement**

- Développer une stratégie coordonnée et actualisée de communication aux familles sur les services locaux existants : guide complet sur les modes d'accueils, les activités de loisirs, les actions de soutien à la parentalité, les relais existants.
- Développer davantage d'actions partenariales concertées à destination des parents et des familles : prévention, loisirs, animations festives, hors les murs... afin de créer une relation de confiance.

c) Favoriser la diversification de l'orientation scolaire, notamment en fin de collège pour favoriser l'ambition et la réussite

La définition d'un projet professionnel et d'une orientation scolaire choisie est un vrai sujet sur le territoire. En effet, les jeunes ont de plus en plus de difficultés à se projeter dans l'avenir. Beaucoup d'entre eux ne savent pas dans quel domaine s'orienter. Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- Le manque de connaissance des métiers et des différents domaines d'activités professionnelles ;
- Le manque de confiance en eux et par crainte de l'échec ;
- La dévalorisation des métiers de l'artisanat et des filières professionnelles.

Plusieurs perspectives sont posées :

- Renforcer la découverte des métiers en retravaillant les forums des métiers au sein des collèges. L'idée serait de pouvoir mutualiser les forums des 3 collèges en un seul pour qu'il soit plus diversifié en matière de métiers représentés, plus opérationnels avec la mobilisation de centres de formation qui pourraient mettre en place des stands de mise en situation professionnelle...
- Mieux accompagner les recherches de stage afin que les jeunes puissent trouver un stage en lien avec leurs aptitudes.
- Promouvoir l'apprentissage et les filières professionnelles.
- Poursuivre les actions luttant contre les stéréotypes genrés sur les métiers.
- Ouvrir les perspectives des jeunes en les inscrivant dans davantage de projets (culturels, solidaires, intergénérationnels...). Ces projets permettront de répondre aux problématiques des jeunes « sans motivation », de développer des centres d'intérêts, de prendre confiance en eux...

- Promouvoir la bourse de l'enseignement supérieur et valoriser les réussites de jeunes issus des QPV pour donner envie .
- Sensibiliser et informer les parents sur les parcours d'orientation afin qu'ils soient partenaires.
- Accompagner les familles lors des portes ouvertes des établissements d'enseignements supérieurs, Lycées professionnels...

Suite aux échanges avec les collèges du territoire, de nombreux collégiens choisissent encore leur orientation scolaire en fonction de l'hyper proximité de l'établissement scolaire. Les problèmes de mobilité sont très marqués au sein de nos quartiers.

d) Favoriser des activités de loisirs, sportives et culturelles régulières, variées en différents lieux permettra aux jeunes de trouver des centres d'intérêts positifs propices à un développement éducatif équilibré

→ **Adapter l'offre d'accueil et de loisirs aux besoins des enfants et de leurs familles**

Wattrelos dispose d'une offre d'activités périscolaires sportives et culturelles assez riche et pourtant selon une enquête menée auprès des habitants en Juillet 2023 dans le cadre de la CTG, 40% des enfants à partir de 9 ans ne pratiquent aucune activité (ni sportive, culturelle ou de loisirs) tout comme 60% des jeunes à partir de 15 ans.

Le contrat de ville veut donc permettre à davantage d'enfants en quartiers prioritaires de s'inscrire dans cette offre d'activités locales. A ce jour, Les services petite enfance, enfance, jeunesse, sport et culture de la Ville, les Centres Sociaux, l'association Acti jeunes, les associations sportives, le Conservatoire de musique... proposent des activités diversifiées et régulières, à des tarifs adaptés aux revenus des familles.

Nous souhaitons que les parents soient davantage impliqués afin de renforcer la relation de confiance.

Les animations et activités à destination des jeunes doivent s'adapter aux besoins des jeunes. Il convient de développer des actions nouvelles, avec des supports d'animation nouveaux au cœur des quartiers afin d'aller renouer le contact avec les jeunes et de les associer à la mise en place d'activités répondant à leurs attentes. Les centres d'intérêts des jeunes évoluent. Il sera nécessaire de développer davantage la dynamique projet afin de développer la participation des jeunes.

Plusieurs préconisations sont souhaitées :

- Développer une offre d'activités en horaires décalés afin de s'adapter au rythme des jeunes.
- Veiller à développer des actions à destination des filles qui n'ont pas toujours les mêmes centres d'intérêt et qui ont tendance à participer moins fréquemment aux activités à partir de 12 ans.
- Développer des temps d'animations familiales au sein des quartiers, en partenariat avec les écoles, les associations et les services de la ville pour conquérir de nouvelles familles et promouvoir les différentes activités périscolaires du territoire. Exemple de projet à développer : la rue aux enfants.
- Promouvoir la citoyenneté et l'éco-citoyenneté. Renforcer la participation d'enfants en QPV au sein du Conseil Municipal des enfants. Développer de nouvelles formes de participation des jeunes. Exemple : Conseil de jeunes. Accompagner les enfants et les jeunes à devenir acteurs et formateurs pour la société et pour le respect de l'environnement.

→ **Soutenir les professionnels dans l'accueil des enfants à besoins particuliers**

Les structures d'accueil de Collectifs de mineurs (Centres Sociaux, Acti jeunes, Ville) constatent une augmentation d'enfants à besoins particuliers dans leurs centres récréatifs. Ils se caractérisent par des troubles du comportement, l'accueil d'enfants porteurs de handicap, d'enfants perturbés par des conflits familiaux... Les animateurs BAFA ne sont pas toujours sensibilisés ni formés pour accompagner ces situations grandissantes et les conditions d'accueil et d'animation ne sont pas toujours optimales.

Une réflexion est à mener pour développer :

- Des formations/ sensibilisations harmonisées régulières à destination des acteurs socio éducatifs (animateurs, référents...) pour l'encadrement de ces enfants ;
- Impliquer davantage les référents ASE (Aide Sociale à l'Enfance) dans la résolution des difficultés pouvant survenir avec un enfant placé ou bénéficiant d'une mesure éducative : contact et échanges entre animateurs et référents ASE ;
- Créer un pôle « d'animateurs volants », formés spécifiquement, ressources pour la gestion des situations complexes, l'accompagnement des enfants porteurs de handicap et le suivi d'une structure à une autre ;
- Développer des projets éducatifs et d'éveil innovants et inclusifs ;
- Développer des temps d'échanges et de partage d'expériences entre enseignants et acteurs socio-éducatifs.

Partenaires à mobiliser sur l'accompagnement socio-éducatif, la réussite scolaire et la parentalité :

L'Education Nationale, le Département du Nord, la Région Hauts de France, l'ARS, la CAF, le club de prévention Horizon 9, les associations locales : ACSW, Acti jeunes, Ajir.com, Mission Locale, les structures petite enfance /enfance (crèches, RPE, LAPE...) et l'ensemble des services municipaux de la ville (petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sports, santé, CCAS...).

2) Priorité n° 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi

Lors des ateliers de préparation du contrat de ville avec les partenaires, les services internes et nos élus, divers constats complémentaires au diagnostic ont été partagés tels que :

- Le paysage économique se modifie. L'intégration des nouvelles technologies dans l'emploi et le relèvement du niveau de qualification requis (Bac+2 Bac+3 pour de nombreux postes), exclut une part importante des habitants en QPV.
- Face à ces mutations, l'existence de plusieurs leviers de formation via les dispositifs régionaux est une ressource précieuse. (Formations prêtes à l'emploi / Certificat de Qualification professionnelle permettant un retour à l'emploi rapide après une courte période de formation professionnelle.) Néanmoins, il est important de noter que France Travail enregistre une augmentation du nombre d'abandon en cours de formation, soulevant la question des motifs de décrochage et des solutions à y apporter.
- La vision du travail et de l'entreprise peut être déformée vis-à-vis de la réalité et ainsi desservir leur orientation professionnelle. Parmi les causes avancées, l'influence potentiellement néfaste des réseaux sociaux, la présence de prescripteurs (familiaux, amicaux, voire professionnels) dont les visions du marché du travail sont inexacts ou tronquées...

- Le constat d'une forte augmentation des demandeurs d'emploi allocataires du RSA doit également être relevé. Elle peut s'expliquer par la réforme du chômage qui baisse la durée d'indemnisation et qui pousse plus rapidement vers l'obtention de minima sociaux mais aussi par les mesures incitatives du Département concernant l'insertion professionnelle des ARSA (qui augmente le nombre d'inscriptions à France Travail).
- L'importance de la situation des travailleurs handicapés dans un contexte d'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une RQTH avec des incapacités lourdes et pour lesquelles peu d'offres sont compatibles. Sur le même sujet, constat que certaines personnes sont mal évaluées par la MDPH à cause des dossiers mal remplis (surtout la partie médicale).
- Enfin, la santé mentale représente un frein à l'emploi qui progresse depuis la crise Covid et qui a renforcé les situations d'isolement, la peur de l'autre, avec des interactions sociales beaucoup plus difficiles. L'augmentation de la phobie scolaire et du nombre de décrocheurs s'ajoutent enfin à des problématiques toujours cruciales d'addictions.

Pour agir en faveur de l'emploi au sein des quartiers prioritaires, nous renforcerons les 4 axes suivants :

a) Repérer et Remobiliser les personnes plus éloignées de l'emploi

La priorité sera donnée aux publics cibles suivants :

- Les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation
- Les femmes et notamment les femmes cheffes de foyers monoparentaux et femmes de plus de 50 ans (mères au foyer qui deviennent demandeurs d'emplois suite au départ des enfants : baisse des ressources, isolement...)
- Les allocataires du RSA
- Les demandeurs d'emploi de plus de longue durée
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans

Les préconisations locales s'articulent autour des objectifs suivants :

→ **Développer une meilleure coordination entre les acteurs associatifs et les acteurs jeunesse du territoire pour mieux repérer les « invisibles » et les orienter vers le droit commun** (Mission Locale, France Travail, Maison Nord emploi...) Il s'agira de renforcer les actions « Aller-vers » et de médiation de rue mais aussi de développer davantage d'animations au sein des QPV, sur l'espace public (ateliers orientation, promotion de la formation et de l'apprentissage, aide à la définition de projet professionnel, ateliers numériques...)

→ **Remobiliser les habitants en QPV dans un projet d'insertion socio professionnelle.** A travers différentes actions supports (sportives, culturelles, solidaires...), développer les compétences psycho sociales des habitants (les savoirs êtres, l'estime de soi, la confiance en soi, la relation aux autres...) Le travail en mode projet permet de développer la créativité, l'engagement, le travail en équipe, le développement d'un réseau (social et professionnel) et de renouer confiance avec les institutions. La mobilisation d'entreprises ou d'organismes de formation lors d'événements sportifs, culturels permettra également d'ouvrir des perspectives.

→ **Accompagner à la définition d'un projet professionnel en mobilisant les dispositifs existants :** CEJ, CEJ renforcé, les missions de services civiques, les contrats aidés, l'accompagnement par les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) A travers une mission 6 mois à 1 an, ces dispositifs sont des tremplins vers l'emploi ou la formation car ils permettent de mieux appréhender les codes du travail, de valoriser les compétences et de lever les freins périphériques, pour une insertion pérenne.

b) Lever les freins périphériques à l'emploi (santé, mobilité, illettrisme, garde d'enfants...)

Convaincu que l'insertion professionnelle dépend aussi de l'environnement familial et social, il est important de renforcer les actions permettant de lever les freins périphériques à l'emploi :

→ **Accompagner les personnes dans leurs parcours d'accès aux soins**, à la prise en charge des troubles de santé mentale et des addictions. Accompagner les personnes en situation de handicap à faire valoir leurs droits auprès de la MDPH.

→ **Développer des programmes de formation pour lutter contre l'illettrisme** (qui ne touche pas uniquement les populations étrangères) de manière plus ludique en lien avec certains secteurs d'emploi (mises en situations professionnelles).

→ **Développer une politique de mobilité solidaire** (covoiturage pour les emplois à horaires décalés ou transfrontaliers, location de véhicules à tarifs solidaires, promotion des aides au permis de conduire, accompagnements par Mobili MEL, renforcer l'accessibilité aux transports en communs...).

→ **Proposer des solutions d'accueil pour les enfants des familles en recherche d'emploi.** (réserver des places insertion au sein des crèches et accueil de loisirs, promouvoir l'offre de garde des assistantes maternelles souffrant d'une image négative...).

c) Lutter contre les déterminismes sociaux et les représentations du travail

Aujourd'hui, les secteurs de l'industrie, de la restauration, de la construction... sont autant de secteurs qui souffrent d'une pénurie de main d'œuvre et de représentations négatives. Le travail « manuel » et le travail « à l'usine » sont devenus synonymes de pénibilité au travail, de salaire minimum et de relégation sociale. L'Ecole a progressivement contribué à cette dévalorisation à travers la mise en place d'une culture élitiste poussant à réaliser des parcours d'études en voie générale. Les filières professionnelles étaient réservées aux étudiants ayant de mauvais résultats scolaires. Il convient donc aujourd'hui de déconstruire les représentations et les stéréotypes en matière d'emploi en passant par :

→ **La promotion et la valorisation des filières professionnelles** lors des forums des métiers et des forums emploi mais aussi en accompagnant à la recherche de stage ou PMSMP en entreprise ou encore lors des portes ouvertes des établissements de formation.

→ **La valorisation de l'apprentissage** qui constitue un tremplin pour les moins qualifiés. L'apprentissage offre une opportunité d'accès rapide au marché du travail tout en bénéficiant d'une rémunération durant la formation. Les habitants en QPV ayant un réseau limité, il conviendra également de soutenir et d'accompagner à la recherche de terrains d'apprentissage.

- **Déconstruire les stéréotypes genrés** sur certains métiers dits « masculins » ou « féminins ».
- **Elargir les choix professionnels** par la promotion d'emplois nouveaux liés au numérique et à la transition écologique notamment.
- **Promouvoir les nouvelles formes d'emploi à travers la création d'entreprise et l'entrepreneuriat social.**

d) Rapprocher l'offre et la demande

- **Mobiliser les entreprises locales** avec France travail et la Mission Locale pour des rencontres régulières quant à leurs besoins en recrutement, besoins en formation... et favoriser le recrutement d'habitants en QPV.
- **Réfléchir à une offre « d'emploi inclusif » adaptée pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une RQTH** (Reconnaissance de Qualité Travailleur Handicapé).

e) Développer les partenariats pour agir plus tôt et en proximité des habitants

- **Renforcer les liens entre l'Education Nationale et les associations d'éducation populaire** afin d'accompagner le plus tôt possible les jeunes ayant des freins à lever (mobilité, sociaux...)
- **Mobiliser les parents comme partenaires de l'orientation et de l'insertion socio professionnelle** de leurs enfants. Il s'agit d'accompagner les parents dans les changements de représentations, dans la levée des freins afin de soutenir les jeunes dans leurs projets de manière concertée.
- Travailler pour **l'implantation d'une permanence de la maison Nord Emploi** de Roubaix sur Watrelos
- **Proposer une coordination locale copilotée par la Ville, le Département, France Travail et la Mission Locale** afin de mieux communiquer sur l'évolution des dispositifs de droit commun et les projets des associations, de mutualiser les compétences, de faire remonter les besoins et faciliter la construction de réponses innovantes.

Partenaires à mobiliser :

France Travail, Département du Nord, Région Hauts de France, Etat, MEL, Mission Locale, Maison de l'emploi, la Chambre des métiers et de l'artisanat, CAF, Education Nationale, organismes de formation (OMEF), structures IAE, Cap emploi, MDPH, associations locales (Centres Sociaux, Acti jeunes), Club de prévention Horizon 9, BGE, service emploi et développement économique de la Ville.

3) Priorité n° 3 : Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations

Face à une inflation galopante, à la hausse de la précarité et du glissement des ménages modestes vers la pauvreté, cette thématique constitue un enjeu majeur pour le territoire.

a) Favoriser l'accès et le maintien des droits pour tous

On constate sur le territoire une augmentation croissante des difficultés dans l'accès aux droits sociaux. En effet, le recul des permanences des institutions sur le territoire, la complexité administrative et la fracture numérique renforcent le non-recours des habitants les plus démunis. Watrelos ne dispose pas de maison France service, point conseil budget. Seule une permanence hebdomadaire d'une demi-journée de la CPAM existe encore. Les institutions (CAF, CPAM, CARSAT, Centre des impôts ...) ne sont pas implantées sur la commune.

Dans le cadre de l'enquête habitant CTG menée en juillet 2023, 35% des watrelosiens ont exprimé avoir besoin d'aide pour connaître leurs droits sociaux. 28% ont déclarés avoir besoin d'aide pour être accompagnés dans leurs démarches. Selon une autre enquête menée auprès des bénéficiaires du CCAS sur la mesure des usages numériques et le recours aux sites administratifs, 50 % des répondants ont indiqué qu'ils ne savaient pas réaliser leurs démarches seuls sur informatique. Le public peu aguerri à la manipulation des sites administratifs est peu outillé. La consultation de ces sites via un smartphone n'étant pas adaptée, cela complique d'autant plus les démarches d'accès aux droits créant du renoncement.

Pour accompagner les démarches d'accès aux droits, la ville de Watrelos s'est engagée dans l'expérimentation nationale Territoire Zéro non-recours. Les travaux s'orienteront autour de 5 axes repérés comme les principaux freins dans l'accès aux droits :

- **La lutte contre la fracture numérique** (permettre un accès simple, accompagné au numérique afin d'ouvrir les droits ou d'éviter les ruptures : implantation de bornes numériques inclusives accompagnées par des professionnels, aller vers via des outils numériques portatifs, ateliers numériques et aide à l'équipement des personnes.)
- **La lutte contre l'illettrisme** (développement d'outils en FALC, développement des permanences d'écrivains publics, développement d'ateliers d'apprentissage de la langue française...).
- **Le développement de la mobilité** (développer des actions d'accompagnement à la mobilité "sur mesure" afin de permettre aux personnes de se déplacer dans les lieux ressources: accompagnement physique des personnes pour les rendre autonomes, mise en place d'une mobilité "sur mesure" facilement accessible en sachant que les institutions se trouvent en dehors de Watrelos : CAF, CPAM, CARSAT, Impôts, MDPH...).
- **Le développement du partenariat** pour trouver des réponses innovantes et adaptées aux besoins du territoire (Mailler l'ensemble des lieux où les personnes sont susceptibles de se rendre afin de les toucher au sein d'un endroit neutre permettant un échange simple et de proximité: information des professionnels de 1ère ligne type médecins, pharmacie, ... Coordonner l'ensemble des partenaires pour le repérage et le relais : actions « aller vers » multi partenariales, temps collectifs à destination des habitants... Développer les temps d'échanges entre professionnels de l'action sociale pour faciliter l'échange de données et améliorer les prises en charge de situations complexes).

- **La lutte contre l'isolement** (développer des pratiques innovantes : permanences administratives hors les murs, actions en porte à porte, développement du « aller vers » pour mieux informer et diagnostiquer les situations de non recours).

b) Agir en proximité pour lutter contre l'isolement

Nous veillerons à structurer un réseau d'acteurs de proximité afin de renforcer les actions de « Allers Vers » par :

- **la présence renforcée de médiateurs sociaux ;**
- **la mobilisation d'habitants relais au sein des quartiers ;**
- **le développement d'une culture commune du « aller vers »** à destination des acteurs sociaux du territoire pour repérer, informer et sensibiliser les personnes isolées et vulnérables, notamment en matière de prévention santé, d'accompagnement aux démarches administratives et d'accès à l'alimentation. Il s'agit d'intensifier et de renforcer les actions multi-partenariales à destination des habitants, sur l'espace public telles que les maraudes, permanences, animations culturelles, stands d'information... (associations locales de type Centres sociaux, Acti jeunes... mais aussi les institutions de type CCAS, CAF, MNS...).
- **la mobilisation des professionnels de santé, des structures d'aide à domicile, des services de portage de repas à domicile** afin de mieux identifier les personnes isolées et notamment les personnes âgées du territoire.

c) Développer des modes de vie et modes de consommation éco responsables pour lutter contre la grande précarité

Les ménages les plus modestes sont davantage touchés par l'inflation, ce qui conduit à une augmentation des situations de précarité énergétique, alimentaire et financière. En effet, on dénombre une forte augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire mais aussi une difficulté croissante pour les ménages de régler leurs factures d'énergie. Ce contrat de ville et des solidarités souhaite agir en faveur de la réduction de cette précarité par le prisme de la transition écologique et solidaire. En effet, toutes les actions en faveur de l'environnement, de prise de conscience sur les modes de consommation ont un impact positif sur le budget et sur la santé. De cette manière, nous souhaitons renforcer toutes les actions visant à :

- **Sensibiliser aux éco gestes** afin de réduire les consommations d'eau, d'électricité et de gaz et ainsi réduire les factures
- **Développer une alimentation saine et locale** : circuits courts, projets de jardins partagés, développement de bacs aromatiques, cuisine mobile...
- **Promouvoir la culture du réemploi** : développement des ressourceries, des repair cafés, de la réparation et de la seconde main
- **Sensibiliser aux mobilités douces** : utilisation du vélo, de la trottinette afin de pouvoir effectuer ses démarches en toute autonomie

Partenaires à mobiliser :

CCAS, UDCCAS, Département du Nord (MNS), Etat, MEL, CAF, CPAM, CARSAT, MDPH, ARS, ILEVIA, fournisseurs d'énergie, Vilogia et Partenord Habitat, France Travail, associations locales : Centres sociaux, Acti'jeunes, Horizon 9, Mission locale..., professionnels de santé, France Service, La Poste...

4) Priorité n° 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble et un cadre de vie agréable et attractif

La GUSP (Gestion Urbaine Sociale et de Proximité) vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie. Dans ce cadre, la ville coordonne l'ensemble des acteurs sur les quartiers (bailleurs, ville, Etat, MEL, associations, Conseil Citoyen...) afin de repérer les dysfonctionnements et d'y remédier. Ainsi, chaque année la Ville proposera la démarche suivante afin d'être au plus près des besoins des habitants :

- 1) **Une phase de diagnostics en marchant** permettant de diagnostiquer les difficultés et de dégager les enjeux prioritaires par quartier ;
- 2) **Une déclinaison en programme annuel d'actions en lien avec l'ATFPB** (abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties) A ce titre, les bailleurs sociaux seront pleinement associés à la programmation du contrat de ville et pourront co-financer des projets en lien avec la thématique cadre de vie, vivre ensemble et animation sociale des quartiers prioritaires ;
- 3) **Une phase de bilan et d'évaluation annuelle** des actions.

A ce jour, les priorités sont construites en fonction des besoins repérés et pourront évoluer au fur et à mesure du contrat de ville. Néanmoins, elles représentent le socle d'intervention.

a) Renforcer le processus d'insertion sociale par le biais du logement et de l'habitat

La ville renforce ses engagements pris dans le cadre du PLH (Programme local de l'Habitat) et du Programme de Renouvellement urbain des Villas.

L'objectif du PLH3 est de produire 1311 logements sur la période 2022-2028. Actuellement, les objectifs sont largement atteints voire dépassés puisque la projection sur la période atteint la production de 2037 logements neufs. Une veille attentive à l'équilibre territorial du peuplement est mise en place. Dans les profils retenus, la ville accorde une importance à ce que les équilibres socio-économiques et intergénérationnels soient pris en compte.

Wattrelos s'engage à s'inscrire dans les objectifs métropolitains, à savoir :

- Hors QPV, 25 % des attributions de logements sociaux seront au bénéfice des ménages les plus modestes
- En QPV, 75% des attributions de logements sociaux seront au bénéfice des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs

Dans le cadre des nouvelles opérations de constructions hors QPV, 30% seront des logements sociaux dont 1/3 seront destinés aux ménages les plus modestes.

Concernant le programme de rénovation urbaine des Villas (2025-2026) :

Le projet NPRU des Villas se poursuit sur ce nouveau contrat de ville. Le relogement des habitants s'est terminé en Janvier 2024. La démolition des barres Gypse et Ardoise sera lancée en Juin 2024. Un

nouveau quartier va voir le jour avec la construction de 78 logements (maisons individuelles et petit collectif) en accession. Le parc sera conservé et une nouvelle voirie sera créée incluant une voie réservée aux mobilités douces. Cette phase de travaux va nécessiter de répondre aux enjeux de gestion transitoire, d'accueil de nouveaux habitants et d'appropriation du nouveau quartier.

A noter également que le quartier du Crétinier (qui entre en géographie prioritaire) a bénéficié d'aménagements dans le cadre du PMRQAD (programme de requalification des quartiers anciens dégradés). Ainsi, l'aération du quartier a été privilégiée avec la démolition de 2 rangées d'habitat ancien et d'une friche industrielle (usine à bonbons). Le projet a permis la construction de 37 logements neufs, d'aménagements paysagers et l'installation d'équipements publics (aire de jeux, mobilier urbain...)

Enfin, les actions de lutte contre l'habitat indigne seront maintenues à travers la mobilisation des dispositifs suivants : contrôles salubrité, enquêtes CAF sur 90 logements par an, Permis de louer, AMELIO... Le quartier du Crétinier concentre une plus forte proportion de propriétaires occupants privés à bas revenus n'ayant pas les moyens de rénover leurs maisons, ni d'améliorer leurs performances énergétiques. On y retrouve également une plus grande concentration de marchands de sommeil qu'il sera nécessaire d'identifier et d'accompagner grâce aux dispositifs cités ci-dessus.

b) Améliorer le cadre de vie des habitants

➤ Enjeu de propreté des quartiers :

Différentes mesures ont permis de réduire de 40% le nombre de dépôts sauvages sur la commune (chiffres Automne 2021). En effet, la brigade environnement a mis en place des actions de sensibilisation et de répression, ce qui a permis d'obtenir des résultats positifs. De plus, la mobilisation des caméras a également permis de réduire et de verbaliser les auteurs de ces incivilités. Cependant, cette problématique des déchets reste une problématique récurrente qu'il convient de conforter par des actions d'information et de sensibilisation.

- La mise en place du tri des biodéchets et du tri du verre par l'implantation des Points d'Apports Volontaires en 2025 va nécessiter d'accompagner, d'informer et de sensibiliser les habitants aux changements de comportements et de pratiques.

- Développer des opérations coups de poings sur la propreté de manière régulière au sein des quartiers, en partenariat avec les bailleurs sociaux, la police municipale, la MEL et les acteurs associatifs locaux, pourra permettre de réduire la problématique des déchets.

- Communiquer davantage sur l'existence de la déchetterie mobile et de ses modalités d'intervention, très souvent méconnue par les habitants des QPV.

- Renforcer les actions de nettoyage de quartiers participatifs de type « world clean up day » en associant les écoles et les associations.

- Les bailleurs sociaux disposent de peu de locaux conventionnés afin de stocker les poubelles. Elles sont donc entreposées sur les trottoirs, ce qui constitue une pollution visuelle. De même, les locataires disposent très peu souvent de locaux pour entreposer leurs vélos et les stockent au sein des communs, ce qui nuit à la sécurité et aux normes d'évacuation d'urgence. Il convient de réfléchir à des alternatives innovantes permettant d'améliorer les solutions de stockage au sein des quartiers.

- Enfin, il convient de renforcer la coordination entre les services espaces verts de la ville et les

baillleurs sociaux afin de mieux coordonner l'entretien de ces espaces (tailles, tontes...) mais aussi de sensibiliser les habitants aux nouvelles modalités de gestion écologiques et différenciées des espaces verts.

➤ **Enjeu de développement des commerces au sein des quartiers prioritaires :**

La redynamisation des quartiers passe aussi par le développement économique et commercial du territoire. Cela contribue à l'attractivité. Les habitants recherchent aujourd'hui de la proximité pour leurs courses de première nécessité. Wattrelos doit faire face à la difficulté de faire vivre certaines cellules commerciales et cela représente un enjeu pour le service économique de la ville de redynamiser ces cœurs de quartiers. De plus, l'incendie du Lidl (Quartier Mousserie) lors des émeutes a fortement impacté les modes de vie des habitants. La ville maintiendra son accompagnement pour que la reconstruction du Lidl soit maintenue sur site.

c) **Favoriser le bien vivre ensemble et renforcer les solidarités entre générations :**

➤ **Enjeu de lutte contre les mésusages des espaces publics :**

Différents espaces publics ont été recensés car ils souffrent soit d'un manque d'appropriation par les habitants soit de diverses situations de mésusages telles que squats de jeunes, rodéos urbains, trafics de stupéfiants entraînant des nuisances sonores, visuelles. Cela renforce le sentiment d'insécurité.

Les espaces identifiés sont :

* L'Esplanade de Beaulieu ;

* Le Terrain de foot face à la MPT Mousserie, le parking et le Terrain de Basket derrière le Centre Social Mousserie ;

* Le Terrain aménagé par un FTU aux villas (aire de pique-nique avec table- pergola et clôture de l'espace) ;

* L'ancienne voie ferrée aménagée qui relie le quartier de la Mousserie au quartier du Crétinier renommée Cœur de Mousserie ;

* Le City stade du Crétinier ;

En partant du principe que « les bons usages chassent les mauvais », nous souhaitons développer davantage d'animations renforçant le lien social et la cohésion sociale.

Plusieurs pistes d'actions ont été évoquées pour réinvestir ces espaces :

- **Renforcer la mise en place d'animations ludiques, sportives, sociales et culturelles régulières** en associant les habitants. En s'appuyant sur le savoir-faire des associations d'éducation populaire, ces animations permettront de renforcer la participation des habitants à la vie de leur quartier et ainsi contribuer au mieux vivre ensemble. Les dispositifs « Nos quartiers d'été » Région et « Vacances pour Tous » Etat pourront aider au développement de ces temps d'animations.
- **S'appuyer sur les projets de jardins partagés menés par les partenaires locaux** (Vilogia, Acti jeunes, Centres sociaux, Convergences...) afin de multiplier les lieux de rencontre et les lieux

d'échanges entre habitants. Ces projets et aménagements paysagers permettront également de changer l'image des quartiers.

➤ **Un enjeu autour de la mixité intergénérationnelle, sociale et culturelle**

Les caractéristiques de la population des quartiers démontre que la population est plutôt jeune, familiale et vieillissante. De plus, Wattrelos détient une forte mixité culturelle ainsi qu'une culture de la solidarité. La population est cosmopolite du point de vue de l'origine ethnique et culturelle. Il n'y a pas de ségrégation ethno-raciale au sein des différents quartiers et les acteurs locaux mentionnent peu de dynamiques communautaires.

Pour autant, on peut constater que :

- * la jeunesse souffre d'une représentation parfois négative de la part des adultes et des seniors
- * les situations d'isolement et de mal être chez les jeunes et les seniors augmentent
- * de plus en plus de jeunes sont en manque de perspectives pour leur avenir

Face à ces constats diverses pistes de travail et d'actions ont été posées :

- Développement de Chantiers jeunesse ou de projets jeunes : permettant de mobiliser des groupes de jeunes à la réalisation de petits travaux, de jardinage ou de l'aide aux courses chez les personnes âgées
- Favoriser la transmission des savoirs à travers le développement d'actions intergénérationnelles autour du numérique : faire connaître les canaux de communication aux seniors
- Favoriser les échanges entre les générations à travers des projets écoles/ résidences autonomie, structures petite enfance ou enfance / clubs des aînés...
- Développer des projets solidaires intergénérationnels de type Réveillon solidaire... Les Centres Sociaux étant des lieux de rencontre intergénérationnels, source de créativité et de montage de projets, ils pourront venir en soutien à ces initiatives, en partenariat avec les associations Acti jeunes et Horizon 9...

d) Observer et prévenir les comportements déviants ou à risques

La situation est plutôt favorable du point de vue de **la tranquillité publique et de la délinquance** malgré quelques préoccupations croissantes :

- Des regroupements dans les halls d'immeubles et une appropriation négative des espaces collectifs, avec de nombreuses dégradations ;
- Une augmentation des conflits de voisinages dans le logement social, avec des difficultés d'intégration des nouveaux arrivants ;
- Un trafic de stupéfiants (à petite échelle) visible dans certains secteurs de la ville ;
- De grandes dégradations lors des émeutes urbaines sur les deux quartiers prioritaires de la Ville (Mousserie et Centralité de Beaulieu) et un rapport jeunes / forces de l'ordre qui se dégrade ;
- Des violences intra familiales qui sont une problématique forte et de plus en plus identifiée par les bailleurs sociaux, l'Education Nationale et les travailleurs sociaux du territoire.

Pour mieux diagnostiquer les problématiques, se coordonner et développer des réponses adaptées, la ville s'appuiera sur :

- **Maintien des cellules de veille coordonnées par la police municipale.** Elles constituent des vrais lieux de concertation entre partenaires (Police Nationale, bailleurs sociaux, établissements scolaires, acteurs associatifs et les différents services de la ville...). Elles permettent de mutualiser les informations. Elles permettent d'identifier les problèmes particuliers d'insécurité et de délinquance sur un même territoire afin d'y apporter des réponses.
- **Relance du CLSPD** autour des thématiques suivantes : prévention dès le plus jeune âge des conduites à risque (addictions, sécurité routière, violences, cyber harcèlement, radicalisation...)
- **Maintien et développement de la vidéo surveillance.**

Les pistes d'actions à prioriser sont donc :

- **Développer la présence sociale** au cœur des quartiers en allant sur les lieux de vie des jeunes, sur des plages horaires décalées
- **Améliorer le rapport forces de l'ordre / jeunes**
- **Développer des actions de prévention auprès des jeunes et de leurs parents** sur les thématiques : addictions, sécurité routière, violences, cyber harcèlement, radicalisation...
- **Promouvoir l'égalité femmes/hommes ainsi que la place des femmes dans la société.** Informer et sensibiliser les jeunes et leurs familles sur les relations filles/garçons afin de prévenir les situations de violences conjugales et intrafamiliales.

e) Valoriser et accompagner l'engagement associatif et citoyen

Wattrelos doit faire face au vieillissement du bénévolat et une difficulté pour les associations de recruter de nouveaux bénévoles notamment auprès des jeunes générations.

D'autres constats orientent les priorités du contrat de ville tels que :

- **Un Conseil citoyen** qui s'essouffle (Nécessité de l'ouvrir à la nouvelle géographie prioritaire et de recruter de nouveaux membres) Les habitants étant des partenaires incontournables de la politique de la ville, il sera nécessaire d'accompagner le Conseil Citoyen dans le renouvellement de ses membres pour une meilleure représentation et redéfinir les contours de leurs actions.
- **Le dispositif PIC (Participation d'Initiative Citoyenne)** reprend de l'essor après une période de faible mobilisation. Les associations locales sont de bons relais afin de développer la participation des habitants au profit de leur quartier. L'Association Pour la Vie (gestionnaire du PIC) souhaite passer le relais. L'enjeu est d'identifier un nouveau porteur et de l'accompagner dans la prise en main et le maintien de cette dynamique.
- **Le renforcement de certaines situations d'isolement** au sein des quartiers conduisent certains habitants à ne plus sortir de chez eux même lorsqu'il existe des animations au pied de leur immeuble et à se couper du tout lien social...

Face à ces constats, les perspectives à envisager sont :

- **Développer la notion de pair aideance par le biais d'habitants relais, habitants ambassadeurs.** Ces habitants peuvent être des relais précieux pour mieux repérer les situations d'isolement

et de rupture et mieux orienter vers les institutions et partenaires. Exemples : ambassadeur santé, ambassadeur des droits, référent compost, voisins vigilants...

- **Acculturer à l'engagement et à la solidarité par le développement d'actions co-construites avec les habitants** (renforcement du PIC, valorisation des projets soutenus par les habitants...)
- **Développer de nouvelles formes d'engagement** répondant aux nouveaux modes de vie et aux nouvelles préoccupations des habitants. L'engagement ponctuel peut permettre de répondre « au manque de temps » souvent évoqué lors la recherche de bénévoles mais aussi de développer une première expérience. Les thématiques de l'écologie, l'environnement et la solidarité semblent être les préoccupations majeures chez les jeunes. Ainsi, il convient de développer davantage d'opportunités aux jeunes de s'investir sur ces champs d'action.
- **Communiquer différemment sur les possibilités d'engagement** et notamment auprès des jeunes. Le digital prend une place de plus en plus importante dans nos vies. Développer des missions d'engagement ou de bénévolat de courte durée ou sur un sujet bien précis et communiquer via les réseaux sociaux.

Les partenaires à mobiliser :

MEL, Etat, Région, Bailleurs sociaux, Conseil citoyen, Police municipale, Police Nationale, associations locales (Centres Sociaux, Acti Jeunes, Horizon 9, Mission Locale...), Education Nationale, les différents services de la Ville (Logement, Voierie, Espaces verts, Ville nature, CCAS...)

V. LA GOUVERNANCE

La Ville de Wattrelos participera à toutes les instances de pilotage de la MEL qui s'articulent autour de 3 grandes fonctions :

- **Piloter et coordonner** : Comité de pilotage, comité intercommunal, revues de projets par thématique
- **Suivre** : Comités techniques de suivi (politique de la ville, Contrat local des solidarités, NPNRU, GUSP-ATFPB, Economie et emploi), groupe de suivi de la mobilisation de droit commun, groupe d'observation et d'évaluation ;
- **Animer** : Ateliers citoyens, Réseau contrat de ville et des solidarités

1) Le pilotage local

L'objectif premier de la Politique de la Ville est de renforcer la mobilisation du droit commun au sein des quartiers prioritaires. Pour cela, il est essentiel de développer une meilleure coordination locale des différentes politiques publiques menées par les différents partenaires institutionnels. Les crédits spécifiques sont des moyens d'agir en complémentarité du droit commun pour créer un réel effet levier et donc couvrir l'ensemble des besoins de la population. Ainsi, la Politique de la Ville recherche une coordination forte des moyens existants sur des problématiques spécifiques et particulières que rencontrent les quartiers et les habitants pour accentuer leur efficacité.

Au-delà de la gouvernance métropolitaine, la Ville prévoit une organisation pour assurer le pilotage du contrat de ville et des solidarités au niveau local.

- **Un comité politique local « contrat de ville »**

Il est co-présidé par le Maire de Watrelos ou l'Adjointe au Maire de Watrelos en charge des Politiques Contractuelles. Il réunit les élus municipaux concernés. Il a pour mission de valider les enjeux et objectifs stratégiques locaux du Contrat de Ville, renforcer le droit commun de la ville mais aussi de suivre la mise en œuvre et l'évaluation du projet.

- **Un comité de pilotage partenarial local « contrat de ville »**

Il est co-présidé par le Maire de Watrelos ou l'Adjointe au Maire de Watrelos en charge des Politiques Contractuelles et par le Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille en charge de Politique de la Ville.

Il réunit l'ensemble des partenaires concernés par le projet watrelosien inscrit dans le Contrat de ville : Métropole Européenne de Lille, l'Etat, la Région, le Département, la CAF, l'ARS, France Travail, les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts et autres acteurs associés.

Il se réunit une fois par an.

Il permet d'assurer le pilotage stratégique du projet et les validations politique et institutionnelle inhérentes au montage, au suivi et à l'évaluation du projet.

Les décisions qu'il rend sont en pleine cohérence et s'articulent avec les décisions prises dans le cadre des instances décisionnelles métropolitaines du contrat de ville (comité intercommunal et comité partenarial).

- **Un comité de pilotage « GUSP /ATFPB »**

Il est co-présidé par le Maire de Watrelos ou l'Adjointe au Maire de Watrelos en charge des Politiques Contractuelles et par le Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille en charge de la Politique de la Ville. Il est co-piloté par l'Etat, la MEL et la Ville. Il réunit l'ensemble des partenaires de la GUSP (bailleurs sociaux, conseil citoyen, l'Etat, la MEL, les différents services de la ville concernés.)

Il permet de présenter le bilan des actions GUSP/ATFPB, de suivre les effets mais aussi les dysfonctionnements. L'analyse des diagnostics en marchant sera présentée et permettra de prioriser les enjeux et actions pour la programmation suivante.

- **Un comité technique partenarial local « contrat de ville »**

Il a pour vocation première de préparer les décisions du comité de pilotage mais peut être également réuni de façon plus régulière en fonction des différents temps du projet et/ou des sujets d'actualités à traiter. Les techniciens de chaque institution ou les différents acteurs du projet sont présents à ce comité technique qui est co-présidé et co-animé par le directeur général des services de la Ville de Watrelos, et la coordinatrice des politiques contractuelles.

Un comité technique spécifique au Programme de Réussite Educative (PRE) sera également organisé afin de suivre l'évolution des actions et des besoins et de valider les orientations prioritaires à mettre en œuvre pour chaque programmation.

L'animation technique opérationnelle

Parallèlement à la création de ces deux instances, qui relèvent du niveau stratégique du pilotage du projet, il est mis en place une animation technique opérationnelle spécifique.

Cette animation opérationnelle s'organise autour de groupes de travail thématiques qui seront mutualisés avec la Convention Territoriale Globale (CTG) et de groupes de travail territoriaux (par quartier).

Ces groupes de travail ont la mission de s'assurer de la mise en œuvre du projet inscrit dans le contrat de ville.

Pour cela, dans ses groupes de travail, chaque partenaire associé au projet s'attache à mobiliser le droit commun de son institution et/ou structure et à déployer les outils et moyens dont il dispose au service du projet de la Ville de Wattrelos afin d'atteindre les enjeux et les objectifs du projet.

- **L'animation opérationnelle thématique**

L'objectif de ces groupes de travail est de pouvoir fédérer les acteurs sur les enjeux et priorités de ce nouveau contrat de ville. Ils permettront d'améliorer la plus-value des actions mises en œuvre par chacun des partenaires et de créer de véritables dynamiques partenariales par l'animation et la coordination des acteurs associatifs et institutionnels.

Les priorités travaillées sont transversales et concernent l'ensemble des quartiers prioritaires.

Ainsi, 4 groupes thématiques sont proposés :

- Un groupe thématique « Jeunesse »
- Un groupe thématique « Emploi – insertion »
- Un groupe thématique « lutte contre la pauvreté » en lien avec l'expérimentation Territoire Zéro Non-recours (TZNR)
- Un comité de suivi GUSP

Ces groupes se réuniront à un rythme de 2 à 3 fois par an et pourront être complétés par d'autres groupes de travail par quartier ou par sous thématique.

- **L'animation opérationnelle territoriale**

Deux groupes de travail territoriaux sont mis en place sur deux quartiers prioritaires : Villas/Mousserie et Beaulieu. Une réflexion est encore en cours afin d'intégrer le nouveau quartier du Crétinier dans ces groupes. Ils se réunissent une fois par mois et ont pour vocation de coordonner l'animation de la vie sociale par territoire et de favoriser l'émergence d'animations partenariales au sein de chaque quartier.

2) La participation citoyenne

Le Conseil citoyen est une instance participative qui permet aux habitants des QPV de participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche, à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation) et sur l'ensemble des thématiques, y compris en matière de renouvellement urbain.

Au-delà des enjeux de remobilisation des habitants et de redynamisation du Conseil citoyen, la Ville apporte une attention particulière à associer et consulter les conseils citoyens sur les différentes instances :

- Comités de suivi et de pilotage GUSP : co-construction des diagnostics en marchant, contribution à la veille permanente, participation aux choix d'orientations prioritaires ;
- Présentation de la programmation du contrat de ville et du bilan : information et recueil des avis afin d'orienter certaines actions en fonction de leur expertise ;
- Invitation à participer aux instances d'animations opérationnelles du contrat de ville et tout particulièrement aux groupes thématiques ;
- Contribution des habitants à la co-construction du programme de rénovation urbaine des villas ;
- Participation aux événements de quartier ;

3) L'évaluation

L'observation renforcée du territoire permettra d'orienter ou de réorienter les actions ou projets à mettre en oeuvre, d'identifier les fragilités existantes ou récurrentes et d'outiller l'ensemble des acteurs. Au-delà des données statistiques produites et mises à disposition, la qualité de l'observation et la veille sociale relèveront également de la capacité, tous acteurs confondus, à partager des données mais surtout à analyser collectivement les évolutions.

Le suivi du projet, quant à lui, reposera sur l'ensemble des objectifs partagés et des engagements partenariaux à donner corps aux priorités définies, à en suivre la mise en oeuvre et à en évaluer l'impact sur le territoire. **Des indicateurs précis et chiffrés par enjeu seront prochainement déterminés** afin de mesurer davantage l'impact de la politique de la ville.

Enfin, l'évaluation du projet doit faciliter la mesure de l'efficacité et de l'efficacités des actions mises en oeuvre, le fonctionnement de la dynamique locale, d'identifier les réussites mais également les axes de progrès. Elle alimentera les décisions stratégiques globales que prendront les comités de pilotage.

Les dispositifs d'évaluation et de suivi du projet watrelosien s'appuieront également sur les outils métropolitains et les données mises à disposition par l'Adulm. Des études ou enquêtes de terrain spécifiques pourront par ailleurs apporter des éclairages spécifiques durant la durée du contrat. Ces dimensions, liées tant à l'observation qu'au suivi ou à l'évaluation du projet, impliquent un dialogue partenarial étroit, un partage des données et des analyses qui éclaireront autant les évolutions attendues sur les quartiers prioritaires de la ville que la mise en opérationnalité du projet. L'identification du droit commun de chacun et l'instruction commune des programmations doivent permettre de renforcer l'effet levier des programmations et la cohérence des actions. L'efficacité des programmations relève en effet également de la capacité des institutions à articuler leur action et à renforcer une cohérence d'ensemble.

Chaque année, le comité technique se réunira pour faire le bilan et partager la feuille de route de l'année suivante. Ces éléments seront transmis et validés lors du comité politique local et du comité de pilotage partenarial local. Le conseil citoyen sera également associé dans toutes les phases de suivi et d'évaluation du contrat.

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

RAPPORT N° : **45**

RAPPORTEURE : Madame Myriam DE SMEDT
Adjointe au Maire

Par délibération n°50 du 29 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à s'engager pour la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

La CTG est un nouvel engagement multi partenarial qui permet de renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination en direction des familles. Une première phase dite de diagnostic a permis de construire le portrait social pour la période 2022-2023 afin de définir les orientations stratégiques de la future CTG réparties comme suit :

- 1^{ère} orientation : Lutter contre l'isolement et la pauvreté ;
- 2^{ème} orientation : Favoriser le bien-être de tous les habitants ;
- 3^{ème} orientation : Accompagner les enfants et leurs familles dans leur parcours de vie et leur épanouissement ;
- 4^{ème} orientation : Soutenir les jeunes dans leur émancipation et leur citoyenneté, en lien avec leur famille.

Ces orientations seront les piliers du projet social de territoire pour les 5 prochaines années. Une animation partenariale sera proposée afin de mieux coordonner l'action de la ville et des partenaires sur ces 4 enjeux thématiques et d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants.

Le portrait social de territoire et les orientations du projet social sont annexés en pièce jointe à la présente délibération.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028 et tous les documents afférents à la CTG.

POUR	: 43 /43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **28 JUIN 2024**

Publié le : **28 JUIN 2024**



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Myriam DE SMEDT



Le Maire,
Pour le Maire,

L'Elu Délégué,

Zoltan REIFFERS



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIERET

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024 – 2028

Ville de Wattrelos



SOMMAIRE

Préambule

Article 1 : Objet de la CTG	Page 4
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf	Page 5
Article 3 : Les champs d'intervention de la collectivité	Page 6
Article 4 : Les champs d'intervention communs déjà opérationnels	Page 6
Article 5 : Les objectifs partagés au regard des besoins	Page 6
Article 6 : Engagements des partenaires	Page 7
Article 7 : Modalités de collaboration	Page 7
Article 8 : Echanges de données	Page 8
Article 9 : Communication	Page 9
Article 10 : Évaluation	Page 9
Article 11 : Durée de la convention	Page 9
Article 12 : Exécution formelle de la convention	Page 9
Article 13 : La fin de la convention	Page 9
Article 14 : Les recours	Page 10
Article 15 : Confidentialité	Page 10

ANNEXE 1 : Présentation statistique du territoire / Diagnostic Partagé

ANNEXE 2 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

ANNEXE 3 : Délibération du Conseil Municipal

ANNEXE 4 : Plan d'action

ANNEXE 5 : Modalités d'évaluation

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre

- La Caisse d'allocations familiales du Nord représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Véronique DELCOURT, et par sa Directrice Générale, Madame Audrey MATHON-DEBETENCOURT, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La commune de WATTRELOS, représentée par son Maire, Monsieur Dominique BAERT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal.

Ci-après dénommée « la Commune » ;

- (et autres partenaires financeurs/décideurs éventuels, en particulier la MSA)

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord en date du 17 janvier 2019 concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du

Conseil municipal, en date du 27/06/2024 figurant en annexe 3 de la présente convention.

Vu la délibération.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'elle prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personnel, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et parfois leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg s'appuie sur le document de diagnostic et de programmation que constitue le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) signé par le préfet, et tous les partenaires départementaux de l'action sociale.

La Ctg couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, qui correspondent aux missions de la Caf. Elle est par ailleurs un outil global pouvant intégrer toute politique qui fait sens pour les habitants et le partenariat local.

A la date de signature de la présente convention, le territoire est décrit dans le diagnostic partagé figurant en annexe 1.

Ce diagnostic permet de :

- faire un état synthétique de l'offre de service sur le territoire, dans les domaines suivants :
 - bénéficiaires de prestations sociales ;
 - offre d'accueil Caf, physique et numérique ;
 - équipements et services sociaux financés par la Caf.
- définir les besoins des usagers non satisfaits en matière de petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale, insertion sociale, handicap.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, les signataires concluent une Ctg pour définir et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, au service des usagers.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CTG

Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir du diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La Ctg a pour objectifs :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements. Ces derniers sont ceux existants dans le cadre des conventions avec la Caf en cours de validité à la date d'effet de la Ctg.
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

ARTICLE 2 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, concernent les missions suivantes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Sur le territoire de WATTRELOS, les services de la Caf accompagnent 9 602 allocataires soit un taux de couverture CAF de 59.2% à l'échelle de la ville. Par ailleurs, en 2024, on recense sur la commune de Wattrelos :

- **4 gestionnaires financés par la CAF :**
 - La commune de Wattrelos
 - L'association des centres sociaux de Wattrelos
 - Acti'Jeunes
 - Ajir.com

Avec diverses offres :

- Offre liée à la **petite enfance** :
 - EAJE municipaux :
 - Crèche familiale Calinou : 30 places
 - Multi accueil du Centre : 45 places
 - Multi accueil du Sapin vert : 60 places
 - Multi accueil Les lionceaux : 15 places
 - EAJE associatif :
 - Halte-garderie O comme trois pommes : 15
 - Halte-garderie Les petits Mozart : 8
- 1 RPE mairie de Wattrelos
- Offre liée à la **parentalité** :
 - Financement d'actions dans le cadre des REAAP.
 - 1 LAEP Jardin Pirouette (Centre social l'Avenir)
 - CLAS (Centre social de l'Avenir, Centre social Laboureur, Centre social de la Mousserie et la ville de Wattrelos)
- Offre liée à l'**enfance et à la jeunesse** :
 - Commune de Wattrelos
 - Ludothèque
 - ALSH Extra, ALSH Péri, ALSH Ados
 - Association des centres sociaux :
 - ALSH Extra, ALSH Péri, ALSH Ados
 - Acti'Jeunes

- ALSH Extra, ALSH Péri, ALSH Ados

ARTICLE 3 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITÉ

La Collectivité signataire contribue activement au diagnostic partagé, qui permet aux partenaires de mieux l'accompagner dans la réalisation des projets sociaux de sa compétence.

Ces besoins répondent :

- Aux champs d'intervention de la Caf cités ci-dessus ;
- À des activités complémentaires, repérées ensemble, au cours du diagnostic, et compatibles avec les missions de la Caf ;
- À des champs d'intervention d'éventuels d'autres signataires.

ARTICLE 4 – LES CHAMPS D'INTERVENTION COMMUNS DÉJÀ OPERATIONNELS

La CTG permet de valoriser et renforcer les collaborations existantes entre les services de la CAF et la collectivité dans les domaines de compétences communs tels que :

La petite enfance,
L'enfance ;
La jeunesse ;
La parentalité ;
La santé ;
La lutte contre la pauvreté ;
Le handicap ;
L'animation de la vie sociale.

Elle permet également d'investiguer tout autre champ en fonction des besoins mis en exergue dans le diagnostic.

ARTICLE 5 – LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les signataires s'engagent à ce que les objectifs précis et les projets soutenus par la collectivité soient identifiés précisément sur la base du diagnostic partagé.

Une fois définis, et au plus tard le 31/12/2024, les modalités d'évaluation de la CTG seront présentées en Conseil Municipal, seront validés par la Caf et figureront en annexes 5 de la présente convention.

Champs parmi lesquels peuvent figurer les enjeux suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité;
 - Faciliter l'intégration des usagers dans la vie collective et citoyenne.

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés à l'article 5.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint des partenaires à poursuivre leurs appuis financiers des projets aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage, à l'issue du contrat enfance jeunesse (Cej), signé avec la collectivité, à conserver le montant des financements bonifiés à ce titre, et à les répartir directement entre les structures soutenues par la collectivité, sous la forme d'un « Bonus Territoire Ctg ».

En contrepartie, comme le prévoit la réglementation, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services financés à la date d'effet de la Ctg dans le cadre des conventions préexistantes avec la Caf.

Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la Collectivité.

Les instances et modalités de gouvernance seront potentiellement amenées à évoluer dans le courant de la convention au regard de l'évolution de la dynamique projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- anime et valide le diagnostic initial ;
- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est animé par la collectivité en étroite collaboration avec les services de la Caf. Le secrétariat permanent est assuré par la Collectivité, avec l'appui de la Caf.

Le pilotage opérationnel, la collaboration technique et le suivi de la mise en œuvre de la Ctg reposeront, a minima, sur un comité de pilotage semestriel (annexe 2).

ARTICLE 8 – ÉCHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité, et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au délégué à la protection des données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Ce délégué pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement général sur la Protection des données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décideront et réaliseront, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs feront apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 - ÉVALUATION

Une évaluation des actions sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg lors des revues du plan d'actions.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation de ses effets. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 11 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de 01/01/2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention ne peut être reconduite que par accord explicite.

ARTICLE 12 – EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 – LA FIN DE LA CONVENTION

▪ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant

l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Wattrelos

Le 15/10/2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 73 pages paraphées par les parties et les 5 annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf du Nord		La Collectivité
La Directrice Générale,	La Présidente du conseil d'administration,	Le Maire de la Commune
Audrey MATHON- DEBETENCOURT	Véronique DELCOURT	Dominique BAERT

AVANT-PROPOS

CONTEXTE & OBJECTIFS :

Située à 17 km de Lille, Wattlelos est une ville de la Métropole Européenne de Lille, frontalière avec la Belgique (13km de frontière) et des villes de Roubaix, Tourcoing et Leers.

Avec ses 41015 habitants en 2020, Wattlelos est la 5^{ème} ville de la MEL et la 7^{ème} du Département du Nord. Wattlelos est une **ville « aérée » et pavillonnaire** composée de nombreux espaces verts, peu de logements verticaux et une faible densité de population.

La commune de Wattlelos est en pleine transformation, avec des enjeux très forts autour de la petite enfance, de l'éducation, de la parentalité, de la jeunesse et de la santé. Ces enjeux sont précisément ciblés par les nouvelles conventions territoriales des Caisses Nationales Familiales (CNAF).

En mai 2021, les services de la CAF du Nord ont interpellé la Ville sur l'opportunité et l'intérêt pour le territoire, grâce au *plan Rebond petite enfance* d'anticiper la fin du contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et de s'engager pour la mise en place de la CTG.

La CTG est un nouvel engagement multi partenarial qui permet de renforcer la cohérence ; l'efficacité et la coordination des actions en direction des familles. La CTG a pour objectif d'organiser l'offre globale de manière structurée et priorisée en s'appuyant sur un projet social de territoire et coconstruit et partagé.

De ce fait, la Ville de Wattlelos a résilié le CEJ qui devait arriver à échéance le 31 décembre 2022. L'engagement de la Ville a permis d'une part de bénéficier des *Bonus Territoires* dès 2021 et d'autre part, de signer avec la CAF du Nord une CTG dite « transitoire pour l'année 2022 », dans l'attente de la mise en place de la prochaine CTG.

En juin 2021 une démarche de concertation a été lancée par les services de la Ville, visant à élaborer la CTG, en partenariat avec la CAF du Nord et l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels et associatifs, agissant sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de la santé.

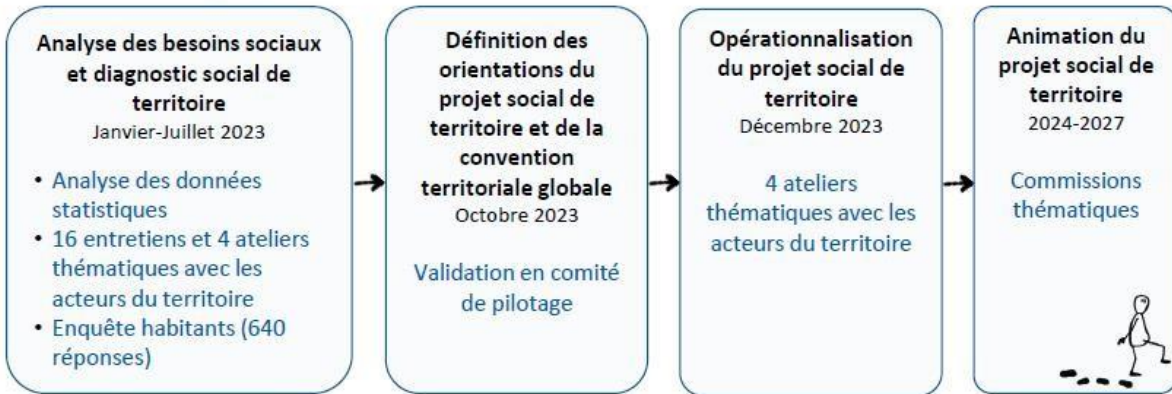
Cette nouvelle contractualisation fixe les priorités que les partenaires se donnent pour agir sur ces champs d'intervention pour une durée de quatre ans. L'élaboration du portrait social partagé a été réalisée par ExtraCité et par leur sous - traitant Gece.

Deux grandes étapes ont structuré la démarche de la CTG :

- ✚ Une phase de diagnostic territorial partagé et animé avec l'ensemble des partenaires concernés par les thématiques de la Ctg pour définir les orientations stratégiques ;
- ✚ Une phase d'opérationnalisation pour construire le projet social pour prioriser les objectifs pour chaque orientation.

Méthode utilisée pour la réalisation de la Convention territoriale globale

Un projet coconstruit et animé dans la durée avec les acteurs locaux :



Des ateliers basés sur une approche par l'usage :

Partage et analyse d'un portrait socio-démographique du territoire

Réflexion autour des besoins rencontrés par les habitants : comment y répondre ?



Mia, 3 ans, présente des troubles du spectre autistique

Présentation:
 Le père de Mia, 3 ans, s'inquiète. Le diagnostic a été confirmé il y a peu de temps, sa fille présente des troubles du spectre autistique (TSA) et peine à socialiser avec les autres enfants de la crèche.
 Il souhaiterait que sa fille et sa famille soient accompagnés au mieux, notamment pour la rentrée en maternelle de Mia.

Compléments demandés

Elaboration du projet social de territoire et de la CTG

Identification des besoins non couverts et des réponses à apporter

Orientation transversale: mettre en place et faciliter la coopération des acteurs			
Créer et activer des coopérations horizontales partenariales (intercommunalité, ville, partage, montage de projet)	Developper une stratégie de concertation et de distribution des acteurs et des habitants	Renforcer l'animation de la vie sociale et le pouvoir d'agir des habitants	
Orientation n°1: Lutter contre l'isolement et la pauvreté	Orientation n°2: Favoriser le bien-être de tous les habitants	Orientation n°3: Accompagner les enfants et leurs parents dans leur parcours de vie et leur épanouissement	Orientation n°4: Soutenir les jeunes dans leur parcours et leur épanouissement en lien avec leur famille
1.1 - Améliorer le repérage des publics isolés et en grande précarité	2.1 - Favoriser la mobilité en bonne santé des habitants	3.1 - Adapter l'offre d'accueil et de loisirs aux besoins des enfants et de leurs familles	4.1 - Aller à la rencontre des jeunes et renforcer le lien de confiance avec les institutions
1.2 - Accompagner les personnes dans l'accès aux droits sociaux et aux services administratifs (état civil, prestations, emploi, logement, handicap...)	2.2 - Renforcer l'offre d'accompagnement en matière de santé mentale et d'addictions	3.2 - Soutenir les parents dans leur fonction éducative, y compris pour les parents d'immigrés	4.2 - Prévenir les conditions à risque (et les jeunes) : logement, addictions, santé mentale, vie affective et sexuelle
1.3 - Accompagner les habitants dans leurs modes d'existence, dans un contexte d'incertitude	2.3 - Contribuer au soutien de l'autonomie des seniors	3.3 - Renforcer la relation entre parents et école, en lien avec les acteurs socio-éducatifs intervenant auprès des familles	4.3 - Ouvrir les perspectives des jeunes dans leurs projets de vie et projets professionnels, éducatifs, sportifs, culturels, citoyens



ANNEXE 1 –DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGÉ

SYNTHÈSE DU PORTRAIT SOCIAL PARTAGÉ

Ce portrait social a été réalisé à partir des éléments suivants :

- ✚ Une analyse statistique ;
- ✚ Une série de 16 entretiens avec les acteurs locaux ;
- ✚ Une enquête menée auprès des habitants (640 réponses) du 4 juin au 20 juillet 2023 afin de connaître leurs besoins.



POPULATION

UNE POPULATION FAMILIALE, AVEC UNE PROPORTION RELATIVEMENT FAIBLE DE 15-29 ANS

- **21% des habitants ont moins de 15 ans** (les enfants) et **39% ont entre 30 et 59 ans** (les parents)
- En revanche, la part des **15-29 ans (19%)** est plus faible à Wattrelos que sur la MEL (-4 points) : départ de ces jeunes pour les études ou le début de leur vie active.
- **32 % des ménages sont des couples avec enfants** (correspondant à 21 114 habitants soit 52 % de la population).
- **13% des ménages sont des familles monoparentales**, un chiffre élevé comparé au niveau national (10 %) et aux autres territoires d'appartenance (11 %).
- La part des enfants dans la population des ménages (20 %) reste plus élevée par rapport à la MEL, au département et la région.



UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, AVEC UNE BAISSSE DU NOMBRE D'ENFANTS PLUS MARQUÉE QUE SUR LES AUTRES TERRITOIRES

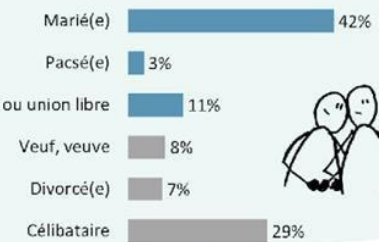
Évolution de la population entre 2008 et 2019 selon la tranche d'âge :

	En nombre d'habitants	En évolution	MÉTROPOLIE NORMANDIE DE L'EST	Nord	HAUTE-NORMANDIE	France
0 à 14 ans	-568	-6,2 %	0,8 %	-1,4 %	-2,3 %	1,9 %
15 à 29 ans	-940	-11,0 %	-1,8 %	-6,0 %	-7,1 %	-2,5 %
30 à 44 ans	-1051	-12,1 %	0,4 %	-3,7 %	-6,0 %	-4,6 %
45 à 59 ans	99	1,2 %	1,7 %	-2,0 %	-2,2 %	2,4 %
60 ans ou plus	1530	20,6 %	22,5 %	23,6 %	24,6 %	24,2 %
Ensemble de la population	-931	-2,2 %	4,0 %	1,7 %	1,2 %	4,8 %

UNE VILLE DE CULTURE OUVRIÈRE, FAMILIALE ET COSMOPOLITE MAIS AVEC PEU DE MIXITÉ SOCIALE

- Très peu de cadres (3%), une **forte proportion d'ouvriers (35%) et d'employés (33%)**, et dans une moindre mesure, de retraités
- Une dynamique familiale forte : **56% des habitants vivent en couple** et environ 500 naissances tous les ans
- Une **population cosmopolite** du point de vue de l'origine ethnique et culturelle
- Des dynamiques de **solidarité** et une importante dynamique interculturelle

Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2019 :



UN FAIBLE NIVEAU DE DIPLÔME ET UNE ENTRÉE PRÉCOCE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Un **niveau de diplôme moins élevé** : 67 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus ont un niveau inférieur au BAC ou équivalent.
- Une **entrée précoce sur le marché du travail** : parmi les 15-64 ans on compte 73% d'actifs (contre 71% sur la MEL) et seulement 10% d'élèves ou étudiants (contre 15% sur la MEL)

Population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé :

		MÉTROPOLIE NORMANDIE DE L'EST	Nord	HAUTE-NORMANDIE	France
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	33%	23 %	25 %	26 %	21 %
BEPC, brevet des collèges, DNB	6%	5 %	6 %	6 %	6 %
CAP, BEP ou équivalent	28%	20 %	24 %	26 %	25 %
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17%	16 %	17 %	17 %	17 %
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	8%	11 %	11 %	10 %	11 %
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	5%	11 %	9 %	8 %	9 %
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	3%	14 %	9 %	7 %	11 %

REVENUS, PAUVRETÉ, NIVEAU DE VIE

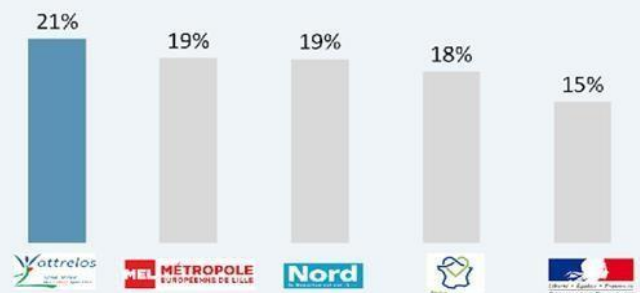


UN NIVEAU DE REVENUS INFÉRIEUR À CELUI DE L'AGGLOMÉRATION

Médiane du revenu disponible par unité de consommation :



Taux de pauvreté en 2019 :



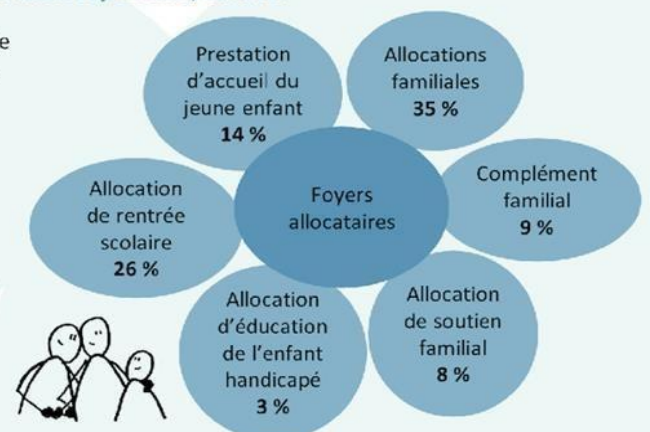
UNE DÉPENDANCE DES MÉNAGES AUX PRESTATIONS SOCIALES

En 2019,

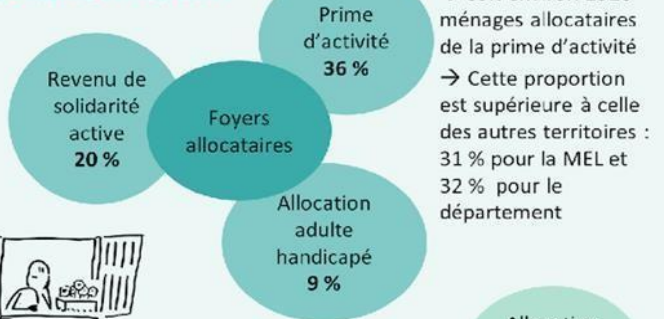
- les foyers **allocataires CAF** représentent **42 % du total des ménages** de la commune, soit environ 7000 ménages pour environ 11 000 enfants
- les prestations sociales CAF représentaient au moins la **moitié des ressources pour 27 % des foyers allocataires** à Wattrelos, soit pour environ 1 800 ménages
- les prestations sociales CAF constituaient **l'intégralité des ressources pour 17 % des allocataires**, soit environ 1 200 ménages
- Ces proportions sont légèrement supérieures à celles observées dans les autres territoires

Répartition des aides sociales perçues par les foyers allocataires de la CAF :

Enfance et jeunesse, famille :



Solidarité et insertion :



→ soit environ 2520 ménages allocataires de la prime d'activité
→ Cette proportion est supérieure à celle des autres territoires : 31 % pour la MEL et 32 % pour le département

UNE DISTRIBUTION DES REVENUS MOINS INÉGALITAIRE QUE SUR LES AUTRES TERRITOIRES

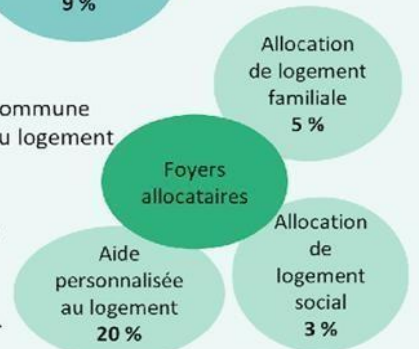
Rapport interdécile des revenus



- Les 10 % les plus riches de Wattrelos ont un niveau de vie au moins 2,7 fois supérieur à celui des 10 % des plus pauvres.
- Avec un rapport interdécile de 2,7, l'écart entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres de la commune reste plus faible par rapport aux autres territoires, signe d'une **moindre inégalité des niveaux de vie** sur la commune de Wattrelos.

Logement :

- **27 % des foyers** de la commune bénéficient des aides au logement
- Cette proportion, bien que supérieure à celle de la région (25 %), est plus faible que celle observée au niveau de l'agglomération (33 %).



EMPLOI

UN FORT TAUX D'ACTIVITÉ ET UNE ENTRÉE PRÉCOCE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

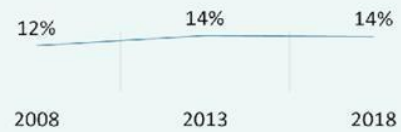
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019 :



- Une **entrée précoce sur le marché du travail** : parmi les 15-64 ans on compte 73% d'actifs (contre 71% sur la MEL) et seulement 10% d'élèves ou étudiants (contre 15% sur la MEL)

UN CHÔMAGE RELATIVEMENT IMPORTANT

Taux de chômage 2008 – 2018 :



- La **proportion des chômeurs à Wattlelos est légèrement plus importante que celle des autres territoires** : 14% des actifs en 2018, soit 4 650 demandeurs d'emploi inscrits à fin mars 2023 à Pôle emploi



DES EMPLOIS MAJORITAIREMENT SALARIÉS, DANS LE DOMAINE DES SERVICES

- Les **salariés représentent 94 % des actifs de la commune**, 79 % sont titulaires de la fonction publique ou d'un CDI.
- **86 % des emplois concernent le secteur des services** : 47 % dans le commerce, transports et services divers et 39 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale
- Le secteur de l'industrie représente 8 % des emplois.

UNE FRAGILISATION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LA PÉRIODE RÉCENTE

- **Disparition de l'emploi industriel** depuis les années 1990 (avec la fermeture de *La Redoute* notamment)
- **Légère augmentation de l'emploi à temps partiel** entre 2008 et 2019
- L'**emploi temporaire** (intérim, CDD) a été fortement **fragilisé** durant la crise sanitaire (il concerne environ 3000 personnes)

UNE FORTE CROISSANCE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Evolution du nombre de créations d'entreprises à Wattlelos entre 2011 et 2021 :



- Au 24 février 2023, la commune de Wattlelos comptait **3 216 entreprises**
- Les entreprises du secteur **commerce / transport / hébergement / restauration** représentent **26 %**, les activités immobilières 19 % et la construction 12 %.
- Depuis 2017, la **création de nouvelles entreprises est en croissance**, le nombre d'entreprise à été multiplié par 3,4 sur la commune et 394 entreprises nouvelles ont été créées en 2021.



UNE OFFRE D'EMPLOI LOCAL RELATIVEMENT IMPORTANTE

- Beaucoup d'entreprises dans le secteur proche et une **offre d'emploi locale** relativement importante
- La **commune est un employeur important**, ainsi que les autres services publics présents sur la commune
- La **Belgique** représente un **vivier d'emploi** important

DES FREINS IMPORTANTS DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI ET L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POUR CERTAINS PUBLICS

- Le **manque de qualification professionnelle** : 67% de la population n'a pas le BAC, peu de jeunes en études supérieures.
- Le **manque de mobilité géographique** : une insertion professionnelle « de proximité », avec le souhait de rester autour de Wattlelos
- **Des freins liés à l'état de santé**, notamment pour les personnes les plus âgées

LE TRAVAIL TRANSFRONTALIER, À LA FOIS OPPORTUNITÉ ET SOURCE DE DIFFICULTÉS

- Une forte **attractivité de la Belgique** : niveau de salaire, moindre prérequis (approche par compétence), souplesse des contrats de travail, plus grande facilité d'accès pour les personnes peu diplômées
- Une habitude de **mobilité vers la Belgique**, très majoritairement en voiture
- L'emploi transfrontalier peut donner lieu à de fortes **difficultés administratives** et des **freins dans l'accès aux droits sociaux** en France
- L'emploi transfrontalier est souvent un **emploi précaire** : intérim et contrats à la semaine



1800 PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI DEPUIS PLUS D'UN AN

- **1 890 chômeurs de longue durée** (demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins un an), soit 41 % des demandeurs d'emploi dont :
 - 50 % sont des demandeurs de catégorie A
 - 34 % sont bénéficiaires du RSA ou d'une prime d'activité
 - 58 % ont un niveau de diplôme inférieur au Bac
 - 34 % ont plus de 49 ans
 - 48 % sont des hommes.

ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ & ÉDUCATION

UN TERRITOIRE FAMILIAL

En 2019 Wattrelos, comptabilisait au total **14 154 enfants** Les 0-25 ans représentent ainsi **1/3 de la population communale**

Répartition par tranches d'âges :	Nombre d'enfants	Pourcentage	Comparaison à l'échelle MEL
moins de 3 ans	1 526	11 %	12 %
3-5 ans	1 635	12 %	13 %
6-10 ans	2 836	20 %	21 %
11-17 ans	4 007	28 %	28 %
18-24 ans	2 625	19 %	18 %
25 ans et plus	1 525	11 %	9 %
Total	14 154	100 %	100 %



DES DIFFICULTÉS PARENTALES CROISSANTES

- Une hausse des situations de **précarité** dans les familles
- Une hausse des **problématiques de santé** physique et mentale chez les enfants, en lien avec la pandémie
- Une hausse des **familles monoparentales** : 3 838 enfants, soit **27%** sont élevés par un parent
- Un nombre important de **maternités précoces**
- Des **écarts d'apprentissage** très importants entre les enfants issus classes favorisées et non favorisée (*par exemple, les enfants de CSP+ connaissent deux fois plus de mots à l'entrée en CP*)
- Entre 130 et 150 enfants suivis chaque année par l'**Aide sociale à l'enfance**
- Une récente fermeture de la maison des parents

1526 enfants de - de 3 ans en 2019

DES DIFFICULTÉS DE GARDE DES JEUNES ENFANTS



- Une faible capacité d'accueil du jeune enfant avec un **taux de couverture de 53%** à Wattrelos (contre 62% sur la MEL et 58% en moyenne dans la région)
- Une offre dominée par les **assistantes maternelles** : 52% des places
- Un manque de places en **accueil collectifs (28%)** regretté par les parents qui orientent prioritairement leurs demande vers les multi-accueils

6632 jeunes de 11 à 24 ans en 2019

UNE POURSUITE D'ÉTUDE LIMITÉE CHEZ LES JEUNES

Scolarisation des 2-25 ans :	Scolarisés à Wattrelos	Scolarisés hors de la commune	Non scolarisés	Total
2-5ans	63 %	13 %	24 %	100 %
6-10 ans	80 %	16 %	3 %	100 %
11-14 ans	78 %	21 %	1 %	100 %
15-17 ans	29 %	65 %	5 %	100 %
18-25 ans	4 %	34 %	62 %	100 %
Ensemble	48 %	28 %	24 %	100 %

62% des 18-25 ans sont non-scolarisés et 34% sont scolarisés hors de la commune

DES BESOINS EDUCATIFS IMPORTANT LIÉS AU MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ENFANTS

Indice de position sociale (IPS) :



À l'échelle nationale, un collégié sur deux à un indice de position sociale moyen supérieur à 102. L'IPS est inférieur à 81 dans les 10% des collèges les plus défavorisés et supérieur à 124 dans les 10% des collèges les plus favorisés.

Des **difficultés éducatives** récurrentes impliquant :

- Acquisition lente des compétences psycho-sociales
- Ouverture culturelle limitée
- Décrochage scolaire
- Relations école / famille difficiles

8478 enfants de 3 à 17 ans en 2019

Nombre d'établissements scolaires à Wattrelos :

Écoles maternelles	17
dont publiques	13
dont privées	4
Écoles élémentaires	16
dont publiques	12
dont privées	4
Collèges	4
dont publics	3
dont privés	1
Lycées	2
Total	39



UNE ENTRÉE PRÉCOCE MAIS PRÉCAIRE DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Le **taux d'activité des 15-24 ans est de 42 %**
- On retrouve les jeunes dans des **emplois majoritairement peu qualifiés et précaires** (temps partiels, intérim, CDD) impliquant une **fragilité face à l'emploi pérenne**

UNE HAUSSE DES CONFLITS FAMILIAUX

- Une **cohabitation plus longue des jeunes avec leurs parents**, renforcée et rendue plus difficile par les confinements et la crise économique et la crise du logement
- Une **augmentation des ruptures familiales** en lien avec des décohabitations difficiles, notamment au sortir du covid-19
- Une **hausse des jeunes en grande difficultés financières et/ou sans domicile**

UNE SOCIALISATION DES JEUNES LIMITÉE ET DANS L'HYPER-PROXIMITÉ

- Une **faible mobilité** : 25% des jeunes suivis par la mission locale ont le permis de conduire
- Une **ouverture culturelle limitée en dehors de Wattrelos** : une faible proportion de jeunes ont des loisirs en dehors de Wattrelos malgré une offre de loisirs à destination des 11-25 ans jugée parfois insuffisante
- Une augmentation des **replis dans la sphère privée** pendant et depuis les confinements : agoraphobie, addictions aux écrans, perte de confiance en soi, dépression, angoisses scolaires et climatiques, aggravations des troubles en santé mentale...

UNE OFFRE DE SOIN COMMUNALE INÉGALE SELON LES SPÉCIALITÉS MÉDICALES

Ratio de professionnels de santé pour 10 000 habitants :

	Wattrelos	Département	Région
Médecins généralistes	8,9	10,7	9,4
Orthophonistes	5,2	5,2	3,8
Masseurs-kinésithérapeutes	14,3	12,1	9,7
Chirurgiens dentistes	3,0	5,2	4,5
Sages-femmes	0,7	1,1	0,9
Infirmiers	17,0	19,8	18,6

- Comparativement au département ou à la région, la commune de Wattrelos est plutôt **bien dotée en orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes**
- Par contre, le nombre de professionnels de la santé pour 10 000 habitants est **moins élevé** en ce qui concerne les **médecins généralistes, les infirmiers, les sage-femmes**. Ces manques sont compensés en partie par l'offre des communes voisines.
- Les **spécialités en crise**, et que l'offre des territoires voisins ne parvient pas à compenser, demeurent les **chirurgiens dentistes et psychologues**.

DES CAS PERSISTANTS DE RENONCEMENT AUX SOINS

- Une hausse des **cas graves car tardivement détectés et traités** par les professionnels de santé
- Un **éloignement géographique** de l'offre de soin et des **freins à la mobilité** qui renforcent le non-recours aux soins
- Des **habitants sans couverture minimale**
- Un accompagnement en cours de développement autour de l'autosoins pour les personnes atteintes de maladies chroniques

UN ACCOMPAGNEMENT PARTIEL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



- Des **situations de handicap nombreuses** sur le territoire
- Des personnes en situation de handicap **en partie accompagnées** par les acteurs médico-sociaux et la MDPH
- Un enjeu important autour de l'**inclusion sociale** des personnes et de **développement des dispositifs adaptés**

UNE AUGMENTATION DES CONDUITES ADDICTIVES

- Des cas d'addictions récurrentes chez l'adulte : **alcoolisme, drogues...**
- Des addictions croissantes chez les enfants et les jeunes : **addictions aux écrans, aux jeux vidéos...**

UNE AGGRAVATION DES FRAGILITÉS PSYCHOLOGIQUES & UNE HAUSSE DES TROUBLES EN SANTÉ MENTALE

- La **souffrance psychologique** est la première problématique de santé rencontrée par les publics précaires
- Des **troubles vécus par des personnes souvent isolées** (seniors et jeunes) et pas toujours repérées ou accompagnées
- Ce sujet reste « **tabou** » ce qui est un obstacle à la prise en charge médico-psychologique
- Un **manque de professionnels en santé mentale** : 1 seul psychologue à Wattrelos, des professionnels en santé sans disponibilités à Roubaix et Tourcoing, un manque de psychologue scolaires, un CMP surchargé, une récente réduction des urgences pédopsychiatriques...
- Des **professionnels de santé démunis** : les médecins généralistes ne sont pas formés à la prise en charge des troubles psychologiques alors que 20 à 25% des patients en souffrent

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



UNE FRAGILISATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

Evolution de la population entre 2008 et 2019 :	En nombre d'habitants	En évolution
0 à 14 ans	-568	-6,2 %
15 à 29 ans	-940	-11,0 %
30 à 44 ans	-1051	-12,1 %
45 à 59 ans	+99	+1,2 %
60 ans ou plus	+1530	+20,6 %

Répartition de la population en 2019 :	Nombre d'habitants	Pourcentage
0 à 14 ans	8 526	21 %
15 à 29 ans	7 599	19 %
30 à 44 ans	7 653	19 %
45 à 59 ans	8 180	20 %
60 à 74 ans	5 971	15 %
75 ans ou plus	2 969	7 %
Total	40 898	100 %

- En 2019, les habitants de **60 ans et +** représentent **22 % de la population** (contre 20% pour la MEL)
- 58 % des 60 ans et + sont des femmes**
- Ces dernières années, la **part des seniors** à Wattrelos a fortement augmenté. En 11 ans, cette tranche d'âge, avec des **besoins spécifiques liés notamment à la perte d'autonomie**, a ainsi connu une **hausse de 20,6%**

- Un **renforcement de l'isolement des seniors** ces dernières années : décès d'un partenaire, perte de liens familiaux, éloignement géographique, anxiété sanitaire et repli sur le foyer en lien avec la crise sanitaire
- Une augmentation des **fragilités psychologiques non diagnostiquées** : sénilité, dépressions, anxiété...
- Une **baisse du niveau de vie des précaires** en lien avec l'augmentation du coût de la vie
- Une **augmentation des renoncements aux soins et retards d'accès aux soins** : crise sanitaire, peur persistante des centres de soins, fracture numérique...

UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ANIMATION POUR LES SÉNIORS PARTIELLEMENT SATISFAITE

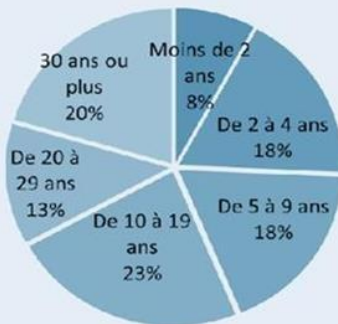
- Une **offre d'accompagnement étoffée sur le territoire** (4 résidences autonomie, 5 EHPAD, soins, aide et repas à domicile) mais ne pouvant couvrir l'ensemble les demandes
- Un enjeu sur la **lutte contre l'isolement** des seniors
- Un **ralentissement des activités associatives** depuis la covid
- Un enjeu persistant autour la **protection sanitaire** dans les activités destinées aux personnes âgées

LOGEMENT

UNE VILLE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'HABITAT

- Une **demande importante vis-à-vis du logement**
- Des **loyers et prix à l'achat plutôt bas** à l'échelle de l'agglomération, quoi qu'en augmentation
- Une proportion importante d'habitants anciennement établis à Wattrelos : **56% des habitants ont emménagé à Wattrelos il y a plus de 10 ans.**

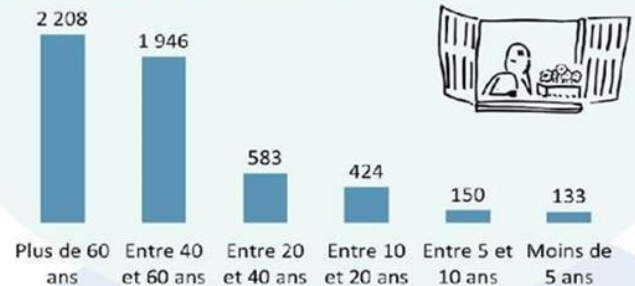
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019 :



UN PARC DE LOGEMENT « HORIZONTAL » ET ANCIEN

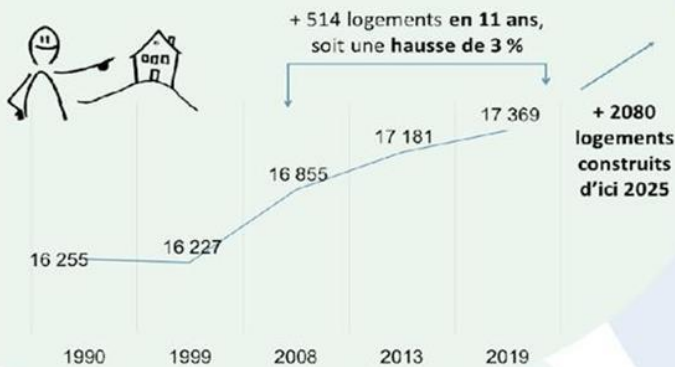
- Un **habitat « horizontal »** : beaucoup de maisons, peu d'appartements, peu de logement collectif
- Un **parc privé relativement ancien** et une augmentation des demandes d'accompagnement des propriétaires (mises aux normes, rénovation énergétique, transformation des salles d'eau...)
- Un **parc social important (35% des logements), ancien** et par endroit dégradé, avec une majorité de logements de 3 et 4 pièces (65%)

Ancienneté des logements sociaux en 2022 :



UNE AUGMENTATION CONTINUE DU NOMBRE DE LOGEMENTS DEPUIS 2000

Évolution du nombre de logements :



UNE FORTE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE

- **4,3 fois plus de demandes que d'offre de logement social**, à la fois de la part de Wattrelosiens mais aussi de personnes venant de l'extérieur (Roubaix et Tourcoing notamment)
- Une **nette diminution des demandes de résiliation** depuis le confinement
- Des **difficultés dans le relogement sur le territoire** en lien avec le NPNRU
- Une **sous-occupation de certains logements par des locataires anciens**, à reloger dans des logement plus petits

Focus sur le profil des locataires du parc social Wattrelosien :



- Majoritairement salariés
- Un revenu moyen d'environ 1 170€
- Une importante proportion de retraités (28%)
- 50% des locataires reçoivent des APL
- 25% des locataires ont pour revenu principal des prestations sociales

UNE AUGMENTATION DES PERSONNES VULNÉRABLES VIS-À-VIS DU LOGEMENT

- Une hausse des **jeunes à la rue**, en situation de rupture familiale
- Une hausse des **femmes et mères avec enfants**, en demande d'hébergement ou de logement au motif de violences intrafamiliales
- Une **augmentation des situation d'impayés**, avec des risques d'expulsion
- Davantage de **cohabitations intergénérationnelles subies**
- Une **augmentation des appels au 115** issus de Wattrelos depuis 2019, notamment de la part de personnes de moins de 25 ans
- Dans le logement social, une **augmentation des conflits de voisinages et des cas de violences intrafamiliales**

DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA RÉPONSE AUX BESOINS EN HÉBERGEMENT D'URGENCE

- **Peu d'hébergement d'urgence** disponible à Wattrelos
- Des **centres d'accueil surchargés** à Roubaix et Tourcoing
- **168 jours en moyenne** pour l'attribution d'un logement transitoire via le SIAO
- Des **difficultés d'orientation** des personnes SDF venant de Belgique

CADRE DE VIE & MOBILITÉ

UN TERRITOIRE LARGEMENT RÉSIDENTIEL

- Un bâti tourné vers l'habitat
- Une **faible présence de commerces et de services sur le territoire communal**. Les services existants sont majoritairement concentrés dans le Centre-ville ou à Beaulieu
- Un **bon niveau d'équipements sportifs** par rapport au nombre d'habitants
- Un **manque d'infrastructures culturelles et de loisirs**, notamment à destination de la jeunesse



UN PAYSAGE URBAIN EN FORTE ÉVOLUTION VERS UNE REDYNAMISATION DES QUARTIERS

- Transformation du quartier Beaulieu (PRU 2007-2015)
- Renouvellement du quartier des Villas (PNRU 2019-2026)
- Redynamisation du centre-ville
- Création du nouveau quartier de l'Hippodrome
- Travaux longs au Crétinier en lien avec la Fabrique des quartiers
- Projet de tramway Roubaix-Wattrelos

UNE POPULATION GLOBALEMENT PEU MOBILE

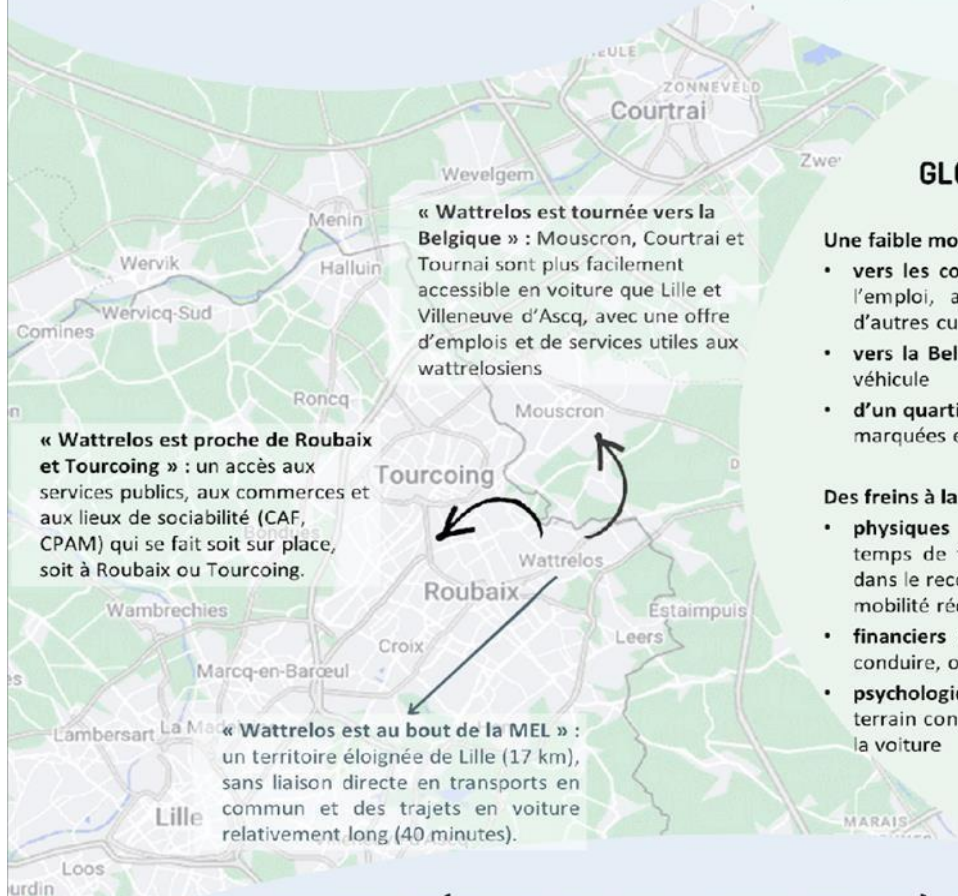


Une faible mobilité des habitants...

- **vers les communes de la MEL**, ce qui limite l'accès à l'emploi, aux études supérieures, à l'ouverture sur d'autres cultures et milieux sociaux
- **vers la Belgique**, pour ceux qui ne disposent pas d'un véhicule
- **d'un quartier à l'autre**, avec des quartiers aux identités marquées et pour certains peu connectés aux autres

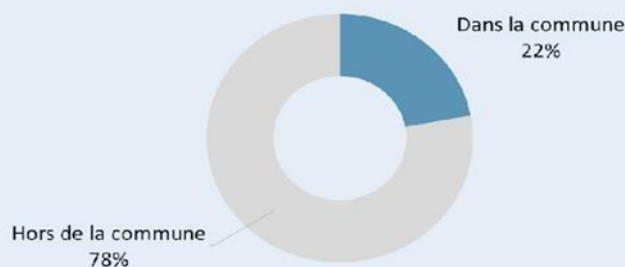
Des freins à la mobilité qui peuvent être :

- **physiques** : un réseau de transport limité avec des temps de trajets relativement longs et des difficultés dans le recours aux transports en commun (personnes à mobilité réduite, poussettes...)
- **financiers** : dépendance à la voiture et au permis de conduire, ou au taxi
- **psychologiques** : habitude et volonté de rester « en terrain connu », peur des transports en commun ou de la voiture



UNE FORTE DÉPENDANCE DES WATTELOSIENS À L'AUTOMOBILE

Lieu de travail des actifs occupés de 15 ans ou plus :



Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019 :



- Sur l'ensemble des actifs occupés de Wattrelos, **78 % travaillent hors de la commune**.
- Cette situation pourrait justifier l'**usage en grande partie des véhicules motorisés individuels** (voiture, camion, fourgonnette) par les travailleurs (81 %) et les transport en commun (9 %). Les autres moyens de transport utilisés pour se rendre au travail ne représentent que 10 % des trajets.

VIVRE ENSEMBLE

UNE IDENTITÉ LOCALE FORTE & UN ATTACHEMENT DES HABITANTS À LEUR COMMUNE

- Un « esprit de village » et une relative autonomie vis-à-vis des territoires voisins
- Une volonté des habitants de rester vivre à Wattrelos : 56% des habitants y résident depuis plus de 10 ans
- Une vie sociale qui se fait essentiellement à l'intérieur du territoire communal, voire à l'intérieur du quartier
- Des conséquences positives : interconnaissance, solidarités locales...
- Des conséquences négatives : « entre-soi », manque d'ouverture culturelle, limitation des parcours de vie aux seules ressources locales...

UNE QUALITÉ DU « VIVRE-ENSEMBLE », MAIS DES PROBLÈMES DE TRANQUILLITÉ PLUS IMPORTANTS CES DERNIÈRES ANNÉES

Une ville « calme », une sociabilité positive et une situation plutôt favorable du point de vue de la tranquillité publique et de la délinquance...

... mais des préoccupations croissantes sur certains sujets :

- Regroupements dans les halls d'immeuble et l'appropriation négative des espaces collectifs, avec de nombreuses dégradations y compris sur des bâtiments neufs
- L'augmentation des conflits de voisinages dans le logement social, avec des difficultés d'intégration des nouveaux arrivants
- Un trafic de stupéfiants, visible dans certains secteurs de la ville
- Violences intrafamiliales qui sont une problématique forte et de plus en plus identifiée par les bailleurs sociaux et les travailleurs sociaux

DES VIES DE QUARTIER PLURIELLES



- Des quartiers vécus pluriels selon leurs caractéristiques géographiques, urbaines et sociales
- Une réforme de la géographie prioritaire en 2015 qui a très fortement impacté l'action locale en matière de politique de la ville : passage de 7 quartiers prioritaires de la ville (QPV) à 3, seulement 13% de la population wattrelosienne concernée aujourd'hui contre plus de la moitié avant 2015, sortie de dispositifs spécifiques et retrait de certains acteurs de proximité avec une faible reconduction des actions dans le droit commun
- Des quartiers de veille active (QVA) en décrochage : problématiques sociales persistantes voire aggravées, détérioration de l'ambiance urbaine
- Un zonage administrativement complexe : quartiers vécus, quartiers administratifs, sectorisations prioritaires (QPV, REP, ZSP) qui ne se recoupent pas

Schématisation des identités de quartiers au regard de la précarité et des enjeux sociaux :

Précarité économique / revenu médiant en 2015

Beaulieu (QPV) :

- Le seul quartier d'habitat collectif, avec une identité de quartier forte (sociale, urbaine, paysagère)
- Une précarité importante
- Une offre de services locale qui permet un fonctionnement relativement autarcique du quartier, malgré une forte connexion au centre-ville

Laboureur et Crélinier (QPV et QVA) :

- Des quartiers résidentiels anciens
- Une précarité importante
- Des difficultés parentales recensées
- Des cas importants de jeunes sans logements ou hébergés chez des tiers
- Un PNRQAD en cours depuis 2009 et une volonté de redynamisation en lien avec la Fabrique des quartiers

Tilleul, Mousserie et Sapin vert (QPV et QVA) :

- Un quartier fortement connecté à Roubaix
- Du résidentiel ancien et du logement collectif
- Un NPNRU en cours aux Villas
- Une précarité importante
- Une population jeune
- Un taux important de bénéficiaires du RSA
- Un décrochage scolaire important (Collège Neruda)
- Un sentiment d'un glissement de la situation du quartier : précarité, délinquance, dégradation du lien social...

Martinoire / Winhoute (QVA) :

- Un territoire largement industriel et d'habitat pavillonnaire
- Une précarité importante
- Peu d'habitants, peu d'animation locale
- Fort enclavement

Le Sartel et le Beck (QVA) :

- Des quartiers résidentiels anciens
- Une précarité importante
- Des difficultés parentales et des cas importants de jeunes sans logements ou hébergés chez des tiers
- Un sentiment d'un glissement de la situation du quartier : précarité, délinquance, dégradation du lien social...
- Une dégradation de l'ambiance urbaine du quartier

Centre-ville, Les ballons, Saint-Liévain, Houzarde :

- Commerces et services
- Mixité sociale
- Quartiers traversants et appropriés par la majorité des wattrelosiens
- Transformation urbaine en cours vers la redynamisation du centre-ville et la création du nouveau quartier de l'Hippodrome

Le Touquet et la Marlière :

- Des quartiers excentrés, peu connectés au centre-ville de Wattrelos
- Une connexion forte à Tourcoing et Mouscron
- Des difficultés sociales importantes bien que moins visibles au regard du revenu médian



Martelotte, le Plouys, la Bourde :

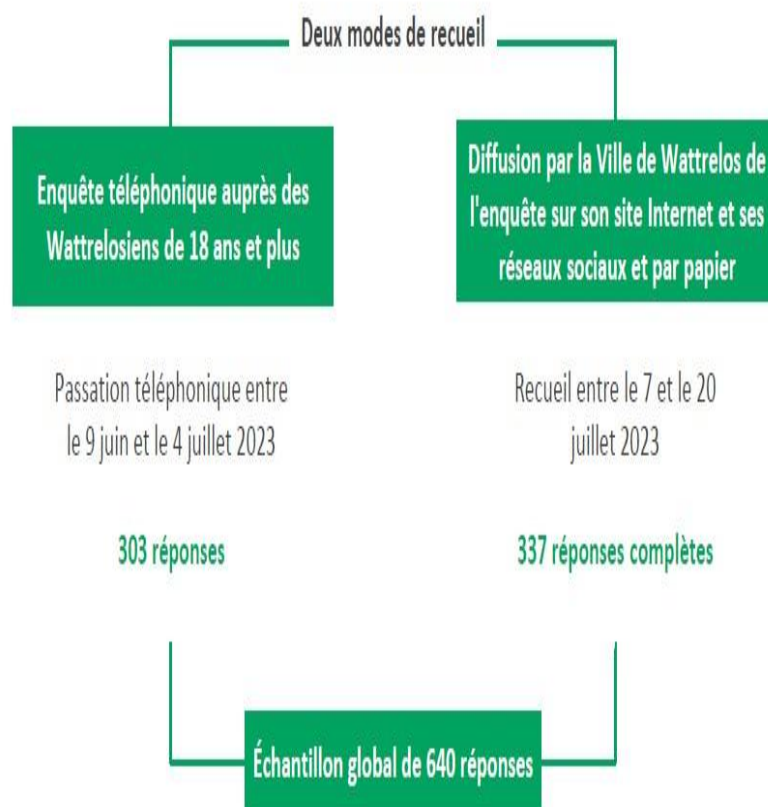
- Paysage plus rural
- Peu d'habitants

Préoccupations des acteurs vis-à-vis des besoins sociaux

Synthèse des résultats de l'enquête menée auprès des habitants Du 4 juin au 20 juillet 2023

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE HABITANTS

Participation citoyenne : « habitants acteurs »

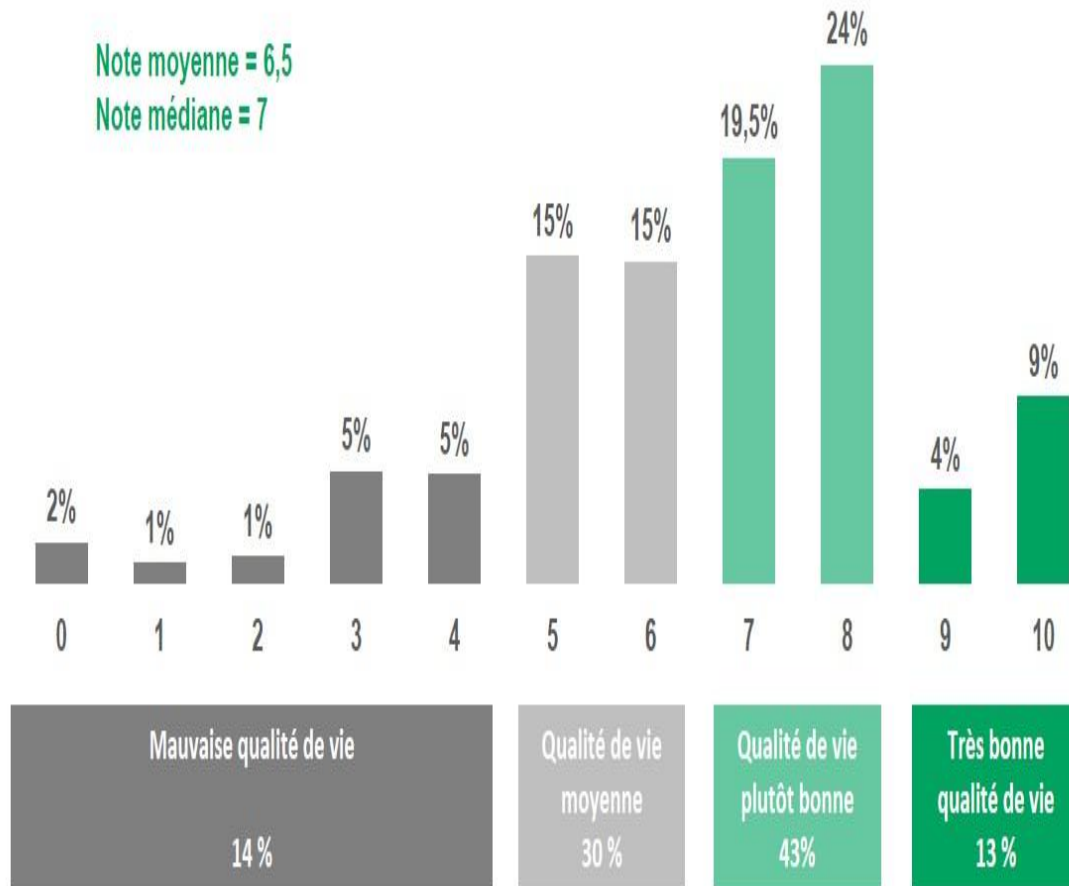


Afin d'assurer la représentativité de l'échantillon, les données ont été redressées selon le genre, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle des répondants (données connues à partir du recensement de la population de l'Insee).

RESULTATS DE L'ENQUETE HABITANTS

QUELLE QUALITÉ DE VIE À WATTRELOS ?

Sur une échelle de 0 à 10, comment qualifieriez-vous votre qualité de vie à Wattrelos (0 = très mauvaise, 10 = excellente) ?



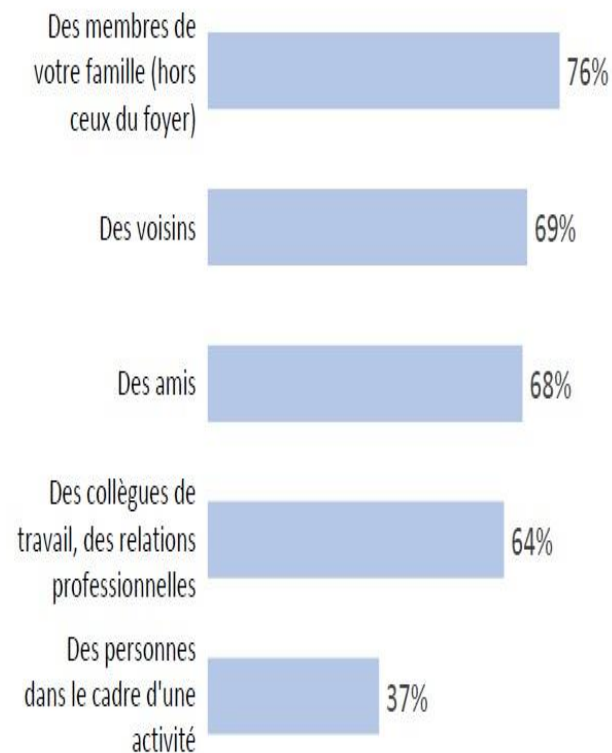
56% des Wattrelosiens se déclarent satisfaits de la qualité de vie dans leur ville

Les personnes les plus âgées sont un peu plus satisfaites que les autres

RESULTATS DE L'ENQUETE HABITANTS

QUEL NIVEAU DE VIE SOCIALE POUR LES WATTRELOSIENS ?

Proportions d'habitants voyant plusieurs fois par mois ou plus souvent...



▪ 18 % ont une faible vie sociale

Fréquentent moins que les autres des personnes de leur entourage → Plus souvent des femmes (soit des jeunes femmes inactives ou des familles monoparentales)

▪ 39 % ont une vie sociale dense

Fréquentent plus que les autres des amis, des membres de la famille et des personnes dans le cadre d'activités → Plus souvent des personnes seules, jeunes (étudiants) ou plus âgées (retraités)

▪ 43 % ont une vie sociale moyenne

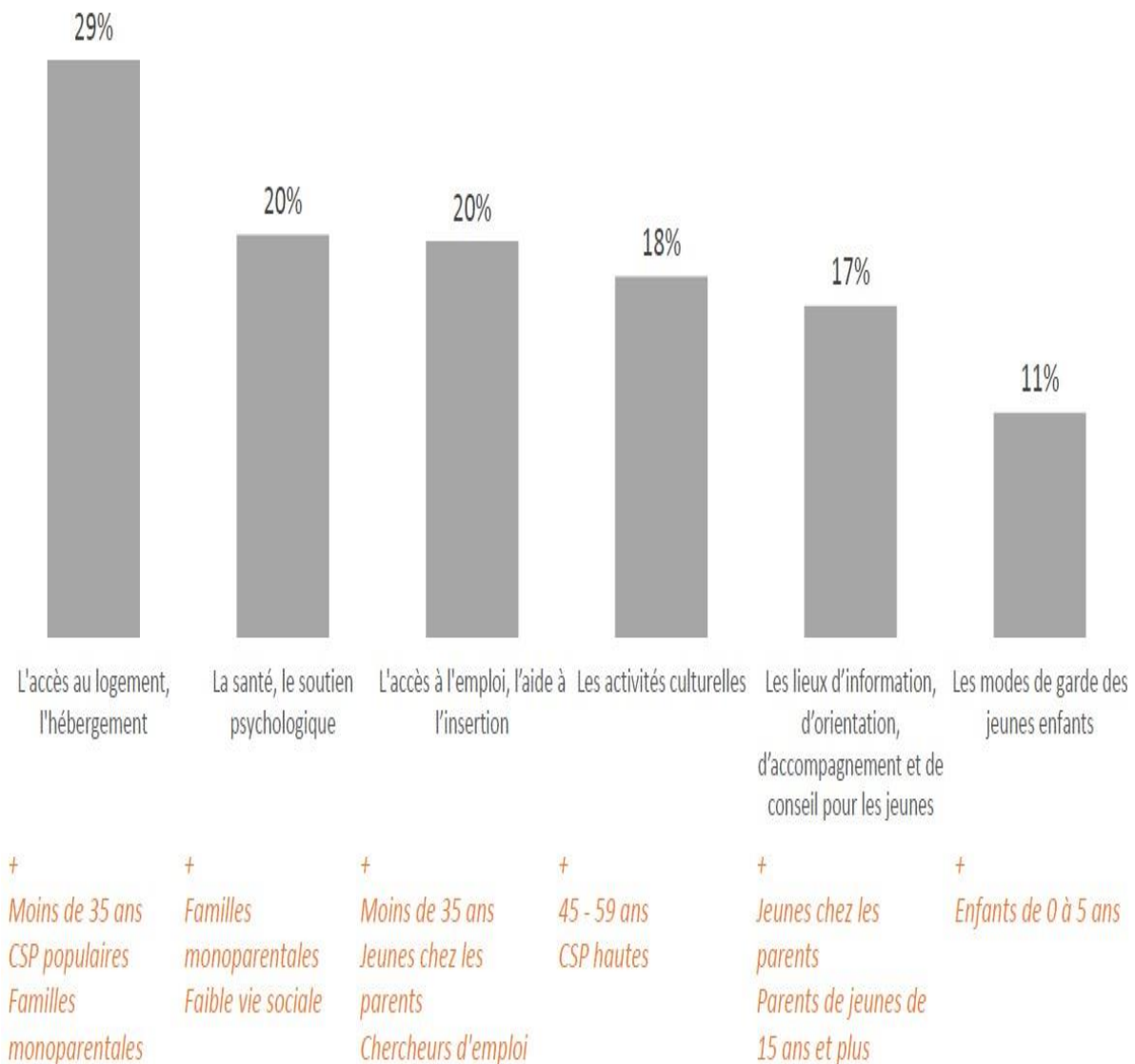
Fréquentent plus que les autres des voisins et des collègues → Plus souvent des couples avec enfants, de 45 à 59 ans, actifs

49 % des foyers ont au moins un membre pratiquant une activité à Wattrelos, plus souvent les enfants du foyer et plus souvent des activités sportives. Les activités culturelles et de loisirs sont plus pratiquées par les retraités.

RESULTATS DE L'ENQUETE HABITANTS

LES WATTRELOSIENS SONT-ILS SATISFAITS DES SERVICES PROPOSÉS PAR LA VILLE ?

Proportions d'habitants insatisfaits de ce qui leur est proposé à Wattrelos concernant...

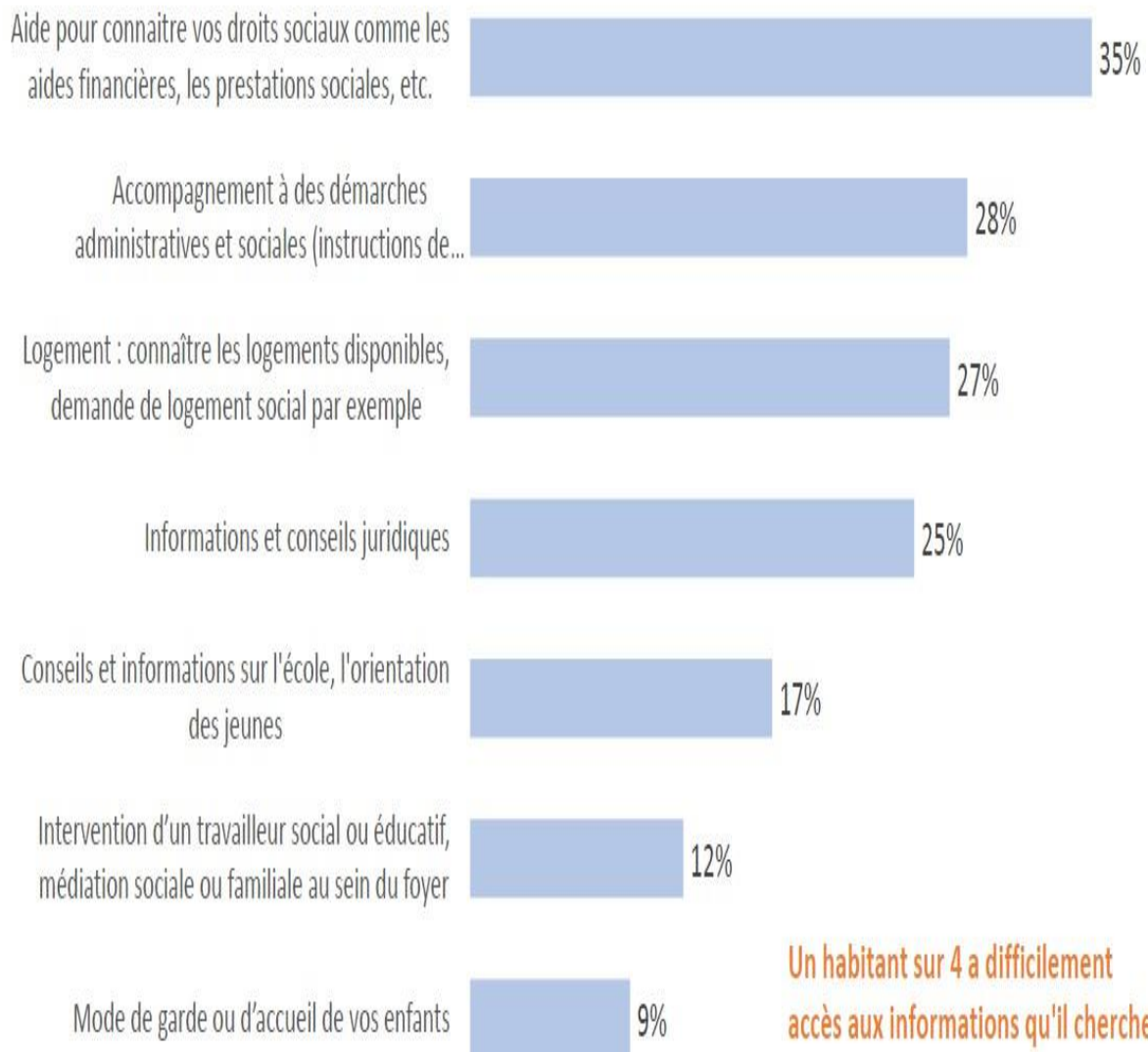


RESULTATS DE L'ENQUETE HABITANTS

LES WATTRELOSIENS ONT-ILS BESOIN D'AIDE OU D'ACCOMPAGNEMENT ?

Un habitant sur 2 a besoin d'aide dans au moins un domaine, un habitant sur 4 dans au moins 3 domaines

Proportions d'habitants ayant besoin d'aide ou d'accompagnement sur les sujets suivants



Un habitant sur 4 a difficilement accès aux informations qu'il cherche

RESULTATS DE L'ENQUETE HABITANTS

QUELS ÉQUIPEMENTS SONT CONNUS ET/OU FRÉQUENTÉS PAR LES HABITANTS ?



Des équipements connus et plus fréquentés : la bibliothèque et le centre socio-éducatif



Deux équipements connus mais moins fréquentés : la boîte à musiques et le conservatoire de musique

Et l'Automne de l'humour, événement moins connu des habitants



RESULTATS DE L'ENQUETE HABITANTS

LES DÉPLACEMENTS DES WATTRELOSIENS



74 % des habitants vont dans le centre-ville* au moins 1 fois par semaine



75 % en voiture
34 % à pied
15 % en bus
5 % à vélo



33 % des habitants vont à Tourcoing au moins 1 fois par semaine



86 % en voiture
17 % en bus
5 % en métro
5 % à pied



21 % des habitants vont à Lille au moins 1 fois par semaine



71 % en voiture
32 % en métro
20 % en bus
12 % en tramway



58 % des habitants vont en Belgique au moins 1 fois par semaine



92 % en voiture
8 % à pied
5 % en bus



40 % des habitants vont à Roubaix au moins 1 fois par semaine



85 % en voiture
22 % en bus
6 % à pied

94 % des habitants sont satisfaits des modes de transport qu'ils utilisent : les usagers de la voiture et les marcheurs sont plus satisfaits que les usagers des transports en commun et les cyclistes

* Non posé aux habitants du centre-ville

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE HABITANTS



Quelques verbatims de ceux qui sont insatisfaits des modes de transport qu'ils utilisent pour aller dans le centre-ville de Wattlelos

"Franchement rouler à vélo à Wattlelos. C'est pas facile, quelques pistes cyclables sur certains nouveaux axes, c'est peu. Le passage sous le pont des 44 est vraiment dangereux à certaines heures."

"Les pistes cyclables ne sont pas bien aménagés dans Wattlelos, exemple l'état de la piste cyclable le long du boulevard Mendès France."

"Les bus ne s'arrêtent pas toujours devant les piétons / Manque de tram et métro / Les bus sont souvent en retard ou avance "

"TROP DE RETARD ET D'ANNULATION SANS PREVENIR"

"Trop de danger pour les piétons, manque un miroir sur le passage piéton au niveau de o'griller. Les piétons ne voient pas si un véhicule arrive et inversement un véhicule ne voit pas si un piéton veut traverser "

"Il n'y a pas de piste cyclable qui va de la Houzarde au centre-ville

C'est très dangereux en vélo "

"Pistes cyclables dangereuses (une bande blanche n'est pas suffisante), le plan vélo de 2020 n'est toujours pas mis en place (pas de panneaux pour fluidifier la circulation), chaussées abîmées, plus de lumières après 23h30 (impossible de voir les trous dans la chaussée ou les bosses sur la piste cyclable Mendès France)"

"Trop d'attente entre 2 bus avec la ligne 35 , perte de temps inutile"

"LES TROTTOIRS SONT TRES ETROIT, ENCOMBRES DES POUBELLES, VOITURE EN STATIONEMENT EN PASSAGE DES PIETONS. "

Bus pas à l'heure

Pistes cyclables /
Vélo dangereux

Un verbatim assez représentatif d'une personne prenant sa voiture pour aller à Lille :



"La voiture est une option par défaut, l'offre bus et surtout la fréquence n'est pas satisfaisante pour se déplacer sur Lille. D'autant plus que la correspondance avec le métro à Roubaix est contraignante"

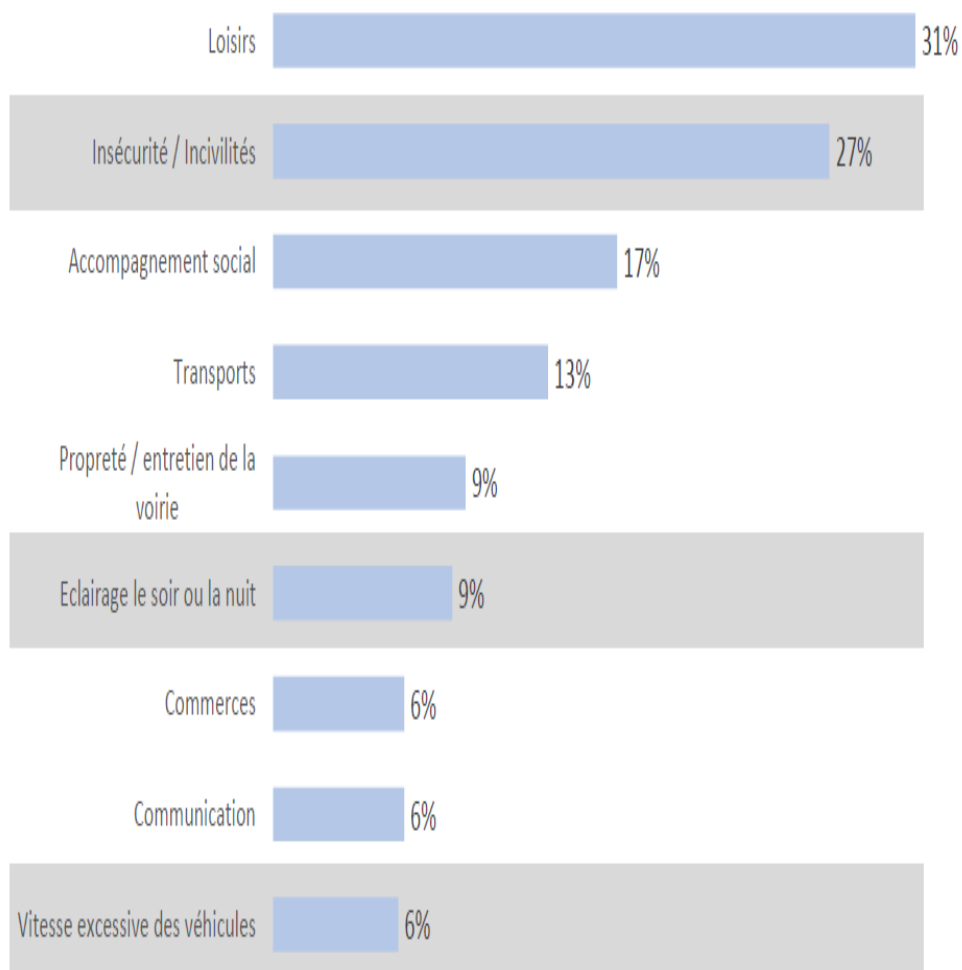
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE HABITANTS



En fin de questionnaire, les habitants pouvaient formuler leurs remarques ou besoins sur les services et équipements de la Ville en termes d'animations, d'activités, d'accompagnement social ou de vie au quotidien...

36 % se sont exprimés

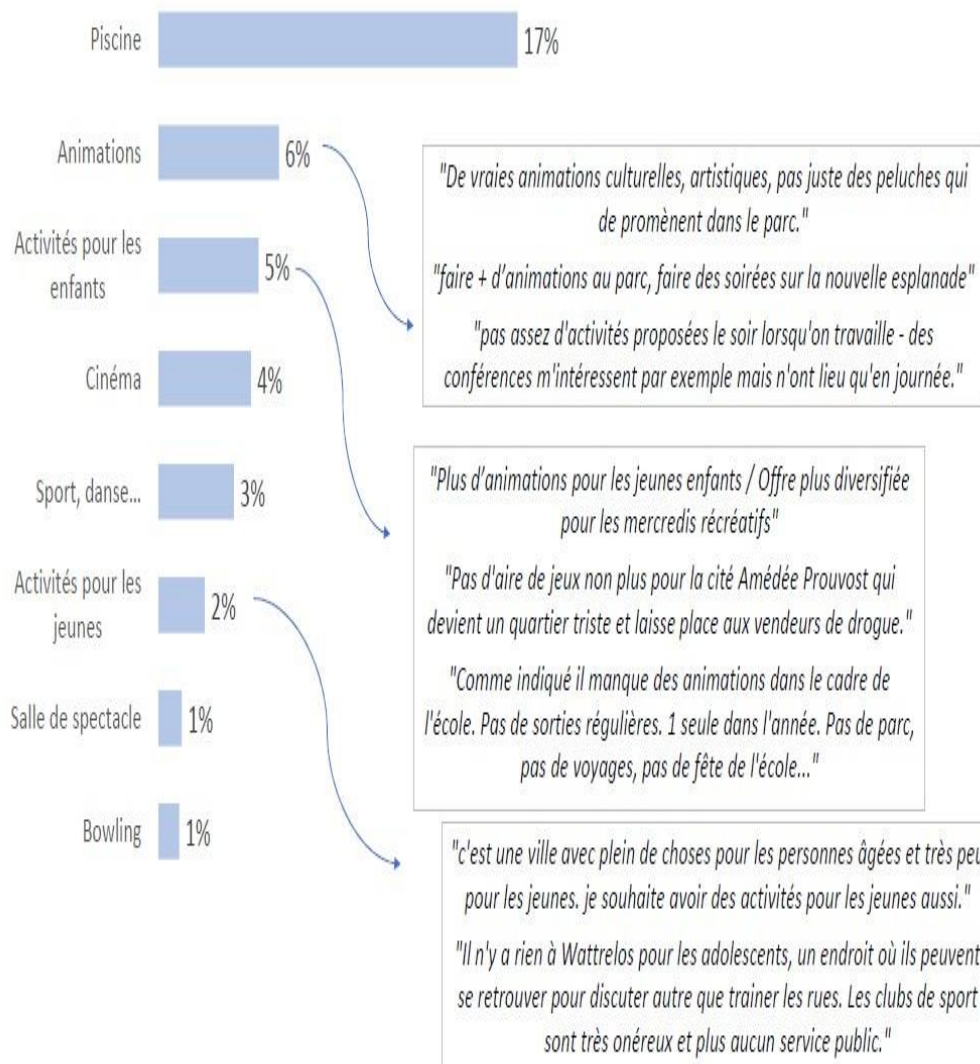
Quelles sont les principales thématiques abordées ?



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE HABITANTS



Focus sur les loisirs (31 %)



ANNEXE 2 – MODALITÉS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Afin de gérer la Ctg en mode projet, les engagements suivants sont pris :

▪ **Un comité de pilotage, animé par la Collectivité, avec l'implication du chef de projet désigné par la Collectivité :**

- ✓ Fonction : Coordinatrice des politiques contractuelles/ Chargée de coopération ;
Nom : GRISLAIN Céline ;
- ✓ Fonction : Chargée de coopération
Nom : VANDERDONCKT Mary.

Ce comité de pilotage est composé, à parité de représentants CAF et collectivité, et d'autres organismes répartis comme suit :

 Élus et conseillers municipaux :

En charge des politiques contractuelles, de la santé et de l'action sociale, de la petite enfance, de la réussite éducative, de la jeunesse ; DGA de la santé et petite enfance, de la jeunesse et des sports ; Responsables des services solidarités, santé et petite enfance ;

 CAF du Nord :

Responsable de l'unité territoriale, chargé de conseil et de développement en action sociale, chargé d'intervention sociale ;

 Délégué au préfet ;

 Département du Nord :

Responsable Maison Nord Solidarités MNS Wattrelos/Leers ;

 Éducation Nationale :

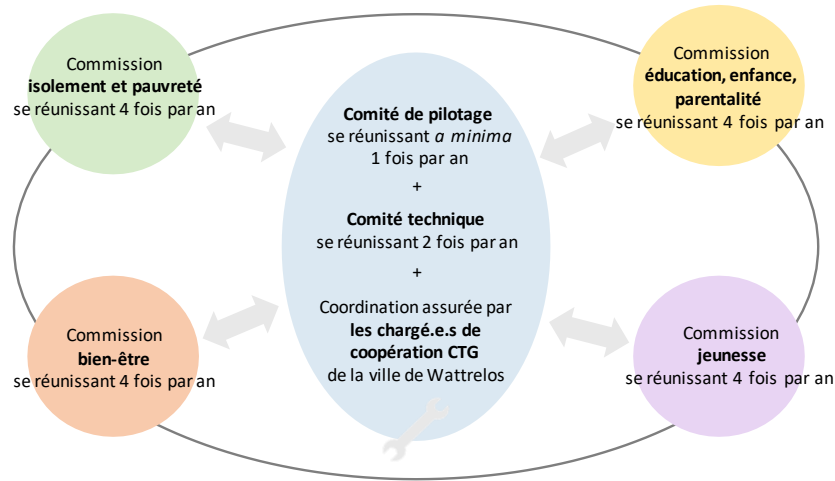
Coordination Éducation prioritaire.

Ce comité initie, dynamise, et valide les travaux aux principales étapes, et en final. Il constitue l'instance stratégique de pilotage de la CTG. Il aura pour fonction de piloter l'avancée de la démarche, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre.

Le Comité de pilotage sera réuni a minima une fois par an, à l'occasion du bilan annuel. Il s'assurera aussi de la bonne évaluation des actions entreprises et en validera les conclusions, notamment à l'occasion de l'évaluation finale prévue en 2028, évaluation concomitante avec l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville.

Schéma des instances de pilotage de la Ctg :

Schéma des modalités de collaboratio Projet social de Wattlelos



- **Un comité technique, animé par la collectivité (les chargés de coopérations et la CAF (CCDAS) avec l'implication des partenaires suivants :**
 - ✓ Les directeurs adjoints des services de la jeunesse, Réussite Scolaire et des sports, de la petite enfance et de la santé, de l'action sociale et des solidarités (CCAS) ;
 - ✓ La CAF du Nord : responsable de l'unité territoriale et chargé de conseil et de développement en action sociale, chargé d'intervention sociale.
 - ✓ Département du Nord : responsable Maison Nord Solidarités (MNS) ; responsable SSP
 - ✓ Éducation Nationale : coordinatrice Éducation prioritaire.

- **Les deux animateurs du comité de pilotage, délégués par la Caf et la Collectivité, mobilisent les moyens humains et techniques nécessaires pour :**
 - Réaliser le diagnostic, de façon pragmatique ;
 - Définir le plan d'actions pour maintenir ou développer l'offre de service, avec des objectifs concrets, échéancés, chiffrés. Ce plan d'action sera intégré ultérieurement à la CTG.
 - Animer les 4 commissions thématiques, à raison d'une par orientation. Elles sont composées des représentants des structures de proximité et des institutions présentes sur

le territoire. Les commissions sont ouvertes aux habitants et usagers volontaires afin que les professionnels bénéficient le cas échéant de l'expertise d'usage de ces membres. Elles se réunissent autant de fois que nécessaire afin de développer l'interconnaissance et affiner la connaissance des activités de chacun, partager des « bonnes pratiques » et se former, élaborer des réponses partenariales à des situations problématiques et avancer collectivement sur des chantiers partagés. Pour éviter la comitologie, la réunion de ses membres peut être mutualisée avec des instances préexistantes autour de dispositifs locaux (groupe socio-éducatif (GSE), conseil communal de santé, groupe de prévention du décrochage scolaire...).

Les travaux devront impliquer les opérateurs gestionnaires, et donc par leur intermédiaire les usagers des services.

ANNEXE 3 – DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27/06/2024

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)





AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

RAPPORT N° :

**RAPPORTEURE : Madame
Myriam DE SMEDT
Adjointe au Maire**

Par délibération n°50 du 29 juin 2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à s'engager pour la mise en place d'une Convention Territoriale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

La CTG est un nouvel engagement multi partenarial qui permet de renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination en direction des familles. Une première phase dite de diagnostic a permis de construire le portrait social pour la période 2022-2023 afin de définir les orientations stratégiques de la future CTG réparties comme suit :

-  1^{ère} orientation : Lutter contre l'isolement et la pauvreté ;
-  2^{ème} orientation : Favoriser le bien-être de tous les habitants ;
-  3^{ème} orientation : Accompagner les enfants et leurs familles dans leur parcours de vie et leur épanouissement ;
-  4^{ème} orientation : Soutenir les jeunes dans leur émancipation et leur citoyenneté, en lien avec leur famille.

Ces orientations seront les piliers du projet social de territoire pour les 5 prochaines années. Une animation partenariale sera proposée afin de mieux coordonner l'action de la ville et des partenaires sur ces 4 enjeux thématiques et d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants.



Le portrait social de territoire et les orientations du projet social sont annexés en pièce jointe à la dite délibération.

L'Administration municipale propose au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028 et tous les documents afférents à la CTG.

POUR : / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée

Le Maire,
Pour le Maire,

Transmis en Préfecture le :
L'Elu Délégué,



Publié le :



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,



Secrétaire de

ANNEXE 4 – PLAN D’ACTION 2024/2028

Il s’agit d’un projet structuré en lien avec une orientation partenariale et transversale qui aura pour finalité de mettre en réseau et faciliter la coopération des acteurs :

Cette animation partenariale sera animée par les chargés de coopération qui auront pour mission de :

1. Créer et animer des commissions thématiques partenariales (interconnaissance, veille partagée, montage de projet) ;
2. Développer une stratégie de communication à destination des acteurs et des habitants ;
3. Renforcer l’animation de la vie sociale et le pouvoir d’agir des habitants.

La ctg offre l’opportunité de réaliser et de soutenir les futurs projets qui répondent aux objectifs suivants :

1ère orientation Lutter contre l’isolement et la pauvreté :

1er objectif : Améliorer le repérage des publics isolés et/ou en grande précarité ;

2ème objectif : Accompagner les personnes dans l’accès aux droits sociaux et/ou services administratifs ;

3ème objectif : Accompagner les habitants dans leurs modes de consommation, dans un contexte d’inflation.

2ème orientation Favoriser le bien-être de tous les habitants :

1er objectif : Favoriser le maintien en bonne santé des habitants ;

2ème objectif : Renforcer l’offre d’accompagnement en matière de santé mentale et d’addictions ;

3ème objectif : Contribuer au maintien de l’autonomie des séniors.

3ème orientation Accompagner les enfants et leurs parents dans leurs parcours de vie et leur épanouissement :

1er objectif : Adapter l’offre d’accueil et de loisirs aux besoins des enfants et de leurs familles ;

2ème objectif : Soutenir les parents dans leur fonction éducative, y compris pour les parents d’adolescents ;

3ème objectif : Renforcer la relation entre parents et école, en lien avec les acteurs socio-éducatifs intervenant auprès des familles.

4ème orientation Soutenir les jeunes dans leur émancipation, et leur citoyenneté, en lien avec leurs familles :






1er objectif : Aller à la rencontre des jeunes et renforcer le lien de confiance avec les institutions ;

2ème objectif : Prévenir les conduites à risques chez les jeunes : isolement, addictions, santé mentale, vie affective et sexuelle ;

3ème objectif : Ouvrir les perspectives des jeunes dans leurs projets de vie et projets professionnels : études, emploi, mobilité, citoyenneté.

PRÉSENTATION DU PROJET SOCIAL PARTAGÉ

Ce portrait social partagé se décline de la manière suivante :

-  Une orientation transversale : Mettre en réseau et faciliter la coopération des acteurs ;
-  Orientation n°1 : Lutter contre l'isolement et la pauvreté ;
-  Orientation n°2 : Favoriser le bien-être de tous les habitants ;
-  Orientation n°3 : Accompagner les enfants et leurs parents dans leurs parcours de vie et leur épanouissement ;
-  Orientation n°4 : Soutenir les jeunes dans leur émancipation et leur citoyenneté en lien avec leur famille.





LE PROJET SOCIAL DU TERRITOIRE DE WATTRELOS

ExtraCITE

Un projet coconstruit et animé dans la durée avec les acteurs locaux :



Un projet qui repose avant tout une démarche partenariale :

4 orientations thématiques qui sont un socle de travail commun pour :

- la Convention territoriale globale
- le Contrat de ville 2024-2030
- l'activité du CCAS, des services municipaux et des services partenaires concernés par les quatre orientations prioritaires

Une animation partenariale tout au long de l'année
coordonné par les chargées de coopération CTG / politiques contractuelles :

- Animation d'un comité de pilotage annuel (Ville/CAF/partenaires) pour le suivi global des orientations
- Animation du partenariat local (commissions thématiques avec les acteurs concernés) pour mieux se connaître et travailler ensemble
- Communication entre acteurs et communication vers les habitants
- Veille sociale auprès des habitants et remontée des besoins sociaux

Des modalités d'action partagées
pour toutes les actions engagées :

- Agir dans la proximité et aller vers les habitants pour les informer, cerner leurs besoins
- Elaborer les actions de manière collective : collectivités, bailleurs, associations, habitants
- Veiller à l'inclusion de tous les publics dans les actions engagées

Le projet social de territoire Wattrelosien			
Animation partenariale : mettre en réseau et faciliter la coopération des acteurs			
Pilotage : politiques contractuelles / chargée de coopération CTG			
Créer et animer des commissions thématiques partenariales (interconnaissance, veille partagée, montage de projet)		Développer une stratégie de communication à destination des acteurs et des habitants	Renforcer l'animation de la vie sociale et le pouvoir d'agir des habitants
<p>Orientation n°1 : Lutter contre l'isolement et la pauvreté</p> <p>Pilotage CCAS</p> <p>1.1 : Améliorer le repérage des publics isolés et/ou en grande précarité</p> <p>1.2 : Accompagner les personnes dans l'accès aux droits sociaux et aux services administratifs (état-civil, prestations, emploi, logement, handicap...)</p> <p>1.3 : Accompagner les habitants dans leurs modes consommation, dans un contexte d'inflation</p>	<p>Orientation n°2 : Favoriser le bien-être de tous les habitants</p> <p>Pilotage service santé / CCAS</p> <p>2.1 : Favoriser le maintien en bonne santé des habitants</p> <p>2.2 : Renforcer l'offre d'accompagnement en matière de santé mentale et d'addictions</p> <p>2.3 : Contribuer au maintien de l'autonomie des seniors</p>	<p>Orientation n°3 : Accompagner les enfants et leurs parents dans leurs parcours de vie et leur épanouissement</p> <p>Pilotage service enfance / service réussite éducative</p> <p>3.1 : Adapter l'offre d'accueil et de loisirs aux besoins des enfants et de leurs familles.</p> <p>3.2 : Soutenir les parents dans leur fonction éducative, y compris pour les parents d'adolescents</p> <p>3.3 : Renforcer la relation entre parents et école, en lien avec les acteurs socio-éducatifs intervenant auprès des familles</p>	<p>Orientation n°4 : Soutenir les jeunes dans leur émancipation et leur citoyenneté, en lien avec leur famille</p> <p>Pilotage service jeunesse / CCAS</p> <p>4.1 : Aller à la rencontre des jeunes et renforcer le lien de confiance envers les institutions</p> <p>4.2 : Prévenir les conduites à risque chez les jeunes : isolement, addictions, santé mentale, vie affective et sexuelle</p> <p>4.3 : Ouvrir les perspectives des jeunes dans leurs projets de vie et projets professionnels : études, emploi, mobilité, citoyenneté</p>

Le projet social de territoire Wattrelosien

Animation partenariale : mettre en réseau et faciliter la coopération des acteurs

Pilotage : politiques contractuelles / chargée de coopération CTG

Créer et animer des commissions
thématiques partenariales
(interconnaissance, veille partagée, montage de
projet)

Développer une **stratégie de**
communication à destination des acteurs
et des habitants

Renforcer l'animation de la vie sociale et le
pouvoir d'agir des habitants

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DE WATTRELOS

Orientation n°1 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA PAUVRETÉ

1.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

1.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

1.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

1.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

Orientation n°1 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA PAUVRETÉ

Pilotage CCAS

Besoins sociaux identifiés :

Constats structurants :

- Une **forte augmentation du coût de la vie**
- Une **hausse de la précarité des habitants** et un **glissement des ménages modestes et précaires vers la pauvreté**
- **Tendance à l'isolement** chez certains publics (seniors, précaires) et dans certains quartiers plus « enclavés » que d'autres
- **Difficultés croissantes dans l'accès aux droits sociaux** (fermeture de services, complexité administrative, fracture numérique) et une augmentation du non-recours

Résultats de l'enquête habitante :

- **35%** souhaiteraient une aide pour **connaître leurs droits sociaux** (aides financières, prestations sociales, etc...)
- **28%** auraient besoin d'aide **pour être accompagnés dans des démarches**
- **27%** souhaiteraient des **accompagnements** en termes de **logement**
- **12%** souhaiteraient l'**intervention** d'un travailleur social ou éducatif, médiation sociale ou familiale **au sein du foyer**

Objectifs stratégiques de l'orientation :

Thématiques ciblées et pistes d'actions envisagées :

1.1 : Améliorer le **repérage** des publics isolés et/ou en grande précarité

➔ **# Repérage et lutte contre l'isolement :**
Actions hors les murs, registre des personnes vulnérables, occuper l'espace public...

1.2 : Accompagner les personnes dans l'**accès aux droits sociaux et aux services administratifs** (état-civil, prestations, emploi, logement, handicap...)

➔ **# Fracture numérique, lutte contre le non-recours, accompagnement social :**
permanences administratives délocalisées, occuper l'espace public, aide aux démarches numériques, aide aux victimes (VIF), accompagnement logement, accès aux droits...

1.3 : Accompagner les habitants dans leurs **modes consommation**, dans un contexte d'inflation

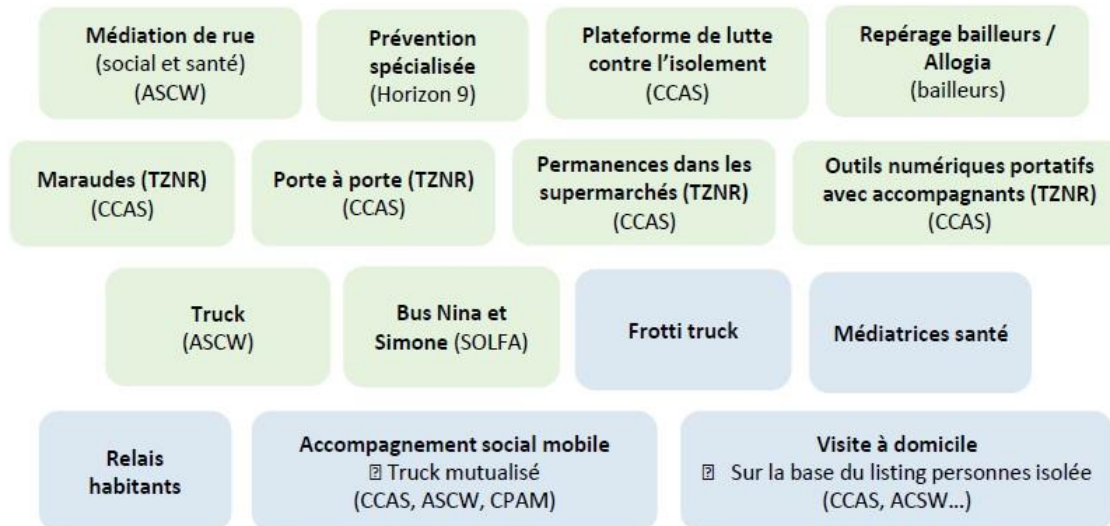
➔ **# Accès aux biens de première nécessité/pauvreté**
Précarité énergétique, alimentation durable, le réemploi, la gestion budgétaire, mobilités douces...

1.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

Objectif 1.1 : Améliorer le **repérage** des publics isolés et/ou en grande précarité

Actions et dispositifs identifiés :

Repérage des personnes isolées et/ou vulnérables :



Animation sociale en des lieux et évènements de socialisation identifiés, dont hors les murs :



7

1.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

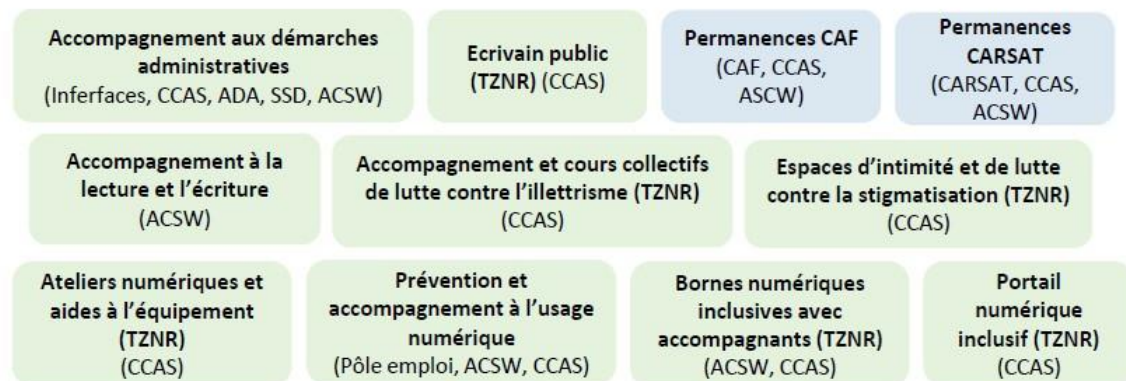
Objectif 1.2 : Accompagner les personnes dans l'accès aux droits sociaux et aux services administratifs (état-civil, prestations, emploi, logement, handicap...)

Actions et dispositifs identifiés :

Accès aux droits et accompagnement social



Permanences et aides aux démarches administratives et numériques



Accès au Droit et aide aux victimes



Accès au logement



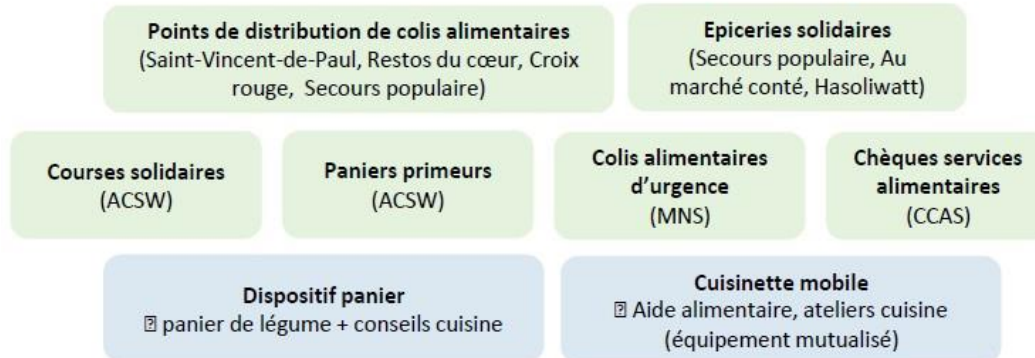
8

1.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

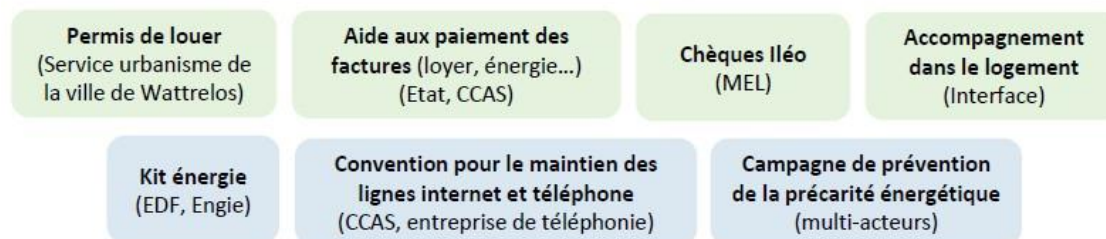
Objectif 1.3 : Accompagner les habitants dans leurs **modes consommation**, dans un contexte d'inflation

Actions et dispositifs identifiés :

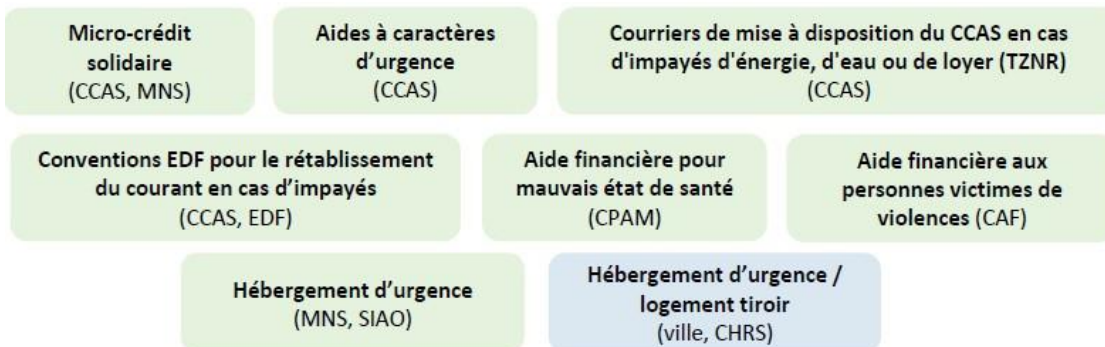
Accès à une alimentation saine, variée et suffisante



Accompagnement dans le logement et lutte contre la précarité énergétique



Aides d'urgences aux ménages précaires



Mobilité



1.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

Préconisations pour l'organisation de la commission thématique :

Une commission « **lutter contre l'isolement et la pauvreté** » :

- Composée des représentants des structures de proximité et institutions de l'accès aux droits, notamment : pôle solidarités de la ville de Wattrelos, CCAS, ACSW, CAF, CPAM, Horizon 9, Actijeunes, bailleurs...
- Se réunissant 4 fois par an (+ groupes de travail éventuels sur des chantiers spécifiques)
- Pour développer l'interconnaissance et affiner la connaissance des activités de chacun ; partager des « bonnes pratiques » et se former ; élaborer des réponses partenariales à des situations problématiques ; avancer collectivement sur des chantiers partagés...
- A coordonner avec d'autres dispositifs, notamment le groupe socio-éducatif (GSE) et le Territoire Zéro Non Recours (TZNR)

Chantiers prioritaires identifiés :

1 - Renforcer l'interconnaissance des structures et dispositifs existants sur le territoire :

- Mettre en place des temps d'interconnaissance réguliers entre professionnels : cela peut-être la commission « lutter contre l'isolement et la pauvreté ». Inviter des partenaires comme la CARSAT, la CPAM, l'ARS...
- Organiser des formations mutualisées sur des sujets d'actualisation ou d'harmonisation des pratiques : aller vers, accompagnement numérique, accès à l'alimentation... aussi notamment dans le cadre de la commission
- Créer une cartographie actualisée des services existants, associé à un annuaire des partenaires ressources et contacts privilégiés pour le partenariat
- Former à l'écoute active et l'orientation l'ensemble des acteurs de l'animation de proximité et agents d'accueils des institutions

2 - Structurer un réseau d'intervenants de proximité dédiés à l'accès aux droits :

- Présence renforcée des médiateurs de rue
- Des permanences régulières d'écrivains publics et de conseillers numériques
- Mobilisation d'habitants relais et d'"ambassadeurs" des droits
- Formation à l'aller vers à destination des acteurs de l'accès aux droits pour repérer, informer et accompagner les personnes isolées et vulnérables, notamment en matière de prévention santé, accompagnement aux démarches administratives, accès à l'alimentation...
- Mutualisation d'équipements : camions, matériel informatique et bornes numérique, cuisinette mobile... impliquant notamment la mise en place d'un planning partagé et d'une charte d'utilisation

3 - Mettre en place un programme partenarial « aller vers » impliquant :

- Des animations socio-culturelles régulières et un soutien aux projets citoyens
- Des actions multi-partenariales à destination des habitants : maraudes, permanences, animations culturelles, stands d'information... notamment en duos entre les structures proximité, rodées à l'aller vers et bénéficiant de la confiance des habitants, et des partenaires institutionnels habituellement moins présents sur le terrain
- Une communication renforcée aux habitants sur les événements et dispositifs de proximité existants - stratégie de communication coordonnée et vulgarisée des partenaires afin de ne pas « embrouiller » les habitants

Autres sujets identifiés :

- Fluidifier l'orientation et le suivi des personnes dans leur parcours d'accompagnement d'une structure à l'autre
- Coconstruire l'offre d'accompagnement avec les publics
- Travailler collectivement les réponses rapides aux situations d'urgence : violences faites aux femmes, expulsions...

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DE WATTRELOS

Orientation n°2 : FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS

2.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

2.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

2.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

2.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

Orientation n°2 :
FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS

Pilotage service santé / CCAS

Besoins sociaux identifiés :

<p style="text-align: center;">Constats structurants :</p> <p>Sur les besoins en santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population vieillissante avec des besoins en santé • Aggravation des fragilités et hausse des troubles en santé mentale • Des situations de handicap nombreuses sur le territoire • Augmentation des conduites addictives : alcoolisme, addictions aux écrans notamment chez les enfants et les jeunes... <p>Sur l'offre de soin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ratio de médecins relativement faible et éloignée, avec surtout une offre insuffisante pour le soin en santé mentale • Absence de professionnels de santé en milieu scolaire pour poser un diagnostic quand il y a suspicion des enseignants • Campagnes de prévention et de dépistage, régulières et mobilisatrices, sur différentes thématiques <p>Sur le recours au soin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fracture numérique pour les démarches administratives et médicales • Des cas persistants de renoncement aux soins, avec des habitants sans couverture minimale et une hausse des cas graves car détectés trop tardivement 	<p>Résultats de l'enquête habitante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 61% des personnes âgées de 18 ans et + ne pratiquent aucune activité (sportive, culturelle, loisirs ou autre activité) • 46 % des enfants âgés entre 9 et 11 ans pratiquent une activité sportive • 33% des personnes interrogées ont un faible niveau de vie sociale (elles voient peu leur famille et amis et font peu d'activités de groupe) • 20 % des watrelosiens ne sont pas satisfaits en matière de santé et de soutien psychologique dont 33% de familles monoparentales • Les activités sportives sont plus souvent pratiquées par les hommes que par les femmes et par les moins de 35 ans
---	---

Objectifs stratégiques de l'orientation :

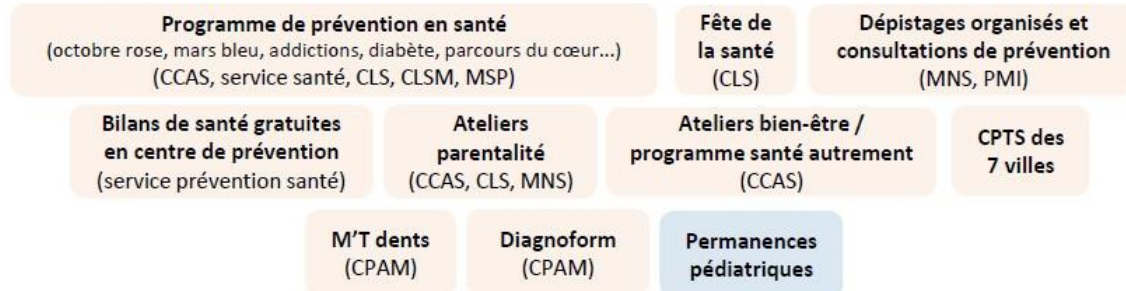
<p style="text-align: center;">2.1 : Favoriser le maintien en bonne santé des habitants</p>	→	<p style="color: #4a7c9c; font-size: small;"><i>Thématiques ciblées et pistes d'actions envisagées :</i></p> <p># Prévention santé : <i>Santé/bien-être, conduites addictives, prévention des cancers, alimentation/nutrition, bilans de santé, santé des enfants (vaccination, alimentation, sommeil)...</i></p>	<p style="text-align: center;"># Inclusion : <i>Thématique du handicap transversale à l'ensemble des orientations</i></p>
<p style="text-align: center;">2.2 : Renforcer l'offre d'accompagnement en matière de santé mentale et d'addictions</p>	→	<p># Accompagnement et prévention : <i>Mise en réseau, coordination et connaissance des dispositifs, formations (PSSM...), nouvelles ressources...</i></p>	
<p style="text-align: center;">2.3 : Contribuer au maintien de l'autonomie des seniors</p>	→	<p># Maintien de l'autonomie des seniors : <i>Lien social, prévention des chutes, activité physique, ateliers mémoire, aménagement du logement, projets solidaires et intergénérationnels, taxis santé...</i></p>	

2.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

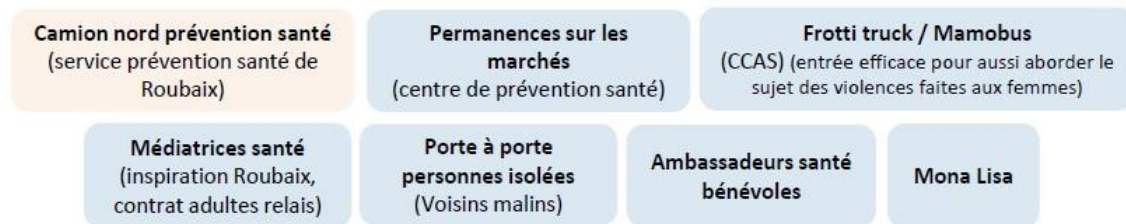
Objectif 2.1 : Favoriser le maintien en bonne santé des habitants

Actions et dispositifs identifiés :

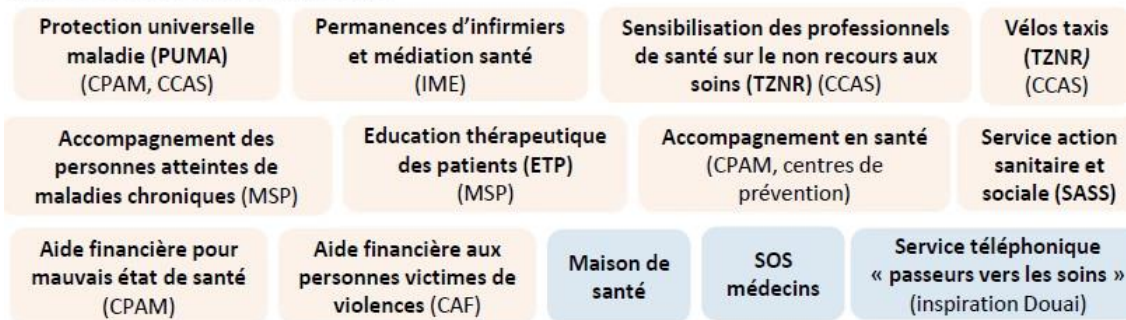
Prévention en santé :



Repérage des personnes éloignées des soins :



Accès et accompagnement aux soins :



Inclusion et accès aux soins des personnes en situation de handicap :

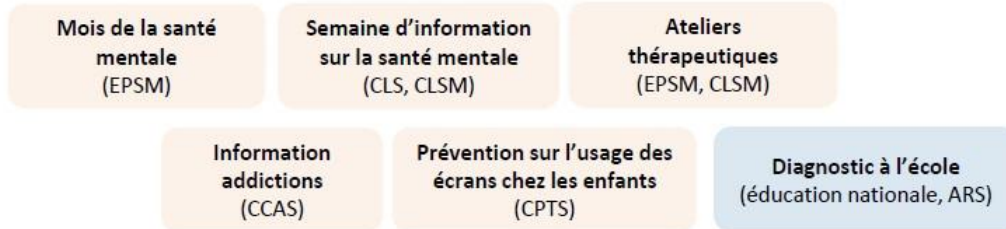


3. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

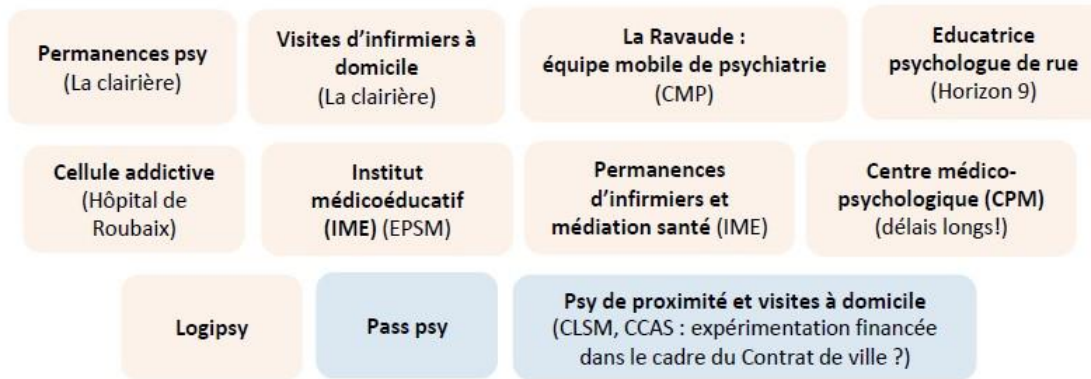
Objectif 2.2 : Renforcer l'offre d'accompagnement en matière de santé mentale et d'addictions

Actions et dispositifs identifiés :

Prévention en santé mentale et sur les conduites addictives :



Accompagnement et soins



Lutte contre l'isolement des personnes en situation d'addiction et/ou de mal-être



2.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

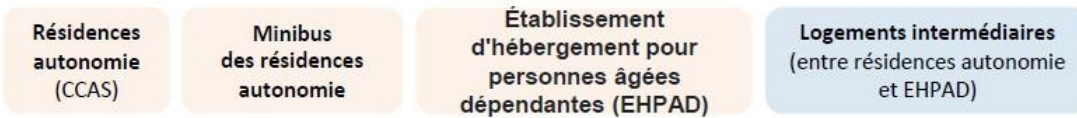
Objectif 2.3 : Contribuer au maintien de l'autonomie des séniors

Actions et dispositifs identifiés :

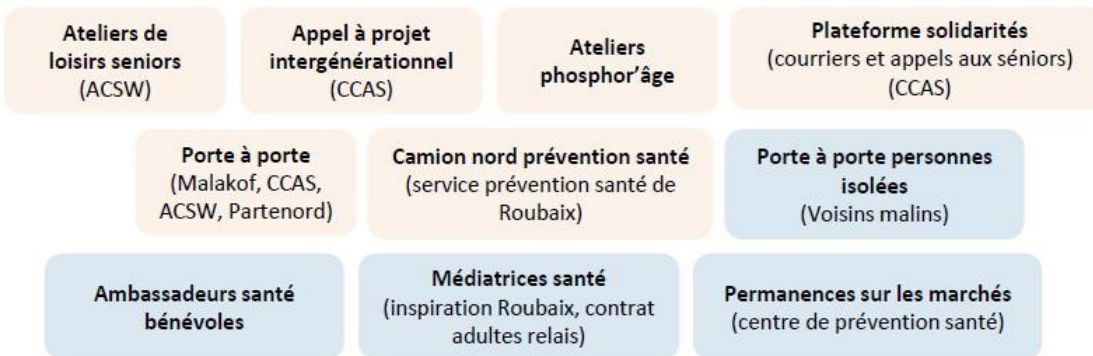
Accompagnement à l'autonomie :



Hébergement adapté :



Animation de la vie sociale et lutte contre l'isolement :



2.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

Préconisations pour l'organisation de la commission thématique :

Une commission « **favoriser le bien-être de tous les habitants** » :

- Composée des représentants des structures de proximité et institutions de santé, notamment : pôle solidarités de la ville de Wattrelos, CPAM, centre d'examen en santé, CCAS, Maison nord solidarités, CLIC, ACSW, CAF, bailleurs, Horizon 9...
- Composée aussi d'habitants bénévoles, représentants de l'expertise d'usage du système de santé
- Se réunissant *a minima* 2 fois par an (+ groupes de travail éventuels sur des chantiers spécifiques)
- Pour développer l'interconnaissance et affiner la connaissance des activités de chacun ; partager des « bonnes pratiques » et se former ; élaborer des réponses partenariales à des situations problématiques ; avancer collectivement sur des chantiers partagés avec des échéances planifiées...
- A coordonner avec d'autres instances et dispositifs existants, notamment le Conseil communal de santé, le Contrat Local de Santé (CLS), le Contrat Local de Santé Mentale (CLSM), le groupe thématique ARS, la Commission addiction, Phosphor'âge...

Chantiers prioritaires identifiés :

1 – Faire connaître les dispositifs existants sur le territoire

....entre partenaires :

- Développer l'interconnaissance des professionnels de santé et de l'action sociale notamment à travers des temps de rencontres réguliers, notamment dans le cadre de la commission thématique et des espaces partenaires
- Renforcer la connaissance des ressources existantes sur le territoire : cartographie des dispositifs, annuaires des partenaires ressources, lignes directes pour la résolution des problématiques complexes...
- contribuer à l'animation d'un "réseau addiction", notamment au travers de la création d'un livret

... **aux habitants** : Développer une stratégie coordonnée de prévention et de communication aux habitants : bilans gratuits et orientation, communication renforcée, prévention et information à l'école, médiation en santé...

2 – Renforcer l'aller vers les publics éloignés des soins par des modalités plurielles

(lien avec la commission « *lutter contre l'isolement et la pauvreté* »)

- Développer le repérage des personnes éloignées des soins par des actions hors les murs et vers les habitants : médiation santé, permanences extérieures, porte à porte, à l'occasion d'animations et d'évènements...
- Développer la prévention santé dès le plus jeune âge, notamment en milieu scolaire, à l'occasion des activités périscolaires et de loisirs et dans le cadre des ateliers parentalités : sommeil, hygiène, addictions, bien-être...
- Travailler le partenariat et développer des protocoles communs entre professionnels de santé et du social : repérage par les médecins traitants, sensibilisation au non recours, déplacements des patients ou du médecins, visites à domicile et retour à domicile...
- Mener un chantier prioritaire « renouveler la confiance des habitants dans le système de santé » : concertation des habitants, identification des limites, explicitation des rouages et de la temporalité, information renforcée sur les droits des patients...

2.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

Chantiers prioritaires identifiés :

3 – Anticiper et accompagner la perte d'autonomie des séniors

- Renforcer la prévention et la communication non-stigmatisante sur la perte d'autonomie auprès des séniors et avant 60 ans : communication spécifique, temps de dialogue individuels et collectifs pour anticiper la perte d'autonomie, préparation avec les familles, temps spécifiques pour anticiper les protocoles de soins avant une opération avec un travailleur social...
- Développer la prévention de proximité et l'information aux séniors sur les aides et services existants en amont de la perte d'autonomie : droits sociaux, mutuelles, logement adaptés et salubres, soins...
- Renforcer le repérage des personnes âgées isolées : consolider le listing personnes âgées du CCAS et l'utiliser comme socle pour l'aller vers et la prévention, développer les visites à domiciles...
- Développer l'accompagnement à la mobilité des séniors : taxis solidaires, navettes courses et soins...
- Développer l'offre d'hébergement adaptés et intermédiaires (permettant davantage d'autonomie que l'EHPAD)
- Développer les animations ouvertes à destination des séniors
- Avoir un intermédiaire polypathologie spécialiste des personnes âgées

4 - Renforcer la prévention en santé mentale

- Développer la prévention et la communication non-stigmatisante sur la santé mentale et les addictions, notamment en milieu scolaire
- Créer un réseau santé mentale en lien avec l'activité du CLSM et développer l'interconnaissance en matière de soins psy
- Proposer une formation harmonisée des partenaires aux premiers secours en santé mentale (PSSM), à l'orientation vers les services dédiés et à l'écoute active et aux postures « non jugeantes » pour l'accompagnement des personnes addictes et en situation de mal-être

Autres sujets identifiés :

- *Poursuivre la formation harmonisée des partenaires à l'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap*
- *Sensibiliser les familles et développer le diagnostic précoce et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques dans et en dehors de l'école (à articuler avec la commission n°3 « accompagner les enfants et leurs parents dans leurs parcours de vie et leur épanouissement »)*
- *Développer l'accès et l'accompagnements aux soins des enfants et des jeunes en milieu scolaire (à articuler avec la commission n°3 « accompagner les enfants et leurs parents dans leurs parcours de vie et leur épanouissement »)*

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DE WATTRELOS

Orientation n°3 :

ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LEURS PARENTS DANS LEURS PARCOURS DE VIE ET LEUR ÉPANOUISSEMENT

3.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

3.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

3.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

3.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

Orientation n°3 : ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LEURS PARENTS DANS LEURS PARCOURS DE VIE ET LEUR ÉPANOUISSEMENT

Pilotage service enfance / service réussite éducative

Besoins sociaux identifiés :

Constats structurants :

Sur les besoins :

- Une augmentation importante des **maternités précoces** (16 ans)
- Une augmentation des **familles monoparentales**, en particulier depuis le confinement : 27% des enfants vivent dans une famille monoparentale
- Une augmentation des **familles en situation de précarité**
- Environ **150 familles en attente d'un mode de garde** actuellement, et absence de solutions de garde pour les horaires atypiques
- Des **besoins éducatifs** importants liés au milieu socio-économique des enfants
- Une forte **demande des parents sur l'aide aux devoirs**
- Une augmentation des **besoins d'accompagnement spécifique à l'école** (troubles psychiques)
- Des **relations parents / Ecole difficiles**

Sur l'offre :

- Une **offre de garde dominée par les assistantes maternelles**, alors que les **familles privilégient le mode collectif**
- Une **insuffisance des modes d'accueil et d'information des enfants en situation de handicap et de leur famille**
- La **plus-value des classes passerelles et du Conseil municipal des enfants**
- Une **crise des métiers de la petite enfance** : manque d'effectifs, précarité de l'emploi, dévalorisation du métier...
- Des **demandes de formation des professionnels** intervenant auprès des enfants
- Les **fermetures de la maison des parents et du réseau parentalité**
- Une **identification limitée par les familles du Relais Petite Enfance**
- Des **structures et dispositifs d'accompagnements évités par certaines familles** car vus comme « trop intrusifs » ou « institutionnels » : centres sociaux, PRE...

Résultats de l'enquête habitante :

- **7 habitants sur 10 sont satisfaits de l'offre d'activités et d'animation.**
- 40% des familles monoparentales et 37% des couples avec enfants ne sont **pas satisfaits de l'offre d'activités et d'animation existante.**
- **40% des 9-11ans ne pratiquent aucune activité** sportive, culturelle ou de loisirs.
- 34% des ménages avec des enfants âgés entre 0 et 2 ans souhaiteraient avoir des **informations sur le mode de garde ou sur l'accueil des enfants.**

3.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

Orientation n°3 : ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LEURS PARENTS DANS LEURS PARCOURS DE VIE ET LEUR ÉPANOUISSEMENT

Pilotage service enfance / service réussite éducative

Objectifs stratégiques de l'orientation :

Thématiques ciblées et pistes d'actions envisagées :

3.1 : Adapter l'offre d'accueil et de loisirs aux besoins des enfants et de leurs familles.

Mode de garde, petite enfance, enfance et loisirs :

Accueils collectifs, accueils en horaires décalés/ atypiques, crèche à la demande, projets éducatifs et d'éveil appuyés sur des méthodes innovantes, PRE, communication renforcée aux familles, projets artistiques, culturels et sportifs, implication des parents, formation des animateurs aux situations difficiles...

3.2 : Soutenir les parents dans leur **fonction éducative**, y compris pour les parents d'adolescents

Soutien à la parentalité :

Veille éducative, point info famille, accompagnement des parents d'adolescents, prévention des situations à risque, bien-être en famille, lien parent/enfant, exercice de l'autorité parentale, responsabilité parentale, maison des 1000 jours, réseau parentalité...

3.3 : Renforcer la relation entre parents et école, en lien avec les acteurs socio-éducatifs intervenant auprès des familles

Co éducation, relation famille-école, réussite éducative :

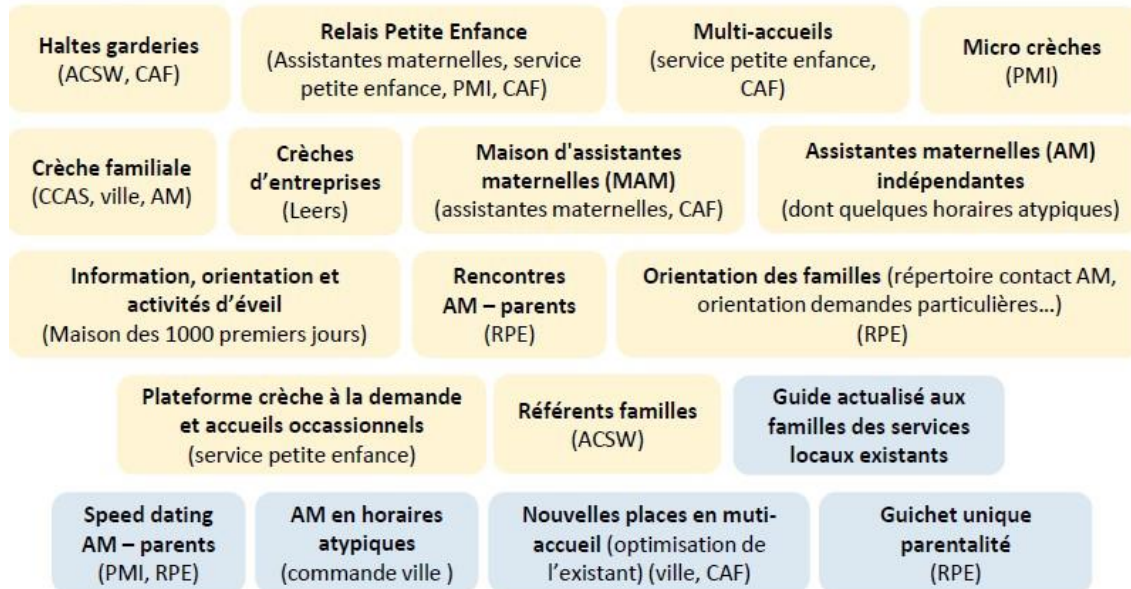
Accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs, projets portés par les familles, communication avec l'école, représentation de l'école et des acteurs locaux, prévention du décrochage scolaire, individualisation des parcours, travail sur la relation de confiance, renforcement d'actions hors les murs, passerelles écoles/collèges, entrée en 6ème, lutte contre le harcèlement scolaire....

3.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

Objectif 3.1 : Adapter l'offre d'accueil et de loisirs aux besoins des enfants et de leurs familles.

Actions et dispositifs identifiés :

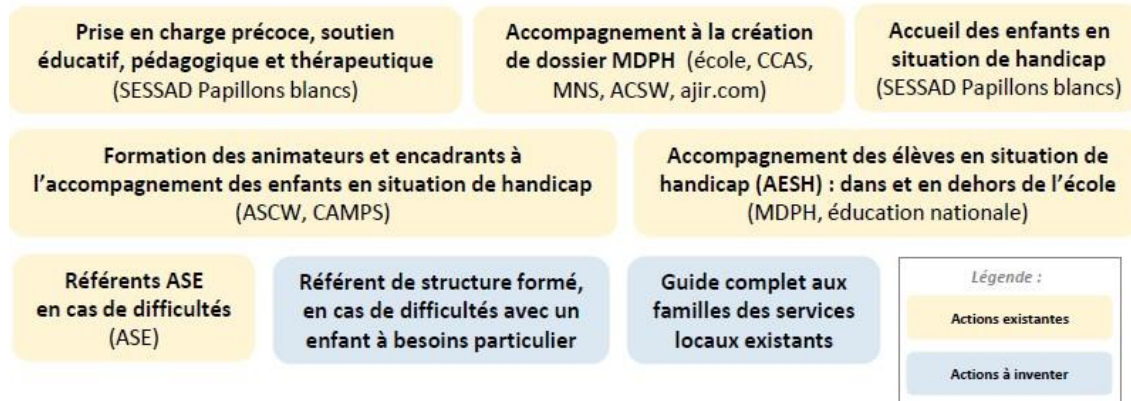
Mode de garde et accueil petite enfance :



Accueil et loisirs pour les enfants :



Accueil et accompagnement des enfants à besoins particuliers :



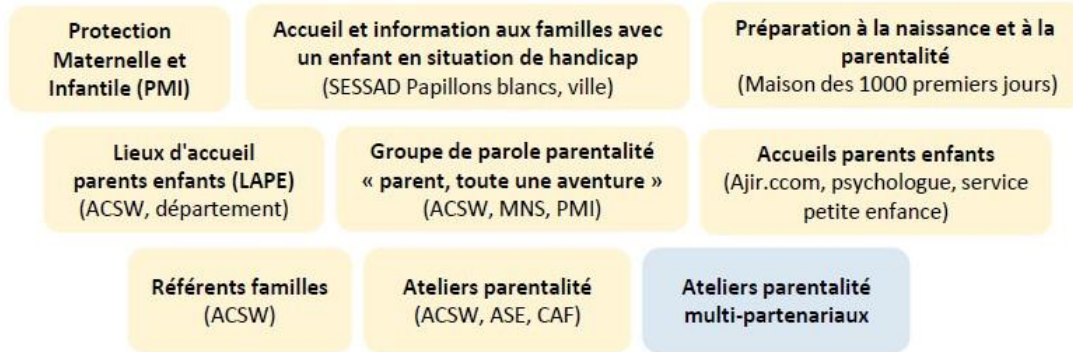
21

3.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

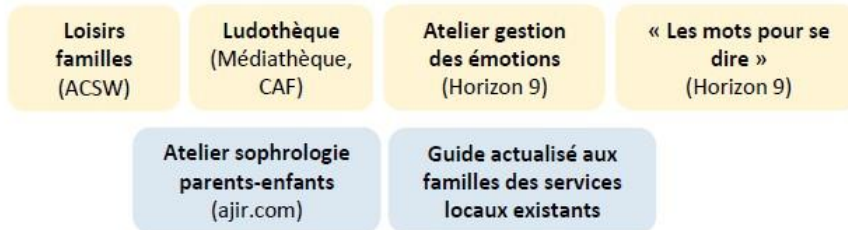
Objectif 3.2 : Soutenir les parents dans leur fonction éducative, y compris pour les parents d'adolescents

Actions et dispositifs identifiés :

Information aux parents et prévention des situations familiales à risques :



Activités familiales et ateliers parents-enfants :



Accompagnement des parents dans leurs parcours de vie :

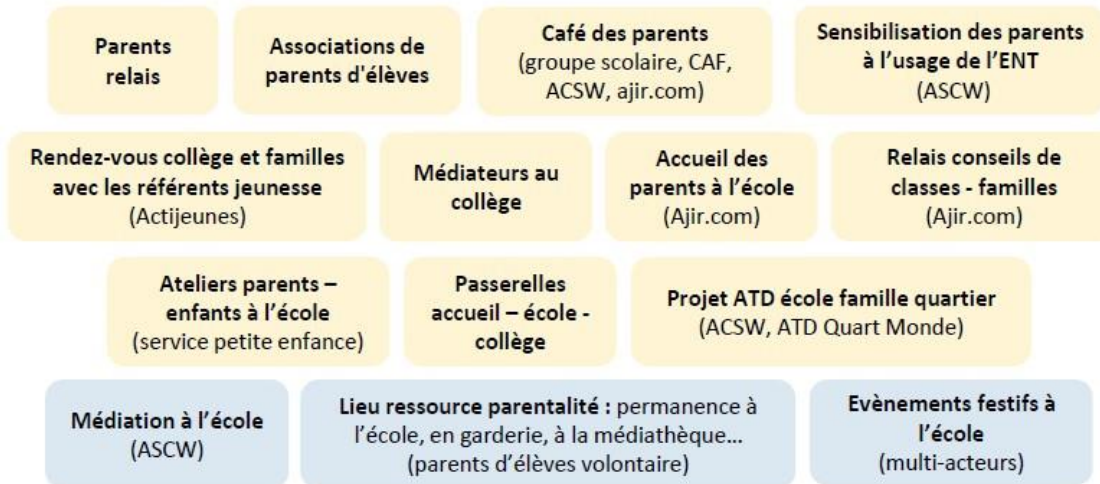


3.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

Objectif 3.3 : Renforcer la relation entre parents et école,
en lien avec les acteurs socio-éducatifs intervenant auprès des familles

Actions et dispositifs identifiés :

Communication parents – école :



Soutien scolaire et lutte contre le décrochage scolaire :



Légende :

Actions existantes

Actions à inventer

3.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

Préconisations pour l'organisation de la commission thématique :

Une commission «**accompagner les enfants et leurs parents dans leurs parcours de vie et leur épanouissement**» :

- Composée des représentants des structures locales petite enfance, enfance et famille, notamment : services petite enfance, enfance, éducation de la ville de Watrelos, Relais Petite Enfance, Education nationale, ACSW, CAF, ASE, PMI, MNS, Ajir.com, Horizon 9... mais aussi de représentants habitants : parents volontaires et représentants du Conseil municipal des enfants
- Se réunissant 4 fois par an (+ groupes de travail éventuels sur des chantiers spécifiques)
- Pour affiner la connaissance et la coordination des activités de chacun ; partager des « bonnes pratiques » et se former ; élaborer des réponses partenariales à des situations problématiques ; avancer collectivement sur des chantiers partagés avec des échéances planifiées...
- A coordonner avec d'autres instances et dispositifs existants, notamment le groupe socio-éducatif (GSE)

Chantiers prioritaires identifiés :

1- Coordonner, optimiser et valoriser les modes de garde existants

- Optimiser l'occupation des crèches à l'échelle de la ville et ouvrir davantage de places : financements de nouveaux postes, optimisation des horaires et remplacements dans les équipes, rénovation des sites...
- Mieux communiquer sur les modes de garde individuels pour changer le regard des professionnels et des familles
- Favoriser l'orientation vers les assistantes maternelles : speed dating, valorisation des diplômes, accueil RPE, sensibilisation des parents, guichet unique pour l'inscription...
- Développer l'offre en horaires atypiques : diagnostic actualisé avec les familles, subvention des AM, orientation vers l'offre adaptée...
- Coordonner et simplifier l'accès aux modes de garde : coordination entre services Ville/Département, communication renforcée et vulgarisée sur les offres existantes (guide actualisé), guichet unique pour l'information et l'inscription, valorisation du RPE...

2- Soutenir les professionnels dans l'accueil des enfants à besoins particuliers :

- Proposer des formations/sensibilisations harmonisées régulières à destination des acteurs socio-éducatifs (animateurs, référents, enseignants...) pour l'encadrement des enfants à besoins particuliers et/ou en situation difficile : handicap, troubles du comportement, violences, conflits familiaux...
- Impliquer les référents ASE dans la résolution des difficultés pouvant survenir avec un enfant placé : contact et discussion avec animateurs des centres de loisirs et d'accueils
- Coordonner la présence des AESH avec les enfants dans les activités périscolaires
- Créer un pôle d'animateurs « volants », formés spécifiquement, ressources pour la gestion des situations complexes, l'accompagnement des enfants en situation de handicap, et le suivi des enfants à besoins particuliers d'une structure à l'autre
- Développer les temps d'échanges et de partage d'expérience entre enseignants et acteurs sociaux
- Développer les projets éducatifs et d'éveils innovants

3.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

Chantiers prioritaires identifiés :

3 – Augmenter et adapter l'offre d'accueil de loisirs

- Notamment en horaires décalés, pour s'adapter aux besoins des familles
- Notamment dans le quartier Mousserie, pour programmer collectivement une offre de loisirs après l'incendie du centre social
- Améliorer les infrastructures, notamment la MPT Martinoire

4- Renforcer la communication avec les parents et le soutien à la parentalité, en s'inspirant entre autres de l'ancien réseau parentalité :

- Développer une stratégie coordonnée et actualisée de communication aux familles sur les services locaux existants : guide complet sur les modes d'accueils, les activités de loisirs, les médiateurs et relais existants,
- Harmoniser/coordonner les calendriers d'inscription aux activités associations et ville
- Développer davantage d'actions à destination des parents et familles : prévention, loisirs, animations festives hors les murs... au sein de toutes les structure et en coordination et complémentarité à l'échelle de la ville
- Développer l'aide aux devoirs, avec et sans les parents
- Renforcer l'aller vers et la sensibilisation des pères (pas que des mères)

5 – Renforcer la prévention en santé dès le plus jeune âge : à articuler avec la commission n°2 « favoriser le bien-être de tous les habitants » :

- Sensibiliser les familles et développer le diagnostic précoce et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques dans et en dehors de l'école
- Développer l'accès et l'accompagnements aux soins des enfants et des jeunes en milieu scolaire
- Développer la prévention et la communication déstigmatisante sur la santé mentale et les addictions, notamment en milieu scolaire

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DE WATTRELOS

Orientation n°4 :

SOUTENIR LES JEUNES DANS LEUR ÉMANCIPATION ET LEUR CITOYENNETÉ, EN LIEN AVEC LEUR FAMILLE

4.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

4.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

4.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

4.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

Orientation n°4 : SOUTENIR LES JEUNES DANS LEUR ÉMANCIPATION ET LEUR CITOYENNETÉ, EN LIEN AVEC LEUR FAMILLE

Pilotage service jeunesse / CCAS

Besoins sociaux identifiés :

Constats structurants :

Sur les besoins sociaux :

- Les **0-25 ans** représentent **1/3** de la population communale
- Une **poursuite d'études limitée** et une **entrée précoce sur le marché du travail**
- Une **cohabitation plus longue** des jeunes avec leurs parents
- Des **difficultés relationnelles au sein de la famille** et des **ruptures familiales en augmentation**
- **27%** des jeunes ont grandi dans une **famille monoparentale**
- Une **précarisation** des jeunes et une **augmentation des situations d'urgence**
- Une **faible mobilité** et une **socialisation** des jeunes souvent **limitée à la ville**, voire au quartier
- Des **préoccupations grandissantes** en matière de **prévention de la délinquance** et de **santé mentale des jeunes**
- Des phénomènes de **prostitution**, parfois précoce, chez les jeunes filles, en lien avec la Belgique

Sur l'offre :

- La **disparition de certaines ressources** auparavant structurantes : bilan santé dans le cadre de la garantie jeunes, réseau SECOWAT, accompagnement des mineures enceintes...
- Une forte **plus-value des intervenants « de terrain »** (prévention spécialisée, médiation sociale, animation jeunesse) notamment sur l'espace public et à l'école
- Des **difficultés à identifier certains publics éloignés** des droits (NEETS) et peu présents sur l'espace public, davantage les filles que les garçons
- Une intervention privilégié auprès des 16-25ans (public cible de la mission locale) mais des **besoins persistants auprès des 26-30ans**
- Un **évitement de certains dispositifs** vus comme « trop institutionnels », « strictes » par certains jeunes, notamment la mission locale, qui préfèrent s'adresser à d'autres structures : CCAS, centres sociaux, associations...

Résultats de l'enquête habitante :

- 46% de la tranche d'âge des 9-14ans pratiquent une activité sportive, cette pratique descend à 26% après l'âge de 15 ans
- À partir de 15 ans, 60% des jeunes ne pratiquent aucune activité culturelle, sportive, de loisirs ou autre activité
- 17% des habitants ont besoin de conseils et d'informations sur l'école et l'orientation des jeunes
- 13% des 16-25ans connaissent *La Boîte à musique* et 12 % pour le *conservatoire de musique* (mais ne le fréquentent pas pour autant)

4.1. Présentation des ambitions et objectifs de l'orientation thématique

Orientation n°4 : SOUTENIR LES JEUNES DANS LEUR ÉMANCIPATION ET LEUR CITOYENNETÉ, EN LIEN AVEC LEUR FAMILLE

Pilotage service jeunesse / CCAS

Objectifs stratégiques de l'orientation :

Thématiques ciblées et pistes d'actions envisagées

4.1 : Aller à la rencontre des jeunes et renforcer le lien de confiance envers les institutions

Repérage des jeunes/lien de confiance entre les institutions :
Maraudes, tiers Truck Mets les Watts, usage des réseaux sociaux, évènements culturels, culturels et sportifs (avec les représentants de l'ordre et pompiers), présence hors les murs en horaires décalés, relation forces de l'ordre/jeunes.

4.2 : Prévenir les conduites à risque chez les jeunes :
isolement, addictions, santé mentale, vie affective et sexuelle

Bien-être des jeunes et prévention des conduites à risques :
Insertion par le sport, gestion des émotions, ateliers philo, groupes de paroles, relations filles-garçons, prévention des addictions, usages des réseaux sociaux, esprit critique ...

4.3 : Ouvrir les perspectives des jeunes dans leurs projets de vie et projets professionnels : études, emploi, mobilité, citoyenneté

Autonomie des jeunes/citoyenneté/mobilité :
Lien collègues / acteurs sociaux, prévention des expulsions et accompagnement des mesures disciplinaires, forum des métiers, accompagnement à la recherche de stage ou d'entreprise pour apprentissage, accompagnement à la scolarité, prises d'initiatives, projets jeunes, projets de solidarité, intergénérationnel, accès aux droits, aux démarches administratives (logement, santé...), accompagnement social des jeunes...

4.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

Objectif 4.1 : Aller à la rencontre des jeunes et renforcer le lien de confiance envers les institutions

Actions et dispositifs identifiés :

Aller à la rencontre des jeunes à l'École :

Médiation dans les collèges
(Acti'jeunes)

Médiation au lycée
(ACSW)

ALSES au collège Zola
(interventions ponctuelles sur Nadaud et Neruda)(Horizon 9)

Infirmière scolaire
(Education nationale)

Médiation scolaire dès la primaire

Aller vers les jeunes dans l'espace public :

Truck "Mets les Watts"
(ACSW, ville)

Travail de rue et prévention spécialisée
(Horizon 9)

Médiation de rue
sur Beaulieu et Mousserie
(ACSW)

Accompagnement social mobile
☑ Truck mutualisé

Rencontres urbaines
(tous les acteurs jeunesse en duo avec des intervenants rodés à l'aller vers)

Aller à la rencontre des jeunes dans leurs activités :

"Hors les murs" : séjours sports, loisirs et découvertes
(Acti'jeunes, Ville)

Clubs sportifs et de loisirs
(associations)

Animations d'éducation populaire coconstruites avec les jeunes

Aller vers les jeunes et leur famille, à domicile :

Visite à domicile
(Infirmière scolaire, Education nationale)

Intervention à domicile avec une psychologue de rue
(CS, Horizon 9, Acti'jeunes)

Visite à domicile
(assistante social en duo avec acteur de proximité)

Légende :

Actions existantes

Actions à inventer

29

4.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

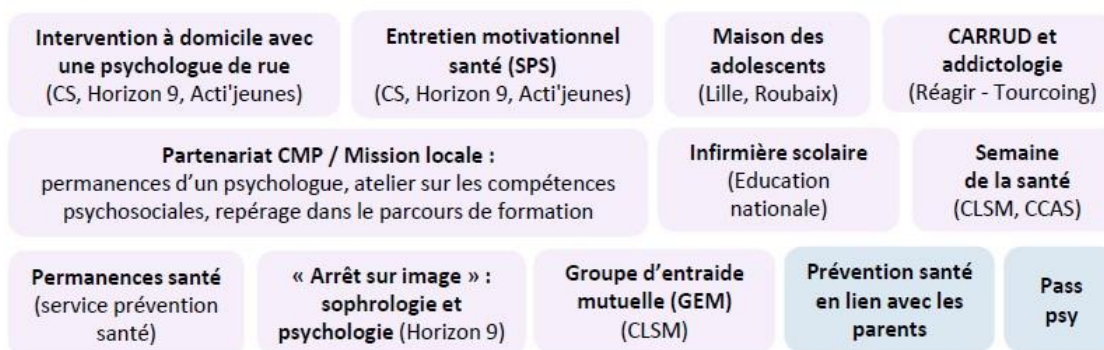
Objectif 4.2 : Prévenir les conduites à risque chez les jeunes :
isolement, addictions, santé mentale, vie affective et sexuelle

Actions et dispositifs identifiés :

Prévention des risques :



Santé, addictions :



Harcèlement :



Numérique :



4.2. Cartographie actualisée des actions existantes et à inventer pour répondre aux objectifs définis

Objectif 4.3 : Ouvrir les perspectives des jeunes dans leurs projets de vie et projets professionnels : études, emploi, mobilité, citoyenneté

Actions et dispositifs identifiés :

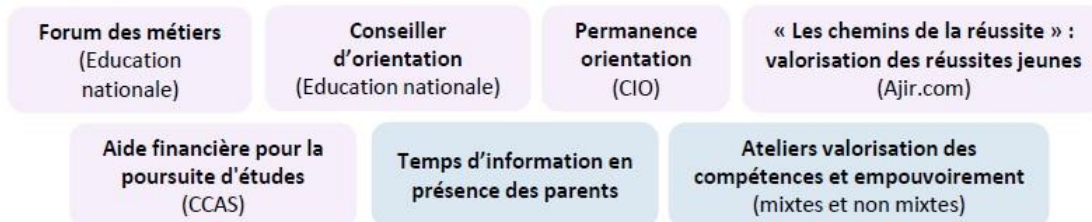
Activités sportives, culturelles et de loisirs



Accompagnement de la scolarité et remobilisation des jeunes scolarisés :



Orientation et accompagnement à la poursuite d'étude :



Accompagnement social et à l'autonomisation :



Accompagnement vers l'emploi :



31

4.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

Préconisations pour l'organisation de la commission thématique :

Une commission « **soutenir les jeunes dans leur émancipation et leur citoyenneté, en lien avec leur famille** » :

- Composée des représentants des structures locales jeunesse, notamment : services éducation, jeunesse de Watrelos, ACSW, MNS, Education nationale, CAF, actijeunes, Horizon 9, mission locale...
- Se réunissant 4 fois par an (+ groupes de travail éventuels sur des chantiers spécifiques)
- Pour affiner la connaissance et la coordination des activités de chacun ; partager des « bonnes pratiques » et se former ; élaborer des réponses partenariales à des situations problématiques ; avancer collectivement sur des chantiers partagés avec des échéances planifiées...
- A coordonner avec d'autres instances et dispositifs existants, notamment le groupe socio-éducatif (GSE) et le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

4.3. Préconisations partenariales pour l'animation de la commission thématique

Chantiers prioritaires identifiés :

1- Assurer une présence humaine quotidienne auprès des jeunes et renforcer le repérage des jeunes en rupture :

- Renforcer l'aller vers les jeunes à l'école, sur l'espace public, dans les loisirs...
- Aller vers les jeunes à partir de 9 ans pour assurer la passerelle avant 11 ans
- Repérer les jeunes en rupture et aller vers les jeunes qui ne sont pas sur l'espace public : visites à domicile, repérage par les pairs, lien avec les parents, présence sur les réseaux sociaux...
- Développer l'aller vers les filles et développer les animations non mixtes
- Former l'ensemble des travailleurs jeunesse à l'aller vers et développer les actions multi-partenariales sur l'espace public : permanences mobiles partagées, travail de rue du binôme...
- Développer la présence de psychologues scolaires et de terrain
- Travailler la relation de confiance entre acteurs jeunesse : reposer les conditions de confidentialité et de confiance entre acteurs en lien avec des objectifs partagés : action d'urgence, liaison, fluidification du travail...

2- Valoriser, optimiser et développer les animations et accompagnements pour les jeunes :

- Créer une cartographie actualisée des dispositifs jeunesse existants et la communiquer aux partenaires
- Pérenniser les dispositifs existants et rénover les espaces d'accueils jeunesse pour qu'ils soient attractifs
- Créer un guide des services jeunesse pour les jeunes et les familles
- Développer l'offre d'animation jeunesse sur la base d'une concertation générale des jeunes
- Systématiser le partage de fiches de suivi dans l'orientation des publics
- Renforcer le lien collèges / acteurs sociaux pour prévenir et accompagner les mesures disciplinaires
- Poursuivre l'accompagnement à la scolarité et renforcer la découverte des métiers : forums, rencontres, stage, apprentissage...
- Renforcer l'accompagnement des jeunes dans l'accès à leurs droits et dans les démarches administratives après 25 ans

3 – Renforcer la prévention en santé mentale spécifique pour les jeunes (en lien avec orientation n°2 du projet social de territoire)

- Développer l'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire et extrascolaire avec l'intervention de professionnels spécifiques
- Renforcer la sensibilisation des parents sur les addictions
- Développer les temps d'échanges parents / enfants, avec des médiateurs
- Faire connaître et proposer des groupes de parole habitants (type GEM) et créer des groupes de parole jeunes
- Former les acteurs jeunesse sur les usages numériques et la prévention sur les réseaux sociaux
- Développer la présence de psychologues scolaires et de terrain
- Développer l'offre de soins en santé mentale et la prise en charge et le suivi psy précoce des enfants et des jeunes : psychologue scolaires, suivi gratuit...

ANNEXE 5 – MODALITÉ D’EVALUATION

À finaliser au plus tard pour le 31 décembre 2024.

CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES

MISE EN CONCURRENCE - MANDAT

RAPPORT N° : **46**

RAPPORTEURE : Madame Myriam DE SMEDT
Adjointe au Maire

L'assurance statutaire consiste à garantir à l'employeur public le versement ou le remboursement de charges qui lui incombent dans le cadre des risques liés à l'indisponibilité physique de ses agents : versement des salaires lors des arrêts de travail pour raisons de santé, paiement des honoraires des praticiens et des frais de soins consécutifs à un accident ou une maladie imputable au service.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord peut souscrire un contrat pour son compte, en mutualisant les risques. Le marché passé par le CDG 59 arrive à son terme en 2024 et doit être renouvelé. Les collectivités peuvent participer à cette mise en concurrence pour bénéficier du contrat collectif du Centre de Gestion sur la période 2025-2028.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 : de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre de l'attribution du marché relatif aux assurances statutaires pour la période 2025-2028 ;

La Commune de Wattrelos se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

– Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle imputable au service/décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

– Agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle imputable au service/grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la Commune de Watrelos une ou plusieurs formules.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), la Commune de Watrelos demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document découlant du dispositif.

POUR	: 43 /43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **28 JUN 2024**

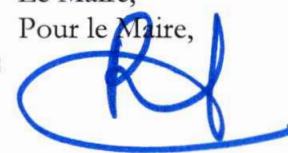
Publié le : **28 JUN 2024**

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS

Le Maire,
Pour le Maire,

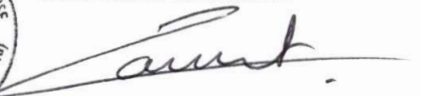




L'Elu Délégué,
Zohra REIFFERS :



Secrétaire de séance


Benjamin CAILLIET

RAPPORT N° : **47**

RAPPORTEUR : Monsieur Tarik MEKKI
Adjoint au Maire

La délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2013 a qualifié la politique jeunesse de Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G.) et a conféré un droit spécial à l'association Acti'Jeunes pour mettre en œuvre des actions participant au S.I.E.G.

La délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2021, a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et d'obligations de service public entre la Ville de Wattrelos et l'association Acti'Jeunes pour la période 2021-2023.

Le Conseil Municipal du 21 décembre 2023 a autorisé un avenant de prolongation à ladite convention pour étendre son application jusqu'au 31 juillet 2024.

Au premier trimestre 2024, les analyses conduites dans le cadre des ateliers partenariaux menés pour la préparation de la Convention Territoriale Globalisée (CTG) ont, notamment, permis la mise à jour et la précision des orientations municipales par l'établissement d'un « *Document de politique transversale en faveur de la Jeunesse* » tenant compte des besoins identifiés par le Portrait Social du Territoire (PST).

Considérant que l'association Acti'Jeunes s'est acquittée de son obligation d'évaluation prévue à l'article 2 de la convention 2021-2023 en délivrant à la collectivité un audit d'évaluation pour la période concernée ;

Considérant le projet associatif de l'association Acti'Jeunes pour la période 2024-2026 et sa prise en compte des orientations municipales par l'adaptation de son programme d'action.

L'Administration Municipale propose, conformément à l'article 2 de la convention précédente :

- le renouvellement de la convention d'objectifs et d'obligations de service public avec l'association Acti'Jeunes dans le cadre du S.I.E.G. ;
- de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la Convention ci-jointe ;
- de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les avenants nécessaires à son application.

POUR : 43 /43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application

de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée

Transmis en Préfecture le : **28. JUIN 2024**

Publié le : **28. JUIN 2024**.....



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,

L'Elu Délégué,
Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIERET

CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Commune de Wattrelos / Association Acti'Jeunes
Période 2023 / 2026

Préambule

Par délibération du 14 juin 2013, le Conseil Municipal a qualifié la politique de la jeunesse de Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G.).

Par acte de mandatement pris par délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2013, la Commune de Wattrelos a conféré un droit spécial à l'association « Acti'Jeunes » pour mettre en œuvre des actions comportant la participation à la gestion du Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G.) de la jeunesse sur son territoire.

La présente convention a pour objet de régir les rapports entre les signataires et définir les conditions dans lesquelles la commune et Acti'Jeunes unissent leurs efforts pour la réalisation d'un programme d'activités de loisirs à visées socio-éducatives à destination de la jeunesse de Wattrelos, dans le cadre des orientations définies par la municipalité.

Les interventions municipales en faveur de la jeunesse s'opèrent autour de plusieurs services municipaux, intervenants extérieurs ou partenaires financeurs dans le cadre de différents dispositifs : services municipaux chargés de l'éducation, des sports, de l'économie et de l'emploi, mais également Centre d'Action Social de Wattrelos, Centres sociaux et associations conventionnées ainsi que les financeurs partenaires notamment la CAF du Nord dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et la Métropole Européenne de Lille par le biais du Contrat de Ville.

Pour coordonner les différentes interventions la ville a défini les orientations prioritaires en faveur de la Jeunesse par le biais du document de politique transversal : « **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE** » ci-joint à la Convention.

Ce dernier permet de préciser les éléments suivants.

a) Le champ d'intervention : la jeunesse.

Pour les organisations membres du Forum Français de la Jeunesse, « *la jeunesse est une période de vie faite de transitions [...] de différents ordres : passage du domicile familial au logement autonome, mise en couple, temps entre la fin de la scolarité obligatoire et l'acquisition d'un emploi stable, apprentissage de la citoyenneté, etc.* »

Sous cette acception, plus qu'une strate d'âge de la société, la jeunesse est abordée comme une période de construction, un processus plus ou moins long entre l'adolescence et l'autonomie.

Dès l'adolescence (12-14 ans) des années collèges, le jeune s'engage, expérimente et devient progressivement responsable jusqu'à l'âge adulte. Cette phase de transition peut être variable et plus lente en fonction des attributs qui caractérisent l'âge adulte.

Dès lors peut-on définir un âge d'entrée et de sortie de la jeunesse ?

Si pendant longtemps, la jeunesse a été contenue jusqu'à 24 ans, « l'INSEE a augmenté la borne d'âge supérieure pour la repousser à 29 ans. En effet l'entrée dans la vie active se fait plus tard de même que la naissance du premier enfant, du fait de l'allongement de la durée des études supérieures. »

De même, entre 12 et 29 ans, les paliers de transitions et les attributs d'émancipation peuvent s'acquérir de manière progressive.

Ainsi donc, la Jeunesse n'est pas unique mais plurielle par l'étendue de la plage d'application, la diversité des situations particulières et l'évolutivité des besoins aux différents âges ou étapes de l'évolution de chacun.

Se pencher sur ces sujets ne saurait par conséquent être univoque et uniforme. Cela appelle l'approche par un large spectre de sujets, le partage des analyses, la coordination des interventions et surtout l'écoute permanente et attentive des principaux intéressés. C'est l'objet de ce travail.

b) Les orientations de la ville en matière de jeunesse

La ville souhaite articuler les différentes interventions en faveur de la Jeunesse par des orientations transversales pour proposer un accompagnement offrant les meilleures chances d'émancipation au jeune avec sa famille.

En ce sens, les orientations municipales se coordonnent autour de quatre étapes d'accompagnement de la jeunesse.

- > ANIMER ET NOUER CONTACT EN PROXIMITE
- > ACCOMPAGNER LE JEUNE ET SA FAMILLE DANS SON PROJET D'AUTONOMIE
- > OUVRIR LES PERSPECTIVES DES JEUNES
- > PRÉVENIR LES PRATIQUES A RISQUE

Le document de politique transversal annexé décline chaque étape en **objectifs stratégiques** guidant les actions à entreprendre. Ces objectifs stratégiques sont eux-mêmes précisés par des **pistes de travail** à mettre en œuvre pour une action concrète.

1. Objet de la convention pluriannuelle et obligations de service public

Par la présente convention, la commune de Wattrelos s'engage à soutenir les actions et les projets, mis en œuvre par l'association, visant à atteindre les priorités de la politique municipale de la jeunesse, comportant les obligations de service public du S.I.E.G.

L'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour accompagner son public dans le cadre des orientations municipales et de leurs objectifs stratégiques définis par le « Document de Politique Transversale en Faveur de la Jeunesse » et repris ci-dessous :

1. Animer de nouer contact en proximité

- 1.1. Enrichir l'offre d'animation de proximité
- 1.2. Aller à la rencontre des jeunes et des familles

2. Accompagner le jeune et sa famille dans son projet d'autonomie

- 2.1. Favoriser la réussite scolaire de chaque jeune
- 2.2. Soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur
- 2.3. Aider à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes
- 2.4. Faciliter les premiers accès aux droits

3. Ouvrir les perspectives des jeunes

- 3.1. Promouvoir l'engagement de la jeunesse
- 3.2. Faciliter la mobilité des jeunes
- 3.3. Favoriser l'égalité des chances

4. Prévenir les pratiques à risque

- 4.1. Prévenir la santé physique
- 4.2. Aider à la santé psychique
- 4.3. Prévenir les incivilités et les tensions

2. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une jusqu'au 31 décembre 2026 renouvelable par reconduction expresse après évaluation portant sur la période écoulée

La présente convention peut être dénoncée chaque année par la commune en l'absence de la présentation par Acti'Jeunes des documents mentionnés aux articles 5 et 7, un mois après la tenue de son assemblée générale, ou en l'absence d'A.G, d'un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice comptable. Cette dénonciation sera effectuée après une seule mise en demeure de fournir les documents.

3. Objet de la compensation

La compensation a pour objet de financer l'action conçue, initiée et conduite par l'association. Celle-ci agit à son initiative et sous sa responsabilité, en veillant à la cohérence de son action ou de son programme d'action avec les orientations de la politique Jeunesse de la Commune de Wattrelos.

4. Montant de la compensation et conditions de paiement

Le financement municipal permet la compensation des obligations de service public du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) à la gestion duquel l'association participe.

La compensation est calculée en tenant compte des coûts, des recettes et du « bénéfice raisonnable » (excédent).

Elle est limitée à la prise en charge des coûts correspondant aux obligations de service public ci-dessus sur la base d'un budget d'activité incluant l'ensemble des coûts sur un exercice déterminé. Ce budget doit prendre en compte les autres aides publiques et la participation des familles ainsi qu'un bénéfice raisonnable (excédent). Conformément à l'article 2 de la décision 2012/21/UE, la compensation de service public ne doit pas dépasser un montant annuel de 15 millions d'euros par association mandatée.

La compensation de la prise en charge des obligations de service public est déterminée par l'équation : coûts – recettes + bénéfice raisonnable, conformément à l'article 5 de la décision 2012/21/UE.

Le bénéfice raisonnable s'entend comme la nécessité pour l'association de renforcer ses fonds propres, en vue de garantir son action. Il couvre des besoins en fonds de roulement, vise à préserver sa capacité d'innovation et permettre le développement et le maintien de son activité dans de bonnes conditions.

Un avenant annuel fixera le montant de la compensation.

5. Engagements de l'association

L'association Acti'jeunes s'engage à fournir chaque année un **projet associatif** de l'exercice comprenant :

- > Ses objectifs généraux, spécifiques et opérationnels selon le cadre méthodologique qui s'impose aux politiques publiques ;
- > Son cadre partenarial et les éventuelles conventions signées avec d'autres structures ;
- > Ses projets d'équipement ;
- > Ses moyens humains, financiers et logistiques ;
- > Ses outils de suivi et d'évaluation.

L'association veille à la compatibilité permanente de son projet associatif aux orientations de la commune ci-dessus exposées.

Elle s'engage à rédiger chaque année un **programme d'animation** qui tienne compte à la fois des orientations municipales, de son projet associatif, du cadrage général de la politique de jeunesse des institutions partenaires (Etat, Département, CAF ...), des sources de financement publiques et privées, des conclusions annuelles du comité de suivi.

Le programme d'animation présente pour chaque exercice :

- > **Les projets** que l'association propose de mener ;
- > Les **objectifs opérationnels** visés selon les **indicateurs de suivi** déterminés en annexe.

Acti'Jeunes communiquera annuellement à la commune son rapport moral, son rapport d'activité, ainsi que tout bilan exigé par une convention particulière conclue entre la ville et l'association.

Acti'Jeunes communiquera sans délai à la commune tout changement relatif à son statut associatif : membres responsables, siège social, modifications statutaires, ou tout autre document susceptible de modifier les conditions d'exécution de la présente convention.

L'association mettra tout en œuvre pour rechercher les financements de droit commun ainsi que tous les agréments utiles permettant d'obtenir des financements publics ou privés afin de maximiser son autofinancement par des recettes propres. La ville sera particulièrement vigilante à l'effectivité de ces recherches de financement extérieur et se réserve, le cas échéant, le droit de mettre en œuvre l'article 8 de la présente convention.

L'association s'engage à recourir à des personnels bénéficiant des qualifications nécessaires à la bonne mise en œuvre des objectifs de la ville de Wattrelos (diplôme, expérience

professionnelle, qualification supplémentaire...) et à veiller à la formation continue de ses personnels.

Acti'Jeunes participera aux différentes instances de coordination ou de concertation multi partenariale organisées par la ville ou ses partenaires institutionnels visant à améliorer la coordination et la complémentarité des différents acteurs œuvrant directement ou indirectement dans le champ de la jeunesse, notamment le CLSPD.

6. Engagements de la commune

La commune de Wattlelos s'engage à soutenir financièrement l'association, en vertu des crédits disponibles, conformément aux obligations d'évaluation mentionnées à l'article 10.

La Commune s'engage à mettre à disposition les moyens de fonctionnement ad hoc et notamment les locaux suivants par le biais de conventions d'occupation spécifiques :

- > Maison pour Tous Mousserie ;
- > Maison pour Tous Martinoire ;
- > Maison des Associations à Beaulieu ;
- > Siège Place Albert THOMAS.

Elle s'engage à accompagner l'action de l'association par la tenue régulière d'un comité de suivi et de réunions ad-hoc.

7. Modalités de versement de la compensation et obligations comptables

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

Un premier versement d'un montant de 3/12^{ème} de la subvention annuelle sera effectué en début d'année

Puis un versement mensuel d'une somme équivalente au 1/12^{ème} de la subvention annuelle sera établi. Les versements seront effectués, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 5 et 9.

En contrepartie de ces versements, un bilan annuel des actions sera fourni à la collectivité.

Le comptable assignataire est le Trésorier principal de Wattlelos.

Au vu des montant alloués, pour obtenir le versement des subventions annuelles, dans le cadre du soutien financier apporté par la Commune de Wattlelos, Acti'Jeunes est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Acti'Jeunes s'engage à présenter chaque année à la Commune de Wattlelos, dans un délai maximum de 15 jours après l'assemblée générale annuelle de l'association le Bilan Comptable de l'année N-1. La subvention annuelle de la ville pourra évoluer en fonction de ses capacités financières.

Au terme de la convention, Acti'Jeunes remet dans un délai de six mois, une synthèse comptable couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

8. Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans accord écrit des conditions d'exécution de la présente convention, la commune de Wattlelos peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention.

9. Contrôles de la collectivité

Conformément aux dispositions légales en vigueur, Acti'Jeunes s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle, par la commune de Wattlelos ou ses représentants habilités, de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses ou autre document dont la production sera jugée utile (notamment : registre de salariés, bulletins de salaires, conventions, documents bancaires, etc...).

La collectivité procède à un contrôle annuel aux fins d'éviter la surcompensation en appréciant si la contribution financière n'excède pas le coût de mise en œuvre du service, majoré d'un bénéfice raisonnable.

10. Evaluation

Le rapport d'activité annuel présenté à la Collectivité contient l'évaluation du programme d'animation auquel la commune de Wattlelos a apporté son concours.

L'évaluation du programme d'animation présente pour chaque objectif stratégique détaillé à l'article 1 :

- > Les projets menés par l'association et ses structures au cours de l'exercice ;
- > Les résultats opérationnels selon les indicateurs définis au programme d'animation.

Cette évaluation portera notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact des actions ou des interventions. S'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, des avenants pourront être apportés à la convention.

11. Comité de suivi de la convention

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation avec les signataires par la mise en place d'un Comité de suivi qui se réunira au moins deux fois par an et sera composé comme suit :

- > Monsieur le Maire ou son représentant ;
- > L'adjoint ou le conseiller municipal délégué compétent ;
- > Le directeur général adjoint des services compétent ;
- > Le coordinateur jeunesse de la commune de Wattrelos ;
- > Le président de l'association Acti'Jeunes ;
- > Le directeur de l'association Acti'Jeunes ;
- > Ainsi que des membres invités dont notamment les financeurs suivants :
 - o Le délégué du Préfet ;
 - o Le chargé de territoire du Conseil Général ;
 - o La référente CEJ de la CAF du Nord, direction territoriale de Roubaix-Tourcoing.

Un point technique sera effectué au moins une fois par semaine entre le Directeur de l'Association et le Coordonnateur Jeunesse de la Ville afin d'assurer un suivi des affaires courantes et une évaluation continue.

12. Annexes

La commune de Wattrelos et l'association Acti'Jeunes ont conclu et sont susceptibles de conclure diverses conventions. Pour des raisons de transparence, celles-ci seront annexées à la présente convention faisant office de convention globale et y feront référence par une numérotation d'annexe (année et numéro d'annexe)

13. Avenant

Toute modification des conditions ou modalités de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci puissent remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

14. Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs contenus dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

15. Litiges

Tout litige concernant la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

RAPPORT N° : **48**

RAPPORTEURE : Madame Zohra REIFFERS
Adjointe au Maire

Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat métropolitain adopté par délibération en 2023 souligne la spécificité du territoire concernant la prégnance de la problématique de l'habitat dégradé. Les opérations de recyclage immobilier constituent un outil de résorption de l'habitat très dégradé ou indigne et de lutte contre la vacance des logements, enjeux majeurs du Programme Local de l'Habitat métropolitain.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a ainsi confié à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) La Fabrique des Quartiers dans le cadre de la concession d'aménagement, des opérations de recyclage immobilier, c'est-à-dire d'acquisition de logements dégradés, de rénovation globale et de revente ; la ville de Wattrelos s'est inscrite naturellement dans le dispositif en proposant plusieurs immeubles au recyclage.

L'aide de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) intitulée "Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière" (DIIF) permet de financer le bilan des opérations de recyclage immobilier.

La mobilisation du DIIF est conditionnée à la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) entre l'Etat, la MEL, la SPLA La Fabrique des Quartiers et les communes concernées dont la ville de Wattrelos.

Actant la volonté de poursuivre une action s'inscrivant dans la continuité des programmes déjà engagés de lutte contre l'insalubrité, l'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire annexée à la présente délibération et tous les avenants y afférents.

POUR : 43 /43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **2.8. JUIN.2024...**

Publié le : **2.8. JUIN.2024.....**



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIERET

Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire



Métropole Européenne de Lille

Armentières – Roubaix – Tourcoing – Wattrelos

Date de signature :



Tourcoing



La présente convention est établie :

entre la **Métropole Européenne de Lille**, représentée par Mme Anne VOITURIEZ, Vice-Présidente de la Métropole Européenne de Lille dûment habilitée par la délibération du n°22C0090 du 29 avril 2022 et par délégation du Président (arrêté n° 22-A-0465 du 20/12/2022 de délégation de fonctions), la **Ville d'Armentières**, représentée par son Maire, M. Bernard HAESBROECK, dûment habilité par délibération n° du Conseil municipal du XXX XXX 2024,

la **Ville de Roubaix**, représentée par son Maire, M. Guillaume DELBAR, dûment habilité par délibération n° du Conseil municipal du XXX XXX 2024,

la **Ville de Tourcoing**, représentée par son Maire, Mme Doriane BECUE, dûment habilitée par délibération n° du Conseil municipal du XXX XXX 2024,

la **Ville de Wattrelos**, représentée par son Maire, M. Dominique BAERT, dûment habilité par délibération n° du Conseil municipal du XXX XXX 2024,

l'État, représenté par M. Bertrand GAUME, Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Département du Nord,

l'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée en application de la convention de délégation de compétence par Mme Anne VOITURIEZ, Vice-Présidente de la Métropole Européenne de Lille par délégation du Président, et dénommée ci-après « Anah »

et la société La fabrique des quartiers MEL SPLA, dénommée « La fabrique des Quartiers », Société Publique Locale au capital de un million d'Euros (1M€), inscrite au RCS de Lille sous le n° SIREN 523 033 595 RCS Lille, dont le siège social est situé 8 Allée de la Filature 59000 LILLE 59000, représentée par Vincent BOUGAMONT, agissant en sa qualité de Directeur Général dûment habilité par la délibération 14/2014 du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2004, reconduit dans ses fonctions par la délibération 10/2020 du Conseil d'Administration en date 4 décembre 2020.

Table des matières

PRÉAMBULE	4
1) Les opérations de recyclage immobilier sous maîtrise d’ouvrage publique : un levier de résorption de l’habitat dégradé.....	4
2) Le DIIF : un facteur de soutenabilité financière des opérations de recyclage immobilier	5
3) Le ciblage du DIIF dans les concession d’aménagement existantes	6
4) Perspectives	8
Article 1 : objet.....	9
Article 2 : périmètre d'application	9
Article 3 : actions et dispositifs	9
La mobilisation du DIIF en appui des opérations de recyclage immobilier	9
Description du montage en DIIF.....	10
Calibrage de la mobilisation du DIIF.....	10
Article 4 : engagement des parties	11
4.1) État	11
4.2) Agence nationale de l’amélioration de l’habitat	11
4.3) Métropole Européenne de Lille	11
4.4) La SPLA La fabrique des quartiers.....	12
4.5) La commune d’Armentières.....	12
4.6) La commune de Roubaix.....	12
4.7) La commune de Tourcoing.....	12
4.8) La commune de Wattrelos.....	12
Article 5 : pilotage	12
Article 6 : durée de la convention.....	13
Article 7 : modifications de la convention.....	13
ANNEXE 1	14
ANNEXE 2	15
ANNEXE 3	17

PRÉAMBULE

1) Les opérations de recyclage immobilier sous maîtrise d'ouvrage publique : un levier de résorption de l'habitat dégradé

Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat métropolitain adopté en 2023 souligne la spécificité du territoire concernant la prégnance de la problématique de **l'habitat dégradé**. **Près de 40 000 logements seraient indignes** (données du Parc Privé Potentiellement Indigne de 2015) soit près de 8% du parc. À titre de comparaison, Nantes Métropole, Bordeaux Métropole et Toulouse Métropole comptent entre 3% et 4% de logements indignes sur leur territoire. Près de 23 000 sont concentrés sur les trois principales villes et leurs territoires : territoire roubaisien (11 000 logements), territoire lillois (9 166 logements) et tourquennois (8 352 logements). Armentières compte près de 2000 logements potentiellement indigne recensés.

Face à cette situation, la MEL, les communes concernées et leurs partenaires mettent en œuvre une stratégie d'intervention reposant sur l'ensemble des dispositifs existants :

- Dispositifs de régulation : permis de louer, autorisation de division
- Dispositifs incitatifs : programme d'intérêt général, opérations programmées d'amélioration de l'habitat en secteur de renouvellement urbain et en copropriétés dégradées
- Dispositifs coercitifs : contrôle décence, procédures de police, prescriptions de travaux par déclarations d'utilité publique
- Dispositifs curatifs : acquisitions foncières à l'amiable, par préemption ou expropriation en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation lourde d'immeubles de logements sous maîtrise d'ouvrage publique (« **recyclage immobilier** »), restructuration à l'échelle d'îlots (opérations de résorption de l'habitat indigne « RHI ») ou de quartiers (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés « PNRQAD », Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain « NPNRU »).

Les opérations de recyclage constituent un levier d'intervention essentiel sur les biens bloqués, et/ou les plus dégradés, et/ou situés dans des secteurs de renouvellement urbain concentrant les difficultés urbaines et sociales. Le ciblage de ces biens en recyclage immobilier s'applique lorsque les outils de régulation, incitatifs ou coercitifs ne sont pas suffisants pour enclencher la décision de réalisation de travaux par les propriétaires privés.

La MEL et les communes les plus concernées par les enjeux de résorption de l'habitat dégradé ont confié à la société publique locale d'aménagement (SPLA) La fabrique des quartiers des concessions d'aménagement en vue de réaliser de telles opérations de recyclage immobilier :

- Concession confiée par la MEL :
 - dans cinq secteurs PNRQAD situés sur les communes d'Armentières-Houplines, Lille, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos.
 - dans les secteurs NPNRU d'habitat ancien des quartiers de l'Alma, de l'Epeule et du Pile à Roubaix, ○ pour lutter contre les logements vacants dégradés sur plusieurs communes
- Concession confiée par la Ville de Touroing pour la redynamisation commerciale du centre-ville.

Au sein de ces concessions, les opérations de recyclage immobilier sous la maîtrise d'ouvrage de La fabrique des quartiers permettent de résorber la dégradation des logements tout en proposant une offre diversifiée de logements accessibles, soit en accession sociale à la propriété, soit par une cession en acquisition-amélioration à un bailleur social. Ce type d'intervention permet en outre la production

de logements aux normes les plus récentes de performance énergétique
sols.

2) Le DIIF : un facteur de soutenabilité financière des opérations de recyclage immobilier

Si les opérations de recyclage immobilier permettent de traiter le « cœur de cible » des biens dégradés, elles reposent sur un modèle économique mobilisant très fortement les capacités d'investissement des collectivités concédantes :

- les coûts d'acquisition du foncier suivent une tendance à la hausse ;
- les coûts de réhabilitation de ces logements dégradés sont structurellement élevés et sont renforcés par l'évolution des normes en matière de rénovation énergétique notamment, dans un contexte de renchérissement des coûts de la construction ;
- les recettes de cession en accession sociale sont parfois très basses dans les quartiers en cours de renouvellement urbain concentrant les difficultés urbaines et sociales. À titre d'exemple, les biens rénovés par La fabrique des quartiers dans le cadre de la concession PMRQAD ont été commercialisés à 1250€ HT / m² dans les secteurs d'Armentières (Octroi), Tourcoing (Bayard) et Wattrelos (Crétinier) et 1000€ / m² à Roubaix (Pile) ;
- la fabrique des quartiers n'est pas éligible aux aides de l'Anah au titre de la « Vente d'Immeuble à Rénover » dans la mesure où, dans les secteurs en renouvellement urbain, la commercialisation des biens à réhabiliter par la SPLA n'aboutit souvent qu'après la livraison des travaux.

Face à ces contraintes, le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) apparaît comme un facteur d'amélioration de la soutenabilité financière des opérations de recyclage immobilier :

- la phase de portage locatif sur une durée de 9 ans permet d'intégrer au bilan de l'opération des recettes locatives (supérieures frais financiers supplémentaires et aux dépenses de mise en location, de gestion, d'entretien et de remise en état) ;
- la cession au terme d'une durée de 9 ans permet, dans les quartiers en renouvellement urbain, d'anticiper un prix de cession supérieur grâce aux investissements réalisés au service du cadre de vie des habitants ;
- la subvention de l'Anah au titre du DIIF constitue une recette supplémentaire.

Avec un tel montage, le bilan prévisionnel d'une opération de recyclage immobilier est amélioré par rapport au montage classique caractérisé par l'absence de recette locative et de subvention de l'Anah, et une cession en accession sociale retournement d'image du quartier.

L'exemple de bilan financier en annexe présente une comparaison d'un montage de recyclage immobilier pour une maison de 85 m², réhabilitée dans le cadre d'un projet dont le coût travaux est chiffré à 1850€ / m² et mise en location pendant 9 ans dans le cadre d'un conventionnement de loyer LOC 1 (15% en dessous du loyer de marché) avec un loyer estimé à 7€ / m² / mois.:

- cession classique après travaux : déficit de 190.000€
- cession après portage locatif (9 ans à 6€/m²) : déficit de 160.000€
- cession après portage locatif et subvention DIIF (idem) : déficit de 140.000€.

Le montage en DIIF permet une réduction du déficit respectivement de 15% aux montages avec cession classique et cession après portage locatif de 9 ans.

De plus, le montage avec cession après locatif encouragé par le DIIF permet, sur une période de 9 ans, la production d'une offre locative privée à loyer conventionné et en grande typologie qui répond à un besoin important, le territoire métropolitain étant marqué par des niveaux de loyers élevés.

2) Le ciblage du DIIF dans les concessions d'aménagement existantes

Le DIIF, comme facteur de soutenabilité financière des opérations de recyclage immobilier est ciblé par la présence convention sur les concessions d'aménagement déjà confiées à La fabrique des quartiers.

Ce ciblage est effectué en application des critères suivants :

- l'éloignement de la ville-centre de la métropole, selon les critères d'éligibilité de la loi ELAN, - la concentration d'enjeux en matière d'habitat privé, selon les critères du PLH 3 (cf. cartographie en annexe),
- l'identification de logements ciblés en recyclage immobilier et cession en accession sociale au titre des concessions confiées à La fabrique des quartiers.
- la durée de portage locatif de 9 ans qui exclut la concession d'aménagement PMRQAD dont le terme est novembre 2026 ;

Au regard de ces critères, la mobilisation du DIIF dans le cadre de la présente convention est ciblée sur les communes et concessions suivantes :

- Armentières au titre de la concession logements vacants dégradés confiée par la MEL ;
- Roubaix au titre des concessions NPRU et logements vacants dégradés confiées par la MEL ;
- Tourcoing au titre de la concession redynamisation commerciale du centre-ville confiée par la Ville de Tourcoing et au titre de la concession logements vacants dégradés confiée par la MEL ;
- Wattlelos au titre de la concession logements vacants dégradés confiée par la MEL.

Focus sur la concession logements vacants dégradés

La concession vise la remise sur le marché de 1600 logements vacants sur le territoire métropolitain à travers :

- un diagnostic des situations de vacance et de blocage empêchant la remise sur le marché des biens ciblés ;
- la mise en place d'une stratégie de déblocage immobilier et foncier ;
- le recyclage par la maîtrise foncière et la réhabilitation des biens pour 300 logements ;

Le dispositif est phasé en plusieurs tranches opérationnelles :

- tranche 1 depuis 2020 : 600 logements
- tranche 2 depuis 2022 : 800 logements
- tranche ultérieure : 200 logements

Le dispositif concerne aujourd'hui 52 communes.

Les objectifs de production du programme au stade de la tranche 2 :

- 129 logements réhabilités :
 - o travaux sous maîtrise d'ouvrage SPLA : 67 logements, soit 59 en réhabilitation et 8 en démolition – reconstruction
 - o autres maîtres d'ouvrage : 62 logements.
- Programmation :
 - o LLS : 84 logements
 - o Locatif privé conventionné : 20 logements
 - o Accession sociale : 25 logements dont 17 en DIIF (Roubaix, Tourcoing, Watrelos et Armentières)

Focus sur la concession NPRU Roubaix quartiers anciens

Le programme NPNRU Roubaix Quartiers Anciens se répartit dans trois quartiers à Roubaix : l'Alma, l'Épeule et le Pile. Participation citoyenne, économie circulaire et gestion transitoire sont trois grands enjeux qui permettront de mener à bien les objectifs suivants :

- Lutter contre l'habitat indigne
- Produire une offre de logements attractive et concurrentielle
- Accompagner des propriétaires privés à la réhabilitation de leur logement
- Renforcer la dynamique et l'attractivité commerciale des quartiers
- Requalifier et créer des espaces publics Les objectifs de production de logements sont :
- 200 logements :
 - o 70 logements neufs
 - o 130 logements réhabilités
 - dont 115 réhabilités sous maîtrise d'ouvrage SPLA, dont 27 en accession en DIIF.
 - et 15 réhabilités par d'autres maîtres d'ouvrage
 - o Programme des 130 logements réhabilités :
 - 67 logements en accession sociale, dont 27 en DIIF
 - 63 logements en locatifs conventionnés intermédiaires

Focus sur la concession Tourcoing redynamisation commerciale du centre-ville

La concession d'aménagement vise à :

- lutter contre la vacance commerciale et renforcer ainsi la dynamique et l'attractivité commerciale dans un périmètre incluant les rues piétonnes de Lille, Saint Jacques ainsi que Grand Place ;
- préserver des linéaires marchands continus en organisant le maintien, l'extension ainsi que l'accueil et la diversité des activités artisanales, commerciales et de services,
- lutter contre la vacance aux étages des immeubles ayant un rez-de-chaussée commercial et développer une nouvelle offre de logements,
- sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti.

L'opération s'inscrit dans le périmètre défini par la rue de Lille, la rue du Haze, la rue Saint Jacques et la Grand Place.

Les objectifs de production sont :

- 13 commerces vacants existants recyclés en 8 cellules ;
- 6 logements existants pour une production de 21 logements :
 - o 5 logements neufs
 - o 16 réhabilités dont 6 en DIIF

La présente convention pourra, en fonction des enjeux, des dynamiques partenariales et des études en cours, être complétée par voie d'avenant soit pour un approfondissement des stratégies d'intervention en matière d'habitat, soit pour intégrer un volet dédié à la revitalisation commerciale en centres-villes.

3) Perspectives

La démarche de création d'une Opération de Revitalisation du Territoire s'inscrit, à Roubaix avec le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et à Tourcoing avec une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en secteur de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans un contexte d'études et de dynamiques de projets en matière d'amélioration de l'habitat et de redynamisation commerciale

La présente convention pourra, en fonction des enjeux, des dynamiques partenariales et des études en cours, être complétée par voie d'avenant soit pour un approfondissement des stratégies d'intervention en matière d'habitat, soit pour intégrer un volet dédié à la revitalisation commerciale en centres-villes.

Focus sur le projet partenarial d'aménagement de Roubaix

L'objectif du PPA a été inscrit dans le protocole de préfiguration signé le 6 mai 2021 : « *un retour d'attractivité de Roubaix au sens d'une centralité économique et résidentielle forte, garante d'un bien-être sur le territoire, au bénéfice de ses habitants et usagers mais aussi de la métropole dans laquelle elle s'intègre* ».

Pour y parvenir et suite aux rapports d'expertise nationaux, le PPA vise à :

- Coordonner et optimiser les politiques et stratégies existantes à l'échelle du territoire de Roubaix mais également à l'échelle du versant nord-est ;
- Repositionner Roubaix à l'échelle métropolitaine (à travers l'attractivité économique et résidentielle) et à l'échelle de la ville, au bénéfice des Roubaisiens (en concevant un projet urbain qui doit s'élaborer *au service* des enjeux de réduction des inégalités) ;
- mettre en place une stratégie partagée reposant sur quatre leviers d'intervention dont deux qui sont concernés par l'ORT : L'habitat privé dégradé et le développement économique.

En effet, le PPA a déjà permis d'avancer sur ces sujets. Certaines dérogations réglementaires en lien avec le financement de la lutte contre l'habitat indigne ont par exemple déjà été acquises. En ce qui concerne le centre-ville, des études commandées dans le cadre du PPA sont déjà en cours pour préfigurer des actions plus larges en matière d'habitat et de commerce. Une étude pré-opérationnelle pour la rénovation des façades, la reconquête des étages et des rez-de-chaussée commerciaux du centre-ville vient notamment d'être lancée. Elle est menée par la SPLA la Fabrique des quartiers.

Cette étude permettra de connaître finement l'état de l'habitat ancien du centre-ville et pourrait aboutir à la mise en œuvre d'une OPAH-RU dans le centre-ville. Au sujet des commerces, les analyses de l'état des rez-de-chaussée commerciaux iront de pair avec une autre étude qui prévoit une stratégie de marchandisage pour les commerces du centre-ville de Roubaix.

Focus sur l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU dans le centre-ville de

La MEL et la Ville de Tourcoing ont lancé en 2023, dans le cadre d'une convention de groupement de commande, avec l'appui financier de l'Anah, une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU dans le centre-ville de Tourcoing (cf. cartographie en annexe).

L'enjeu de cette étude est de définir une stratégie d'amélioration de l'habitat privé (vacance, gestion des copropriétés, lutte contre l'habitat dégradé) dans un quartier marqué par une forte présence commerciale et la réalisation de l'opération d'aménagement du « quadrilatère des piscines ».

A la suite de cette étude, un ou plusieurs scénarios seront proposés à l'arbitrage de la MEL, de la Ville de Tourcoing et des partenaires financeurs en vue de définir et mettre en œuvre le cas échéant des outils incitatifs, coercitifs et curatifs.

Article 1 : objet

L'objet de la présente convention est de créer une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Article 2 : périmètre d'application

La présente convention porte sur l'intégralité du territoire de chacune des communes suivantes :

- Armentières
- Roubaix
- Tourcoing
- Wattrelos

Article 3 : actions et dispositifs

L'ORT vise à consolider la soutenabilité financière des opérations de recyclage immobilier dans les opérations de renouvellement urbain ou de lutte contre les logements vacants dégradés par la mobilisation du Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) de l'Anah.

La mobilisation du DIIF en appui des opérations de recyclage immobilier

L'ORT vise à soutenir les actions mises en œuvre par la MEL au titre du recyclage immobilier du parc privé dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ou de lutte contre les logements vacants.

Ces interventions visent des logements vacants et/ou dégradés. Elles sont mises en œuvre dans le cadre des concessions d'aménagement Logements Vacants Dégradés et NPRU Roubaix quartiers anciens confiées par la MEL et dans le cadre de la concession pour la redynamisation commerciale du centre-ville de Tourcoing confiée par la Ville de Tourcoing.

Leur objectif est de remettre sur le marché des logements rénovés et de proposer une offre diversifiée : logements sociaux, accession sociale, locatif privé conventionné et locatif libre.

Description du montage en DIIF

Les opérations de recyclage immobilier mises en œuvre par La fabrique des quartiers dans le cadre des concessions détaillées ci-dessus se décomposent ainsi :

- Acquisition foncière par l'Établissement Public Foncier ou directement par La fabrique des quartiers. Dans le cas d'une acquisition par l'EPF, le bien est recédé à La fabrique des quartiers généralement à une date rapprochée du démarrage des travaux.
- Portage par La fabrique des quartiers.
- Le cas échéant, relogement des occupants par La fabrique des quartiers.
- Réalisation des diagnostics techniques et études de maîtrise d'œuvre.
- Demande et obtention des autorisations d'urbanisme.
- Lancement des appels d'offres travaux. - Réalisation des travaux et livraison.

Les contraintes financières et opérationnelles de ce type de montage de recyclage immobilier ainsi que les leviers proposés par le DIIF pour consolider la soutenabilité de leur modèle économique sont décrites en préambule.

Les modalités de mise en œuvre opérationnelle (financement, mise en location, commercialisation) du montage en DIIF sont les suivantes, et régies par l'instruction du 21 janvier 2021 du ministère de la transition écologique :

- Dépôt par La fabrique des quartiers d'un dossier de demande de financement et de conventionnement auprès de la MEL avant le démarrage des travaux.
- Après les travaux, sollicitation du solde de subvention DIIF, mise en location d'un logement à loyer conventionné privé à un ménage sous plafond de ressources.
- Gestion locative, entretien, réparation, remise en état et relogement avant-vente dans un délai de 9 ans sauf dérogation.
- Cession à un acquéreur en accession sociale.

Calibrage de la mobilisation du DIIF

Au regard du programme habitat des concessions logements vacants dégradés et NPRU Roubaix quartiers anciens, la mobilisation du DIIF se fera selon l'objectif prévisionnel de nombre de logements, de surfaces et la répartition géographique présentés dans le tableau ci-dessous. L'objectif porte sur **50 logements** (3695 m² de SHAB logement) en recyclage immobilier avec un montage en DIIF.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition **indicative** des volumes entre concessions d'aménagement et communes.

	Logements vacants			NPRU Roubaix			Tourcoing centre-ville		
	Nb lgts	SHAB (m ²)	Commerces (m ²)	Nb lgts	SHAB (m ²)	Commerces (m ²)	Nb lgts	SHAB (m ²)	Commerces (m ²)
Roubaix	11	770		27	2088	1731			

Tourcoing centre-ville									
Autres secteurs – Armentières, Tourcoing Wattrelos	6	420							
Total	17	1190	0	27	2088	1731	6	417	1000

Article 4 : engagement des parties

4.1) État

L'Etat s'engage à assurer un pilotage, une animation et une évaluation en lien avec les parties de la présente convention et selon les modalités prévues à l'article 5.

4.2) Agence nationale de l'amélioration de l'habitat

En application de la délibération du Conseil d'administration de l'Anah du 17 juin 2020 relative aux conditions de financement dans le cadre du DIIF, le montant de la participation de l'Anah est calculé sur la base d'un taux maximal de 25% pour un plafond de travaux subventionnables de 1000€ HT / m² plafonné à 900 000k€ par immeuble.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de **923 750 €** sur la durée de la convention :

Nombre de logements	50
Total m ² SHAB projets	3695
Taux d'aide Anah (€ / m ² HT)	250 €
Montant total DIIF	923 750 €

4.3) Métropole Européenne de Lille

La Métropole Européenne de Lille s'engage :

- en tant que délégataire des aides de l'Anah, à assurer l'instruction des demandes de financement au titre du DIIF et de la présente convention.
- en tant que concédant, à assurer la bonne mise en œuvre des concessions d'aménagement Logements Vacants Dégradés et NPRU Roubaix quartiers anciens et à veiller au respect par son concessionnaire, la SPLA La fabrique des quartiers, des actions prévues au titre de la présente convention en matière de recyclage immobilier.
- À assurer un pilotage, une animation et une évaluation en lien avec les parties de la présente convention et selon les modalités prévues à l'article 5

4.4) La SPLA La fabrique des quartiers

La SPLA La fabrique des quartiers s'engage :

- À mettre en œuvre le programme de recyclage immobilier des concessions mentionnées à l'article 3 avec un montage en cession après travaux et portage locatif selon les termes de la présente convention.
- À produire annuellement un bilan des projets en cession après travaux (nombre de logements, surfaces) de l'année N-1, des projets en cours de montage pour l'année N et une prospective pour l'année N+1, N+2
- À déposer auprès de la MEL tout dossier de demande de financement et de paiement selon les modalités prévues par l'Anah.

4.5) La commune d'Armentières

La ville d'Armentières s'engage à mettre en œuvre les modalités d'un suivi opérationnel et réglementaire avec La fabrique des quartiers pour la conception et la réalisation des projets de recyclage immobilier en DIIF.

4.6) La commune de Roubaix

La Ville de Roubaix s'engage à mettre en œuvre les modalités d'un suivi opérationnel et réglementaire avec La fabrique des quartiers pour la conception et la réalisation des projets de recyclage immobilier en DIIF.

4.7) La commune de Tourcoing

La ville de Tourcoing s'engage :

- en tant que concédant, à assurer la bonne mise en œuvre de la concession d'aménagement Tourcoing – redynamisation du centre-ville et à veiller au respect par son concessionnaire, la SPLA La fabrique des quartiers, des actions prévues au titre de la présente convention en matière de recyclage immobilier.
- à mettre en œuvre les modalités d'un suivi opérationnel et réglementaire avec La fabrique des quartiers pour la conception et la réalisation des projets de recyclage immobilier en DIIF.

4.8) La commune de Wattrelos

La ville de Wattrelos s'engage à mettre en œuvre les modalités d'un suivi opérationnel et réglementaire avec La fabrique des quartiers pour la conception et la réalisation des projets de recyclage immobilier en DIIF.

Article 5 : pilotage

La Métropole Européenne de Lille est le porteur de projet de la présente convention.

Un comité technique réunissant les représentants des signataires de la présente convention sera réuni annuellement. Le secrétariat en sera assuré par la Métropole Européenne de Lille.

Le porteur de projet présentera un bilan annuel. Chaque partie à la présente convention contribuera au bilan annuel.

Plus particulièrement, la SPLA La fabrique des quartiers contribuera en fournissant un bilan détaillé des actions financées au titre du DIIF (ex : nombre de dossiers déposés de demande subvention déposés, acomptes et soldes sollicités et obtenus, nombre d'immeubles et de logements concernés, répartition géographique, mise à jour du bilan économique d'un montage en DIIF, état d'avancement opérationnel

des biens en projet ou en cours de recyclage immobilier, type de convention sur l'occupation...).

L'objectif du comité technique sera de partager l'avancement opérationnel ainsi que l'avancement des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers de la présente convention et de prendre toute mesure nécessaire pour la réussite de l'atteinte de ceux-ci. Le comité technique pourra valider le contenu d'avenants visant à modifier la présente convention notamment pour y intégrer de nouvelles actions et dispositifs.

L'avancement opérationnel des actions prévues à la présente convention et mises en œuvres dans le cadre d'autres programmes ou dispositifs sera également présenté et discuté dans les instances de gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, etc.) de ces mêmes programmes ou dispositifs : instances de gouvernance des concessions d'aménagements logements vacants dégradés, NPRU Roubaix quartiers anciens et Tourcoing centre-ville.

Article 6 : durée de la convention

La durée de la présente convention est de 10 ans.

Article 7 : modifications de la convention

Comme tout contrat, la présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant. Tout avenant devra être présenté en comité technique, validé et signé par toutes les parties à présente la convention. Il devra être validé par les instances délibérantes de chacune des parties.

Dans le cas où l'objet de l'avenant ne concerne qu'une seule des communes parties à la présente convention, le comité technique pourra décider, avec l'accord de l'ensemble des parties à la présente convention, d'un nombre plus restreint de signataires. L'avenant sera notifié à l'ensemble des parties à la convention.

Sont considérés notamment comme substantielles et devront faire l'objet d'un tel avenant, les modifications portant sur :

- l'ajout d'un nouveau partenaire et/ou signataire ;
- l'intégration d'actions et/ou d'études nouvelles ;
- l'ajustement substantiel des concours financiers des études et actions prévus dans le présent contrat ;
- la prolongation du présent contrat.

L'article 3 « actions et dispositifs » pourra en particulier être enrichi d'un volet commerce, notamment en lien avec le Projet Partenarial d'Aménagement de Roubaix. De nouvelles actions dans le domaine de l'habitat privé pourront également être prévues suite aux études pré-opérationnelles en cours dans les centres-villes de Roubaix et Tourcoing.

Signé le.....

A Lille,

En 8 exemplaires.

Pour l'Etat,
Le Préfet de la Région
des Hauts-de-France,
Préfet du Nord

Pour l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat,
La Vice-Présidente de la
Métropole
Européenne de Lille
déléguée à l'habitat

Pour la Métropole Européenne de Lille,
La Vice-Présidente
déléguée à l'habitat

quartiers,
Le Directeur général

Bertrand GAUME

Anne VOITURIEZ

Anne VOITURIEZ

Vincent BOUGAMONT

**Pour la Ville
d'Armentières,**
Le Maire

**Pour la Ville de
Roubaix,**
Le Maire

**Pour la Ville de
Tourcoing,**
Le Maire

**Pour la Ville de
Wattrelos,**
Le Maire

Bernard
HAESBROECK

Guillaume DELBAR

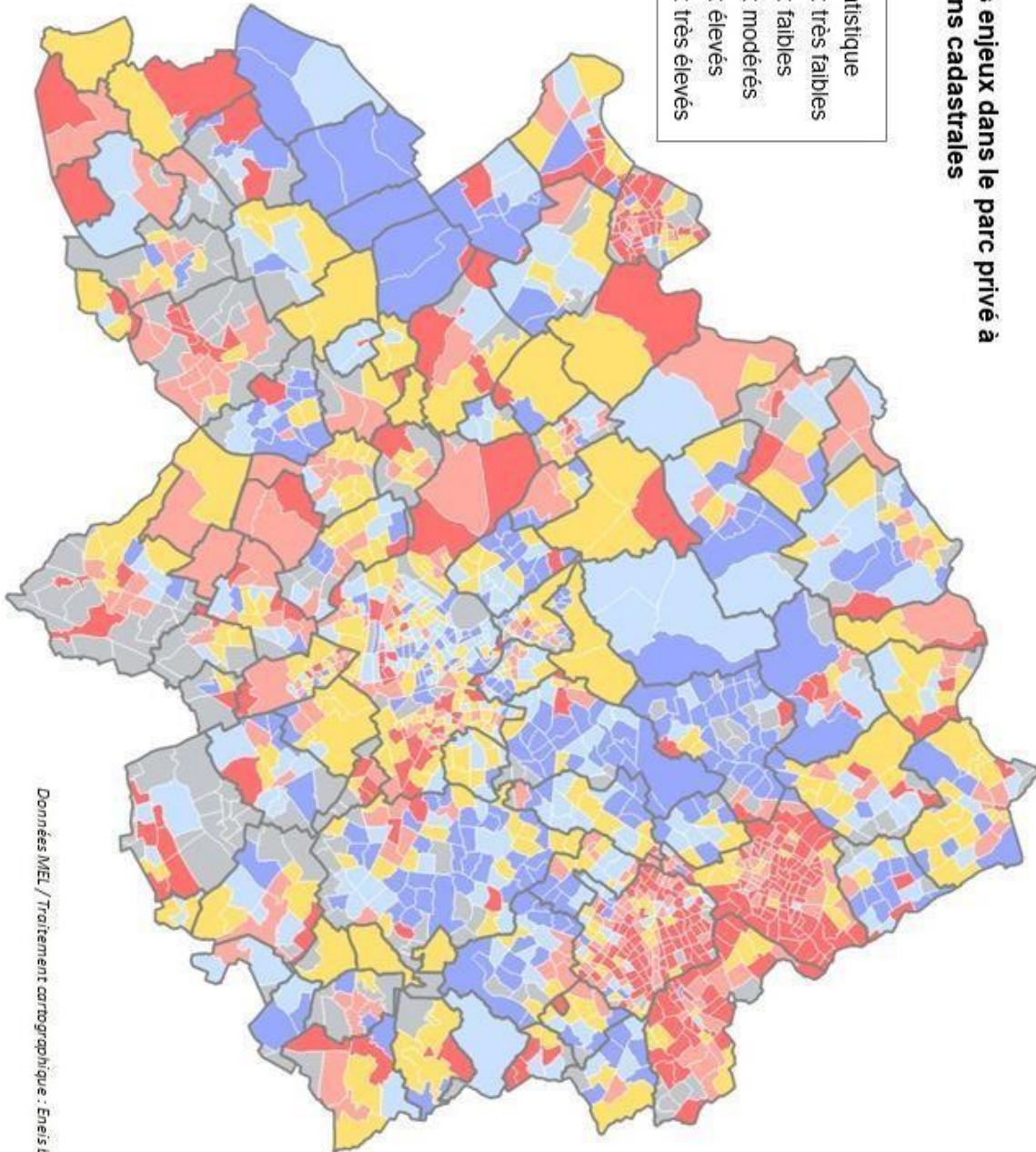
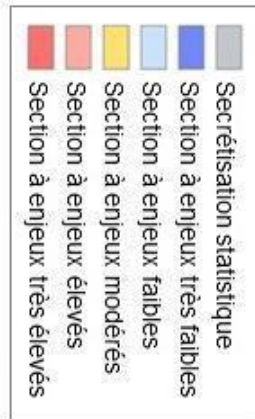
Doriane BECUE

Dominique BAERT

ANNEXE 1

Cartographie des enjeux « habitat privé » sur le territoire métropolitain

Hierarchisation des enjeux dans le parc privé à l'échelle des sections cadastrales



Données MFL / Traitement cartographique : Ensis by KPMG

ANNEXE 2

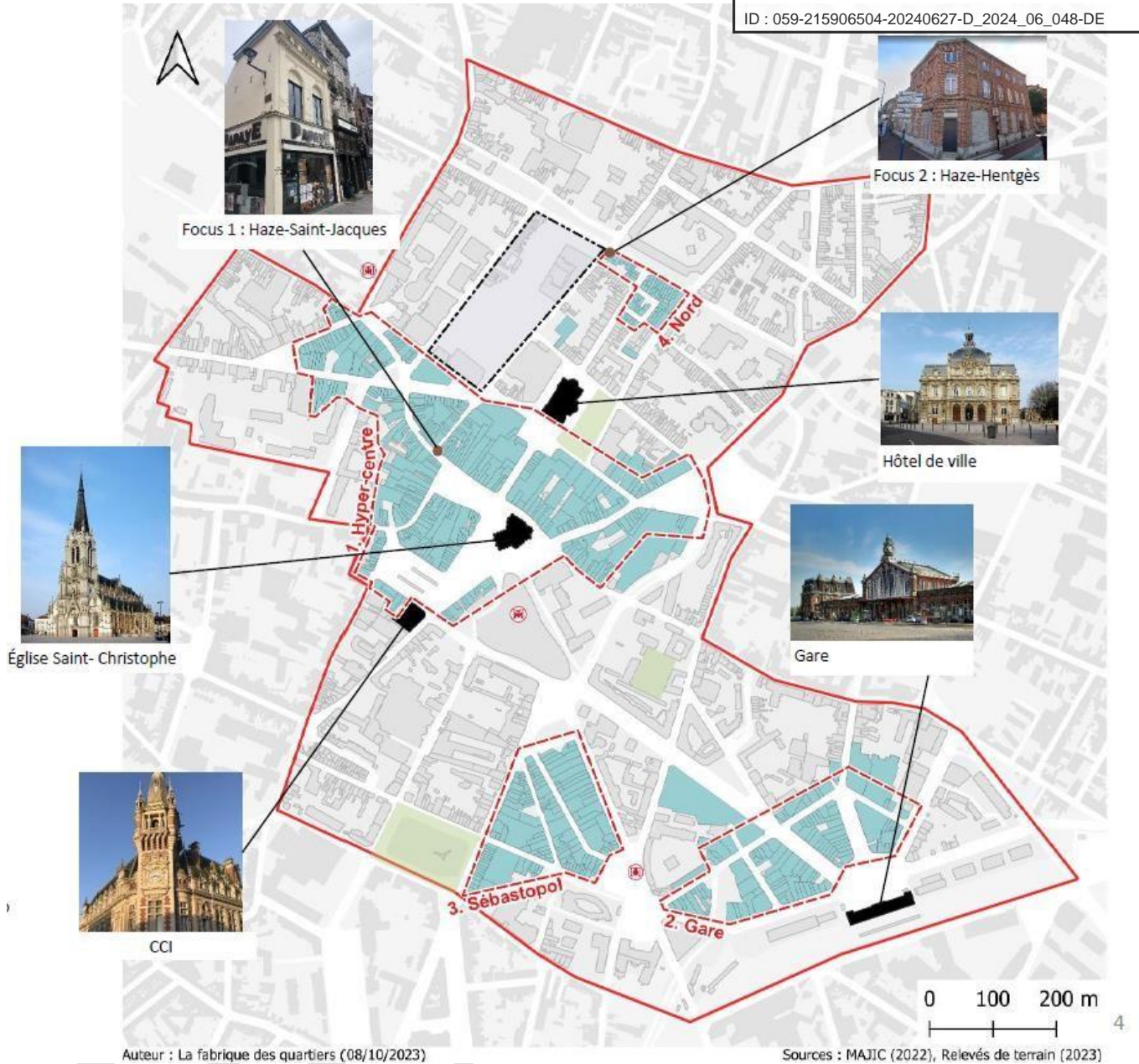
Bilans comparatifs de cession en accession sociale, cession après portage locatif, cession avec DIIF

			MONTAGE 1	MONTAG E 2		MONTAGE 3		
			CESSION APRES TRAVAUX	CESSION APRES LOCATION	Ecart 1 > 2	CESSION APRES LOCATION ET DIIF	Ecart 2 > 3	Ecart 1 > 3
Acquisitions			800 96	800 96	-	800 96	-	-
Acquisition		800	000 80				-	
Aléas sur cout d'acquisition		10%	000 8				-	
Frais d'acquisition et de portage		10%	800 8				-	
Travaux et frais de réhabilitation			214 597	214 597	-	214 597	-	-
DIAG MOE Etape 1 : état des lieux	Evaluer les conditions de recyclage	€ 2 000	000 2				-	
DIAG MOE Etape 2 : scénarios programmation	Evaluer les conditions de recyclage	€ 1 500	500 1				-	
Diagnostic technique : amiante, plomb, DPE, gaz, elec, Assai //	Obligatoire	€ 2 400	400 2				-	
déraccords concessionnaires	par immeuble à réhabiliter	€ 3 000	000 3				-	
Travaux de curage / démolition désamiantage	// m² SHAB - Immeubles à réhabiliter logts + commerces	€ 300 500	25				-	
Travaux de réhabilitation	m²/SHAB	€ 1 550 750	131				-	
Aléas sur travaux		5%	863 7				-	
Etudes PC (hors DIAG)	% travaux + aléas	4,0%	585 5				-	
MOE sur travaux réhab	Total cout des travaux + aléas	10%	961 13				-	
Honoraires BC SPS	Total cout des travaux + aléas	2%	792 2				-	
Honoraires BET BC SPS	montant des travaux + aléas +révision	3,0%	188 4				-	
Aléas et actualisation		5%	582 9				-	
Assurance CNR GFA DO (parfait achèvement)	montant des travaux +aléas +révision +hono MOE et BET	0,0%	-				-	
Assurance MOA	montant des travaux de réhab + aléas +révision	3,0%	476 4				-	
Frais de gestion locative			-	38 224	38 224	38 224	-	38 224
Vacance et impayés		10%		701 6	701 6	701 6	-	701 6
Assurance, impots et taxes pendt 10 ans		1000	1 10	000 10	000 10	000 10	-	000 10
Entretien réparation	forfait annuel	750,00		750 6	750 6	750 6	-	750 6
Relogement au bout des 9 ans		000	5 5	000 5	000 5	000 5	-	000 5
Remise en état avant revente	% du couts initial des travaux	7%		773 9	773 9	773 9	-	773 9
Rémunération			099 56	450 64	351 8	450 64	-	351 8
Rémunération MOA SPLA	travaux et frais liés aux travaux sous MOA SPLA	10,00%	599 52	599 52		599 52	-	
Gestion locative		5%		351 3	351 3	351 3	-	351 3

Relogement ingénierie		000	5		000	5		000	5	000			
Commercialisation		5000		500	3	500	3			500	3		
Frais financier	2% an total travaux + MOE réhab pndt 2 ou 10 ans	2,00%		585	5	923	27			338	22	923	27
TOTAL DES DEPENSES				373	080	441	993			68	913		68
Participation EPF à la charge foncière				440	77	440	77				440	77	
Minoration foncière EPF / logt social	50% du prix et cout dacquisition	50%		400	48								- 48
Participation EPF proto aménagement	forfait m²/SHAB	300,00		000	30								- 30
Plafonnement intervention EPF	subvention < 80% (acquisition + portage)	77	440	-	960								- 960
Recette de gestion locative						014	67			014	67		014
Recette de cession AS				739	104	161	136			422	31	161	136
Recette de cession AS	revente au prix marché actuel / HT/TVA 5,5%	1232,22749		739	104	739	104					739	104
	majoration pour vente différée / évolution du marché	30%				422	31			422	31		422
Suvention ANAH DIIF	25% < 1000€/m² travaux	250										250	21
TOTAL DES RECETTES				179	182	615	280			436	98	865	301
RESULTAT				- 901	- 190	- 378	- 161			523	29	- 128	- 140
				-2 246 €/m²		-1 899 €/m²				347 €/m²		-1 649 €/m²	
												250 €/m²	597 €/m²
													-15%
													-15%
													-27%

ANNEXE 3

Cartographie du périmètre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU dans le centre-ville de Tourcoing



LOCALISATION DES IMMEUBLES RELEVÉS

Immeubles faisant l'objet de relevés

Périmètres d'étude

- Secteurs prioritaires :
 - 1 : Hyper centre
 - 2 : Secteur gare
 - 3 : Secteur Sébastopol
- Restructuration d'îlots
- Périmètre large

Autres éléments

- Stations de métro
- Parcs et jardins
- Trame bâtie
- Parcellaire

POLE CULTURETARIFICATION DES ACTIVITES EXERCEES AU CSERAPPORT N° : 49RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert CHARLES
Adjoint au Maire

Par délibération n° 55 du 30 juin 2009, les activités artistiques et culturelles exercées au Centre Socio-Éducatif (CSE) ont été reprises en régie municipale et des tarifs ont été fixés. Ces tarifs ont fait l'objet d'une adaptation par délibération n° 56 du 23 juin 2010.

Il apparait opportun de mettre à jour les activités exercées ainsi que certaines tarifications.

Aussi, à compter de la saison 2024/2025, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal les tarifs ci-après :

- Pour les activités d'arts plastiques, hip-hop, le tarif est calculé en fonction du quotient familial.

Quotient	Tarif annuel par activité et par participant
de 0 à 3000	15 €
de 3001 à 6000	30 €
de 6001 à 9000	60 €
de 9001 à 12000	75 €
supérieur à 12000	90 €
Extérieurs	180 €

- Autres activités :

Activités	Tarif
<i>Théâtre enfant</i>	105 €/ saison
<i>Danse de salon</i>	7,50 € la séance 25,50 € mensuel

Pour chaque activité, un cours d'essai gratuit est proposé. Dès le cours suivant l'inscription devient obligatoire.

Le paiement pourra être échelonné de la façon suivante :

- 50 % à l'inscription
- 50% en décembre

Tarifification d'accès aux spectacles de pratiques amateurs et galas, tous publics, organisés par le CSE

- Tarif plein : 6 €
- Tarif réduit 5 € (sur présentation d'inscription aux activités du CSE)
- Exonération pour les enfants de moins de 10 ans

D'autre part, les délibérations de 2009 et de 2010 susvisées avaient validé le principe d'une cotisation annuelle de 20 euros par saison et par adhérent pour toute association intervenante au CSE.

Dans un souci d'équité et d'accessibilité à la culture, au milieu artistique et sportif pour tous, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de supprimer cette cotisation à partir de la saison 2024/2025.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- d'acter les tarifs des activités proposés
- d'acter la suppression de la cotisation annuelle de 20 euros par saison et par adhérent pour les associations intervenantes
- d'abroger les délibérations n° 55 du 30 juin 2009 et 56 du 23 juin 2010.

POUR	: 43 /43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **28 JUIN 2024**

Publié le : **28 JUIN 2024**



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,

L'Elu Délégué **REIFFERS**



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIERET

ORDRE DES ARCHITECTES
COTISATION ANNUELLE

RAPPORT N° : 50

RAPPORTEUR : Madame Myriam LESTIENNE
Adjointe au Maire

La Ville de Wattrelos a fait le choix d'avoir un architecte au sein du Bureau d'Études afin de pouvoir assurer la maîtrise d'œuvre en interne.

Afin de pouvoir signer les autorisations d'urbanisme des projets communaux établis par le Bureau d'Études, l'inscription au Conseil National de l'Ordre des Architectes est obligatoire.

Ainsi, à compter de 2024, le Conseil National de l'Ordre des Architectes adresse sa cotisation annuelle directement à l'architecte, même lorsque celui-ci est salarié d'une collectivité.

Aucune facture ne sera adressée à la ville comme les années précédentes.

Aussi, il convient d'autoriser le remboursement de l'agent et d'en prévoir les modalités. Un mandat au nom de l'agent sera établi sur présentation de l'appel de cotisation acquitté. Le coût de l'inscription sera budgété chaque année sur la ligne budgétaire correspondante.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées :

- Autoriser le remboursement de la cotisation annuelle de l'agent exerçant les missions d'architecte.

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **28 JUN 2024**

Publié le : **28 JUN 2024**



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué

Zola REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,

L'Elu Délégué

Zola REIFFERS



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIÉRET

COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE SCOLAIRE
MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE
ELEVES EXTRA-MUROS

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 059-215906504-20240627-D_2024_06_051-DE

RAPPORT N° : 51

RAPPORTEUR : Monsieur Azedine TALEB-AHMED
Adjoint au Maire

La délibération du 21 décembre 2010 a validé le protocole d'accord de coopération intercommunale en matière scolaire permettant de fixer les conditions de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

La délibération du 21 décembre 2023 a autorisé la signature de la mise à jour de la convention de mise en œuvre de cet accord notamment pour permettre la dématérialisation des actes.

Aujourd'hui, les co-contractants souhaitent moderniser leurs pratiques par l'utilisation d'un logiciel informatique commun qui permettra une gestion dématérialisée des dossiers de dérogation entre signataires.

La ville de Comines a fait valoir son droit de retrait immédiat du dispositif conformément à l'article 5 de la Convention.

Dès lors une nouvelle convention doit être soumise au Conseil Municipal des villes partenaires de Bondues, Bousbecque Croix, Halluin, Hem, Leers, Linselles Lys-Lez-Lannoy, Marcq-En-Barœul, Mouvaux, Neuville-En-Ferrain, Roncq, Roubaix, Toufflers, Tourcoing, Wasquehal, Wattrelos ainsi qu'au Conseil d'Administration du SIVU du Petit Prince de Lys-Lez-Lannoy.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de coopération intercommunale en matière scolaire et son règlement d'application ci-annexés et autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- D'abroger la délibération du 21 décembre 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes au déploiement, aux mises à jour et aux développements du logiciel.

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : 28. JUN 2024

Publié le : 28. JUN 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,


Zohra REIFFERS

Le Maire,
Pour le Maire


Zohra REIFFERS

L'Elu Délégué,

Secrétaire de séance


Benjamin CAILLIET



COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE**CONVENTION RELATIVE A L'INSCRIPTION DES ELEVES EXTRA-MUROS****L.212-8 du Code de l'Education**Préambule:

Un premier accord a été conclu le 4 mars 1989 entre les représentants des communes de BONDUES, BOUSBECQUE, CROIX, HALLUIN, LINSELLES, MARCQ-EN-BARCEUL, NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING, pour fixer les conditions de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

Par la suite, de nouvelles négociations ont engendré l'adhésion des communes de HEM, LEERS, LYS-LEZ-LANNOY, MOUVAUX, ROUBAIX, TOUFFLERS, WASQUEHAL ET WATTRELOS et ce, par convention en date du 30 juin 1990. La commune de COMINES, quant à elle, a intégré par avenant la coopération intercommunale en date du 1^{er} juillet 1991 et le SIVU du Petit Prince de Lys-Lez-Lannoy par décision intercommunale du 7 février 2007.

En date du 16 décembre 2023, la Ville de HEM, assurant la gestion administrative de cette intercommunalité, a réceptionné par courrier recommandé l'intention de retrait immédiat de la Ville de COMINES conformément à l'article 5 de la convention.

En raison de l'évolution des situations familiales et de la nécessité de définir de manière plus précise les conditions de prise en charge administratives et financières des élèves extra-muros, il convient d'adapter le protocole d'accord intercommunal susvisé.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article premier :

Un accord est conclu entre les villes de BONDUES, BOUSBECQUE, CROIX, HALLUIN, HEM, LEERS, LINSELLES, LYS-LEZ-LANNOY, MARCQ-EN-BARCEUL, MOUVAUX, NEUVILLE EN FERRAIN, RONCQ, ROUBAIX, TOUFFLERS, TOURCOING, WASQUEHAL et WATTRELOS, en application de la délibération de leur Conseil Municipal, ainsi que le SIVU du Petit Prince de LYS LEZ LANNOY, en application de la délibération de son conseil d'administration, pour fixer les conditions de la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

Article 2 :

Conformément à l'article L.212-8 du code de l'éducation, les représentants des communes signataires s'engagent à participer financièrement aux charges de fonctionnement des seules écoles publiques et privées suivantes :

- Les écoles maternelles et classes enfantines ordinaires ou spécialisées ;
- Les écoles élémentaires ordinaires ou spécialisées.

Pour l'application de la présente convention, la définition des écoles privées entrant dans son champ d'application est la suivante :

- Ecoles sous contrat d'association ;
- Ecoles sous contrat simple pour lesquelles la commune où elles se situent assume les charges de fonctionnement, la somme fixée à l'article 4 ci-dessous étant ramenée, le cas échéant, au niveau de ces charges constatées par élève.

Il est cependant convenu que chaque municipalité pourra librement déterminer les conditions d'accueil dans les écoles de sa commune, des enfants domiciliés à l'extérieur, dans le respect de la loi susvisée.

Article 3 :

Conformément au règlement d'application annexé à la présente convention, la procédure de demande d'inscription est fixée ainsi qu'il suit :

- Demande présentée par la famille à la mairie de l'école sollicitée ;
- Utilisation des imprimés dont modèles ci-joints (toutes les communes utiliseront le même imprimé sans qu'aucune modification y soit apportée) ;
- Saisie numérique du dossier par la commune d'accueil sur le logiciel ;
- Envoi du dossier numérique à la mairie du domicile pour accord.

Article 4 :

Le montant de la contribution forfaitaire par élève et par an, fixé pour une année scolaire sur la base des effectifs recensés au 15 novembre de l'année en cours, sera déterminé d'un commun accord. Le paiement interviendra au 30 avril et sera adressé à la commune d'accueil qui transmettra un mémoire accompagné de la liste nominative des enfants scolarisés dans sa commune.

Depuis l'année scolaire 2005/2006, ce montant est fixé à 184 euros par enfant.

En ce qui concerne la résidence alternée et en cas de scolarisation dans une commune autre que celle des deux parents, la participation financière sera partagée, à part égale, entre les deux communes de domicile.

Article 5 :

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la rentrée scolaire 2024/2025, renouvelable par tacite reconduction. Toutes parties à la convention peut s'en libérer sous réserve de le notifier par lettre recommandée au moins trois mois avant la date d'expiration de la présente convention.

Article 6 :

Une solution de dématérialisation des échanges de dossiers de dérogations entre signataires sera déployée à partir du 1er janvier 2024 et opérationnelle à compter du 1er septembre 2024.

La ville de Mouvaux, porteuse du projet par le biais de son responsable informatique, supportera l'ensemble des charges suivantes :

- La location du serveur
- Les certificats de sécurité
- La location du nom de domaine

Elles seront ensuite réparties au prorata du nombre de communes participantes par le biais d'un titre de recette émis par la Ville de Mouvaux.

Article 7 :

Concernant le déploiement du logiciel, il sera proposé un forfait évolutif comme suit :

1. Un coût technique évolutif par an et par commune en fonction du nombre de communes adhérentes.
2. Un forfait évolutif comme suit :

Mise en service :

- 8 heures pour les collectivités dont le nombre d'habitants est inférieur à 10 000 habitants.
- 10 heures pour les collectivités dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 25 000 habitants
- 15 heures pour les collectivités dont le nombre d'habitants est supérieur à 25 000 habitants

Ce forfait comprend :

- La correction et l'intégration d'un fichier Excel contenant les dossiers en cours.
- L'installation de la solution sur les postes clients.
- La résolution de bugs et le temps de développement.

- La participation aux réunions d'intercommunalité afin mises à jour.

Pour les années suivantes, il sera proposé un forfait de 4h par an et par commune comprenant :

- La résolution de diverses problématiques.
- Le temps de développement.
- Mises à jour et déploiement.
- Participation aux réunions d'intercommunalité afin d'analyser les besoins ou mises à jour.

Article 8 :

Le taux horaire de la mise à disposition du responsable informatique de la Ville de Mouvaux a été déterminé au montant de 28,23€ de l'heure. Ce montant pourra faire l'objet d'une révision et sera soumis à nouvelle délibération.

Article 9 :

Il est convenu que la présente convention est adoptée dans des termes strictement identiques entre les communes signataires.

Article 10 :

Il est également convenu que, si une ville souhaite se retirer du projet de fonctionnement dématérialisé, celle-ci puisse récupérer l'intégralité de ses données. Un avenant devra alors être établi.

Article 11 :

D'autres communes pourront, si elles le souhaitent, se rattacher à la présente convention. Un avenant devra alors être établi.

Article 12 :

Le présent texte prend effet au 1^{er} janvier 2024, pour une mise en œuvre effective à la rentrée de l'année scolaire 2024/2025.

Fait et signé en autant d'exemplaires que de parties,

A _____, le _____

Patrick Delebarre
Maire de Bondues

Joseph LEFEBVRE
Maire de Bousbecque
Conseiller Métropolitain

CROIX

HALLUIN

Francis VERCAMER
Maire de Hem
Vice-Président de la MEL

Jean-Philippe ANDRIES
Maire de Leers
Conseiller communautaire MEL

Isabelle POLLET
MAIRE DE LINSELLES

LYS-LEZ-LANNOY

MARCQ-EN-BAROEUL

Éric DURAND
Maire de Mouvaux

Marie TONNERRE-DESMET
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère à la MEL

Rodrigue DESMET
Maire de Roncq

ROUBAIX

TOUFFLERS

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Stéphanie DUCRET
Maire de Wasquehal
Conseillère Régionale
Conseillère Métropolitaine.

WATTRELOS

SIVU LE PETIT PRINCE

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

RAPPORT N° : **52**

RAPPORTEUR : Monsieur Steeve DE MATOS

Conseiller Municipal Délégué

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté le règlement de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant et l'a rendu applicable au 1^{er} juillet 2023.

Par délibération du 22 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement (2024-2028) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord relatives à la Prestation de Service Unique (PSU).

L'article R2324-30 du Code de la Santé publique donne obligation aux établissements et services d'accueil du jeune enfant d'élaborer un règlement de fonctionnement qui précise les modalités organisationnelles des établissements et du service.

Pour permettre le renouvellement de la Prestation de Service Unique, le règlement de fonctionnement des structures municipales watrelosiennes (Multi accueils et crèche familiale), fait l'objet d'un remaniement en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales et les Responsables de crèches.

Chaque structure municipale (Multi accueils et crèche familiale) doit faire l'objet de son propre règlement de fonctionnement.

Cette mise à jour est un acte indispensable à la poursuite du partenariat et du soutien de la CAF dans l'action municipale en direction de la Petite Enfance.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de :

- Abroger la délibération n°42 du 9 juin 2023 et tout règlement de fonctionnement antérieur.
- Valider le Règlement de fonctionnement pour chaque Etablissement d'accueil du jeune enfant et de les rendre applicables au 1^{er} juillet 2024.

POUR : 43 /43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le **28.06.2024**.....

Publié le **28.06.2024**.....

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,



Zohra REIFFERS



L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIERET

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT DES ECOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

RAPPORT N° : **53**

RAPPORTEUR : Madame Annie CHANTRIE
Conseillère Municipale Déléguée

Le Code de l'Education définit l'obligation de participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'Etat.

La circulaire EN 2012-25 du 15 février 2012 dessine une méthode de calcul de forfaits annuels pour garantir la parité entre le coût moyen d'un élève en école publique et celui d'un élève en école privée.

La délibération du 28 juin 2023 a fixé les montants des forfaits pour l'année scolaire 2023/2024. Ils s'élevaient à 1 192 € par élève de classe maternelle et à 637 € par élève de classe élémentaire.

La délibération du 18 avril 2024 a autorisé la signature des protocoles d'accord avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de Watrelos portant sur la précision de la méthode de calcul des forfaits.

Conformément aux protocoles signés, les forfaits de l'année scolaire 2024/2025 s'établissent sur base du compte administratif 2023.

Pour la participation aux frais fonctionnement des OGEC au cours de l'année scolaire 2024/2025, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- de fixer les forfaits annuels suivants pour les élèves de ces établissements domiciliés sur la Commune :
 - Par élève de classe maternelle : 1 368 €
 - Par élève de classe élémentaire : 781 €

- d'abroger la délibération du 28 juin 2023.

Par ailleurs, les classes spécialisées des écoles sous contrat bénéficient d'une aide complémentaire qu'il est proposé de fixer à 1 240 €.

Le montant de la dépense sera imputé sur le crédit figurant au budget communal.

POUR	: 43 /43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : ~~2.8. JUIN 2024~~...

Publié le : ~~2.8. JUIN 2024~~.....



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,

L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIERET

SIGNATURE DU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA

PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE

RAPPORT N° : **54**

RAPPORTEURE : Madame Basma HAMMAMI BELAID

Conseillère Municipale Déléguée

Le rappel à l'ordre a été introduit en droit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il s'agit de la formalisation d'une pratique qui préexistait de façon informelle et qui reposait sur les compétences de police administrative du Maire.

Désormais l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure donne pouvoir au Maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

Cette intervention du Maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs « lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique ».

Le rappel à l'ordre peut s'appliquer :

- Au non-respect des arrêtés de police du Maire lorsqu'ils portent sur des questions de bon ordre, de sûreté, de sécurité ou de salubrité publiques ;
- A d'autres faits relevant d'une peine contraventionnelle (essentiellement pour les contraventions pouvant être constatées par la police municipale) ou encore à des comportements n'emportant pas de qualification pénale.

Le recours à ce dispositif de prévention, nécessite un accord préalable et l'appui du Procureur de la République.

La procédure de rappel à l'ordre est définie par un protocole et a pour objet, d'une part de préciser le champ d'application du rappel à l'ordre, et d'autre part, de garantir, au travers d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la commune et celle du Tribunal judiciaire, en matière de prévention de la délinquance.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le Parquet du Tribunal Judiciaire de Lille et de le mettre en œuvre.

POUR : 43 / 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Transmis en Préfecture le : **28 JUIN 2024**

Publié le : **28 JUIN 2024**

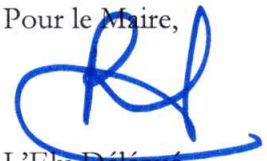
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,



Zohra REIFFERS



Le Maire,
Pour le Maire,



L'Elu Délégué,
Zohra REIFFERS



Secrétaire de séance



Benjamin CAILLIET

CONVENTION RELATIVE AU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE

Vu l'article L.2212-2-1 du code général des collectivités territoriales tel qu'il résulte de la loi n° 2007-297 du 5 mars relative à la prévention de la délinquance en son article 11 et qui dispose :

« Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique, le cas échéant en le convoquant à la mairie ;

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur. »

Vu le courrier du Maire de Wattlelos du 30 mai 2024 sollicitant la mise en œuvre du rappel à l'ordre dans sa commune

Entre :

La Ville de WATTRELOS, représentée par Dominique BAERT, Maire, habilité par délibération municipale du 27 juin 2024

Et

Le Parquet du Tribunal Judiciaire de Lille, représenté par, Carole ETIENNE, Procureure de la République

Est convenu ce qui suit :

Article 1 : Domaine d'application

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire portées à sa connaissance, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage.

Article 2 : Domaine d'exclusion

Le rappel à l'ordre est en toute hypothèse exclu:

- S'agissant des faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits,
Lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie,
- Lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

Article 3 : Relations avec l'autorité judiciaire

Afin de coordonner le rappel à l'ordre avec les autres réponses pénales pouvant être apportées par le Parquet de Lille, il est convenu que la mise en place du rappel à l'ordre sera précédée d'une consultation du Parquet de Lille quant à son opportunité.

La consultation du Parquet par la Ville de Wattrelos se fera au travers d'un mail (sec.pr.tjlille@justice.fr) adressé au Parquet à l'aide de l'imprimé en annexe.

L'avis du Parquet sera retransmis par mail à la Ville de Wattrelos (cabinet.maire@ville-wattrelos.fr) dans un délai maximum d'une semaine. L'objet du mail devra contenir la mention « rappel à l'ordre ». L'absence de réponse du Parquet dans le délai convenu vaudra acceptation.

Article 4 : Conduite du rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre est verbal. L'auteur du fait est convoqué à un entretien par un courrier officiel après consultation du Parquet. Les parents ou le responsable éducatif de l'auteur est destinataire d'une copie de la convocation. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux, ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

Article 5 : Suivi et bilan du dispositif

Le Maire de Wattrelos et la Procureure de la République de Lille conviennent d'assurer le suivi de la mesure dans le cadre des réunions du CLSPD.

En outre, un bilan statistique trimestriel écrit des rappels à l'ordre prononcés ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative seront réalisés par la Ville de Wattrelos et transmis au Parquet de Lille dans le mois suivant la date échéance.

Le présent protocole est conclu pour une durée d'un an au terme de laquelle il fera l'objet d'une évaluation et pourra être dénoncé. Il se renouvellera par tacite reconduction.

Dominique BAERT

Carole ETIENNE

Maire de Wattrelos

Procureure de la République de Lille

FICHE NAVETTE MAIRIE
PARQUET RAPPEL A L'ORDRE

Commune de Wattrelos, le :
Coordonnées du référent, nom, prénom, courriel

FICHE NAVETTE PARQUET RAPPEL A L'ORDRE : (feuillet 1)

Notre attention a été appelée par _____ sur les agissements de :

Nom et Prénom :

Demeurant :

Faits reprochés :

Conformément aux dispositions de l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, issu de l'article 1 1 de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, j'ai l'intention de lui adresser un rappel à l'ordre.

Veuillez agréer, madame la Procureure, l'expression de ma parfaite considération.

Nom, prénom, qualité, Signature

Avis du Parquet :

Favorable :

Défavorable :

Autres :

Motifs :

DSP MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT
EXPLOITATION DES MARCHES DE PLEIN AIR, DUCASSE
AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC
FIXATION DES TARIFS

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20240627-D_2024_06_055-DE



RAPPORT N° : **55**

RAPPORTEURE : Madame Béatrice DUJARDIN
Conseillère Municipale Déléguée

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la Société MANDON, à Paris, a été retenue pour la gestion des marchés d'approvisionnement et autres occupations du domaine public.

Le contrat de délégation prévoit en son article 9.6 la révision des tarifs et en son article 9.3 l'indexation de la redevance forfaitaire sur la variation des tarifs.

C'est ainsi que la tarification s'établit comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2024, compte tenu d'une augmentation de 2,5 % correspondant au taux plafond annuel :

❖ Pour les marchés de plein air :

- étalages sur le sol ou sur l'échoppe de toutes marchandises aux marchés ordinaires, aux braderies, pour les commerçants abonnés, le m² : 0,45 € HT
- commerçants non abonnés supplément par m² et par jour, le m² : 0,37 € HT
- emplacements particuliers occupés par les camelots, chansonniers, posticheurs, le m² par jour et par marché, le m² : 1,54 € HT
- redevance d'animation par commerçant abonné et/ou par séance : 1,09 € HT

❖ Pour les ducasses, fêtes foraines, autres occupations du domaine public

- emplacements particuliers occupés par les camelots, chansonniers, posticheurs, le m² par jour et par marché : 1,54 € HT
- installation de spectacles quelconques, théâtres ambulants, cirques, ménageries, curiosités, cabinets de figures, musées, installations pour vente de pommes de terre frites, beignets, gaufres, crêpes, etc ... jouets, salons de dégustation, confiseries, manèges, attractions foraines et d'une manière générale toutes installations similaires et non spécialement désignées :
 - Pour les ducasses annuelles ainsi qu'à toute époque de l'année, le m², pour la durée de la ducasse : 1,31 € HT
 - Pour les ducasses de quartier, le m², pour la durée de la ducasse : 0,56 € HT
 - Pour les cirques dans les quartiers, le m², pour la durée de l'installation : 0,56 € HT

- droits de stationnement pour vente ou exposition de marchandises quelconques, en dehors des marchés, par des commerçants forains ou des boutiquiers locaux, notamment pour ces derniers, pour les étalages faits devant leurs magasins, le m² : 0,48 € HT
- voitures foraines ou de matériel pour la durée de la ducasse :
 - Voitures foraines de manèges : 2,52 € HT
 - Voitures de matériel : 3,79 € HT
 - Pour les ducasses de quartier, les taux précités sont respectivement réduits à : 1,55 € HT et 2,52 € HT

Le montant actualisé de la redevance est fixé à 64.062,50 €

L'Administration Municipale invite le Conseil Municipal à adopter les tarifs susmentionnés à compter du 1^{er} juillet 2024.

POUR : 43 /43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Avis favorable a été émis par les Commissions réunies.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Le Maire,

L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS

Secrétaire de séance

Benjamin CAILLIERET

Transmis en Préfecture le : 28 JUIN 2024

Publié le : 28 JUIN 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Elu Délégué,

Zohra REIFFERS

